



**CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR
LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE**

Harare, Zimbabwe
17-21 mars 1997

RAPPORT FINAL

**CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR
LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE**

Harare, Zimbabwe
17-21 mars 1997

RAPPORT FINAL

© UNESCO, Section du patrimoine immatériel, 2006

(CLT-2006/WS/5 Rev.)

Avis de l'éditeur

La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique qui s'est tenue à Harare, Zimbabwe, du 17 au 21 mars 1997 et qui a eu pour résultat la Déclaration de Harare accompagnée de son ambitieux Plan d'Action a marqué une étape importante dans le développement d'un cadre politique et de stratégies explicites en faveur des langues africaines. La mise en œuvre du Plan d'Action n'a cependant pas toujours été réalisée.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant. Les récentes décisions encourageantes faites par l'Union africaine concernant les langues révèlent une conscience accrue des décideurs africains pour le rôle essentiel que peuvent jouer les langues dans le développement. En janvier 2006, le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenu à Khartoum (Soudan) a proclamé 2006 «Année des langues africaines » et a désigné l'Académie africaine des langues (ACALAN) coordinateur de la politique et de la planification linguistiques sur le continent africain et conseiller spécial des Etats membres dans ce domaine. Les résultats de la Conférence de Harare sont de nouveau d'actualité. Plusieurs Etats Membres Africains de l'UNESCO ont donc exprimé le souhait de voir le rapport officiel de la Conférence finalement publié.

La présente publication présente le rapport final préparé par Monsieur le Prof. Herbert Chimhundu (Université du Zimbabwe) qui était rapporteur officiel de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique. Le document inclut également les discours présentés à l'occasion des sessions d'ouverture et de fermeture de la réunion d'experts et de la réunion ministérielle, toutes les deux composantes de la Conférence. De plus, des rapports de synthèse et des recommandations de quelques réunions internationales ayant précédé celle de Harare et ayant également traité des langues africaines ont été rajoutés. Finalement, vu que ce document sera distribué presque 10 ans après la tenue de la Conférence, l'UNESCO a demandé à un éminent expert des politiques linguistiques en Afrique, Prof. Neville Alexander de l'Université du Cape, Afrique du Sud, de préparer une introduction retraçant les développements depuis 1997.

Section du patrimoine immatériel
UNESCO
décembre 2006

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION.....	.. p. 9
1re PARTIE: RAPPORT GENERAL	p.17
2e PARTIE: LA REUNION D'EXPERTS	p.35
3e PARTIE: CONFERENCE DES MINISTRES	p.59
4e PARTIE: DECLARATION DE HARARE.....	p.73
5e PARTIE: SELECTION DE DISCOURS	p.83
6e PARTIE: SELECTION D'AUTRES DOCUMENTS.....	p.123
7e PARTIE: LISTE DES PARTICIPANTS	p.147

INTRODUCTION

APRES HARARE

Harare : une étape significative ?

L'histoire de l'évolution de la politique linguistique et de la planification linguistique dans l'Afrique postcoloniale peut être comparée à un voyage le long d'une route sinueuse étalonnée par ce qui pourrait s'apparenter à une série de bornes uniques. Ces bornes ont toutefois deux particularités qui frappent l'observateur curieux. La première est que malgré l'apparence d'unicité de chaque borne, elles sont en réalité toutes identiques : après tout, une borne est une borne ! La seconde est qu'en regardant les épigraphes de plus près, on s'aperçoit qu'au lieu d'indiquer que l'on se rapproche de notre destination, comme devraient le faire les bornes kilométriques, elles semblent indiquer que nous n'avancions pas¹.

Un examen superficiel de cette histoire linguistique confirmerait que dans ce domaine, nous avons tourné en rond pendant 40 ou 50 années en Afrique, depuis le début de l'ère postcoloniale. Il y a cependant trois bonnes raisons pour remettre en question la validité de ce point de vue. Pour commencer, il est nécessaire de préciser que tout changement linguistique majeur est un processus séculaire à progression graduelle. Le changement de la mentalité d'élite fermée² qui avait influencé les perceptions et les conceptualisations de la politique linguistique des strates dirigeantes de l'Afrique postcoloniale depuis près de trois décennies, vers l'appréciation, du moins par les linguistes appliqués et les praticiens du langage, de l'impératif d'avoir une politique linguistique qui prend en compte les langues africaines, est, en terme de temps, assez remarquable. Le deuxième facteur important à noter lorsque l'on tente d'évaluer l'hégémonie, qui paraît inébranlable, des langues européennes en Afrique est l'économie politique de l'Etat postcolonial. Les relations de dépendance qui ont caractérisé et continuent de caractériser ces Etats, ont inéluctablement déterminé la continuité de l'ère des langues du pouvoir, c'est-à-dire l'anglais, le français et le portugais. A moins d'un changement social révolutionnaire qui aurait pu arracher ces territoires à l'étreinte du passé colonial, les politiques postcoloniales dans la plupart des domaines ont représenté des variantes, plus ou moins élégantes, de ce qui s'était déjà fait auparavant.

L'amendement, tout sauf insignifiant, est naturellement le fait que tous ceux qui sont arrivés au sein de l'administration ne sont pas des étrangers mais des enfants de la terre. C'est d'autant plus intrigant que ces agents de l'histoire moderne de l'Afrique – à peu d'exceptions près – se sont donnés la tâche d'étendre et de perfectionner le *statu quo ante*. Afin de comprendre ce phénomène

¹ Mes remerciements pour des suggestions et des conseils vont à beaucoup de collègues sur tout le continent, en particulier à Prof. Ayo Bamgbose, Dr Anne-Marie Beukes, Prof. Herman Batibo, Prof. S. Beban Chumbow, Prof. Al Mtenje, Dr Ghirmai Negash, Dr Francis Owino, Mr Adama Samassekou, Prof. Vic Webb, et Prof. Ekkehard Wolff. Ils ne sont bien sûr en aucun cas responsables pour l'usage que j'ai fait de leurs opinions.

² Voir C. Myers-Scotton, *Elite closure as boundary maintenance. The case of Africa*. In: B. Weinstein (ed.), *Language Policy and Political Development* (Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, 1990).

apparemment contre-intuitif il est nécessaire de nous rappeler que « l'exception africaine » n'existe pas. Les travaux de l'école de Pierre Bourdieu³ expliquent clairement que la connaissance des langues des anciens suzerains coloniaux était devenu un « capital culturel » grâce auquel le niveau de classe sociale et l'accès au pouvoir politique et économique des élites étaient, et sont, déterminés. Si l'on brise le cercle vicieux de ce voyage aux jalons déroutants, il est vital que nous dissipions le fétichisme qui fait croire que la question des langues en Afrique est celle de la relation entre langues (« supérieures » et « inférieures ») plutôt qu'une relation entre êtres dominants et dominés.

Le consensus qui émerge entre scientifiques

Les linguistes appliqués en Afrique ainsi que les universitaires, les sociologues du langage, les professionnels des langues et les praticiens se rapprochent progressivement d'un consensus qui marque le début du processus de dé-fétichisation. Ce processus est au mieux résumé par le plus éminent et le plus respecté des spécialistes de la planification linguistique sur le continent. Dans son étude prônant l'établissement de l'Académie africaines des langues (ACALAN) en 2001, le professeur Ayo Bamgbose, entre autre, a noté qu'à la plupart des conférences, où avait été et était discuté le statut des langues africaines, les résolutions n'étaient rien d'autre qu'un exercice de recyclage, que les conférenciers en aient eu conscience ou non. Il a résumé les thèmes de ces résolutions comme suit :

- L'utilisation des langues africaines devrait s'étendre à un éventail de domaines plus large, en particulier à l'éducation, la communication de masse, la législation et à la technologie.
- L'utilisation des langues africaines dans la formation et l'apprentissage est hautement recommandée car elle faciliterait la transition de la famille à l'école et rendrait l'éducation formelle accessible à un plus grand nombre de ceux en âge d'aller à l'école.
- L'éradication de l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation de masse ne peut être atteinte sans l'utilisation des langues locales. Donc, les gouvernements africains doivent faire de l'utilisation de ces langues la priorité de leur politique linguistique.
- Le développement économique et social requière la mobilisation des ressources humaines de la nation et s'atteint le mieux en utilisant les langues africaines.
- Le potentiel des langues transfrontalières pour la communication et l'intégration doit être canalisé à travers la collaboration et l'harmonisation des politiques linguistiques.
- Les langues véhiculaires aux niveaux national et régional devraient devenir des langues officielles et de travail à la place des langues étrangères utilisées actuellement.
- Les langues importées (connues sous le terme de langue partenaire) devraient continuer à avoir un rôle dans l'éducation secondaire et tertiaire et faire partie d'une politique pour le bilinguisme.
- Afin de s'assurer que les politiques sont effectivement mises en œuvre, elles devraient être reflétées dans la législation nationale et dans un plan d'action qui spécifierait l'échéancier, les modalités et les agents responsables de sa mise en œuvre⁴.

³ Voir en particulier P. Bourdieu, *Language and Symbolic Power*. (Edité et introduit par John B. Thompson, traduit par Gino Raymond et Matthew Adamson. Cambridge: Polity Press, 1991) et P. Alexandre, *An Introduction to Languages and Language in Africa*. (London: Heinemann, 1972).

⁴ A. Bamgbose, Launch of the activities of the African Academy of Languages: mission and vision of ACALAN. *ACALAN Special Bulletin* (2002, pp.24-25).

En rajoutant quelques détails de contexte, ces propositions ont été réitérées conférence après conférence depuis le début des années 1980, et elles le sont encore dans le rapport de Harare (voir en particulier pp. 14-19). Marcel Diouf, un des experts en culture et des agents de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA) les plus importants, a montré précisément et avec une acuité qui dénote de l'exaspération, comment, depuis l'adoption de la Charte de l'OUA en 1963, toutes les conférences importantes d'experts en culture africaine et de dirigeants politiques ont solennellement entonné l'engagement de la classe politique du continent envers le développement et l'utilisation poussée des langues africaines sans faire le moindre effort pour mettre en œuvre les résolutions afférentes, y compris le célèbre Plan d'action pour les langues en Afrique, adopté il y a 20 ans à la conférence des ministres de la culture de l'OUA, à Maurice. Il conclut sa morne étude de l'histoire diplomatique de la question des langues en Afrique avec le commentaire herméneutique et intrigant suivant :

L'établissement de l'Académie (Académie africaine des langues, N.A.) se justifie par les manquements mentionnés ci-dessus. Elle aura le rôle, entre autres, d'identifier les réelles raisons qui ont conduit à l'échec de l'utilisation des langues africaines dans les organisations intergouvernementales africaines, et de proposer des solutions⁵.

Suite à Harare

Mais j'anticipe sur des événements qui n'ont pas encore été mentionnés. La conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, à Harare (Zimbabwe), les 17-23 mars 1997, s'est réunie dans une atmosphère de grande expectative. L'introduction au rapport final indique quelques raisons de cet optimisme. Il n'y a pas de doute sur le fait que l'innovation centrale des modalités de la conférence, ou la particularité qui la distingue de conférences semblables tenues dans le passé, était qu'il y avait à la fois des spécialistes des langues (ou «experts») et des représentants politiques (ministres de la culture pour la plupart) qui assistaient en tandem et ensemble au même événement. On attendait beaucoup de ce modèle de réunion potentiellement synergique, qui trouvait son origine dans une proposition de la Conférence internationale sur les stratégies pour la promotion des langues africaines, soutenue par l'UNESCO, et qui s'était tenue à Addis Ababa trois ans plus tôt. Le tout premier paragraphe du rapport (de Harare) explique clairement que :

...[cette réunion] était la première du genre à inviter des spécialistes des langues à participer en tant qu'experts gouvernementaux et à conseiller et préparer le travail pour les ministres concernés de leur pays qui participaient à cette même réunion. La conférence a eu un impact beaucoup plus grand que toute autre réunion antérieure sur les questions linguistiques en Afrique, en partie grâce à cette combinaison au sein des délégations d'un haut niveau de représentation de presque tous les pays du continent...⁶

Précisée à l'époque, l'autre raison de l'optimisme et qui portait à croire que cette conférence permettrait de faire avancer le projet de valorisation des langues africaines d'une manière décisive, était le climat politique et géopolitique favorable qui dominait à ce moment-là⁷.

⁵ M. Diouf, African consultation. A brief survey of the implementation of the recommendations, resolutions, decisions, plans and programmes on African languages at the governmental level: the case of the OAU. *ACALAN Special Bulletin* (2002, pp9-10)

⁶ Voir p. 7 of this Report.

⁷ Voir p. 13ff of this Report.

Hélas, cet optimisme, aussi bien fondé qu'il eu pût l'être, s'est avéré être d'une force insuffisante pour amorcer le tournant décisif vers l'action qui seule peut changer les perspectives sur, et pronostiques pour, une politique linguistique démocratique constante dans tous les Etats du continent. Un sondage rapide auprès de quelques-uns des spécialistes en planification linguistique les mieux connus et auprès d'autres chercheurs en linguistique appliquée du continent, indique – de manière peu surprenante – que même si on ne peut guère vanter la mise en œuvre effective des résolutions de la conférence, les conférences suivantes ont pris bonne note des injonctions concernant la nécessité d'un cadre, des stratégies de mise en œuvre et des plans explicites pour une politique linguistique. En résumé, il ne serait pas exagéré de prétendre qu'un certain cynisme envers les politiques à fait surface précisément à cause des attentes qu'avait générées la conférence. En effet, un des universitaires que j'ai consulté a, à la fin de sa réponse, précisé exactement cela et a posé la question suivante, qui n'est pas entièrement dénudée de sens rhétorique :

... Personnellement, je suis de plus en plus poussé à croire aujourd'hui que le véritable "ennemi" des langues africaines se situe au sein même des structures politiques africaines, plutôt que dans les forces extérieures de domination (c'est-à-dire l'Occident et ses langues hégémoniques). A la base du débat se trouve donc la question : l'«indigénisation linguistique» est-elle possible en l'absence d'un système démocratique ?⁸

D'autre part, le point de vue d'un autre chercheur que j'ai consulté dit que :

... Il semblerait que l'autocratie soit le seul moyen (pour)... réussir en Afrique. Là où la démocratisation a été tentée, la fermeture des élites prend le dessus et impose des formes exoglossiques⁹.

Ces points de vue diamétralement opposés illustrent trop clairement que, même entre ces universitaires qui s'accordent sur le plan linguistique, l'issue stratégique qui engendrerait la volonté politique nécessaire à la réalisation d'une politique linguistique démocratique constante sont fortement influencés par les contextes dans lesquels ils réfléchissent, débattent et écrivent.

Certes, après Harare, il y a eu un grand nombre de conférences importantes et d'autres contributions universitaires qui ont soulevé quelques-unes des perceptions qui sont apparues comme étant les plus pertinentes à cause de leur contexte spécifique. Entre ces dernières la plus saisissante a été la conférence d'Asmara de 2000, qui du fait de l'enthousiasme pour le millénaire, voire millénaire, du moment, a été baignée dans un esprit d'enjouement et d'optimisme qui était peut être encore plus contagieux que celui qui avait animé l'après de la conférence de Harare. Asmara, à part réitérer les mêmes demandes et recommandations, a souligné l'importance de la littérature africaine, de la traduction et de la culture de la lecture en langues africaines.

Cependant, à la différence d'une série de conférences associées à l'établissement de l'Association pour le développement des langues africaines dans l'éducation, les sciences et la technologie (*Association for the Development of African Languages in Education, Science and Technology* - ADALEST) en 2000, la conférence d'Asmara et sa déclaration résonnante ont abouti en la création d'un réseau de linguistes formellement associés et coopérants mais non institutionnalisés. Succinctement, ADALEST

⁸ Communication personnelle.

⁹ Communication personnelle.

espère promouvoir l'utilisation des langues africaines à tous les niveaux des systèmes éducatifs sur le continent afin, entre autres, d'assurer le développement économique et social. Dans les mots du président actuel de l'association :

... à défaut du renforcement des langues africaines et leur utilisation comme outils pour des activités socio-économiques et éducatives, le réel développement ne restera qu'un simple rêve, puisque la majorité des populations sont illettrées et dépendent donc largement des langues locales pour leur contribution aux programmes de développement dans leur pays. A cet égard, ADALEST se consacre pleinement à la promotion et au développement de ces langues afin qu'elles puissent fonctionner comme langues de la modernité en parallèle avec les langues étrangères plus puissantes...¹⁰

Le processus ADALEST, qui a commencé à Kisumu (Kenya) et qui s'est poursuivi plus ou moins bi-annuellement à Pretoria (Afrique du Sud) en 2002 et en 2004 à Mangochi (Malawi), doit encore prouver qu'il peut réussir là où les tentatives précédentes ont échoué - à mobiliser les universitaires et activistes afin d'exercer une pression sur les décideurs politiques pour réaliser l'objectif primordial : valoriser les langues africaines en vue de les officialiser et de les mettre au minimum sur un pied d'égalité avec les langues des anciens pouvoirs coloniaux. Comme je m'appête à l'indiquer, ADALEST ainsi que des réseaux continentaux et sous-régionaux similaires, avec d'autres liens d'association, comme l'Association des universités africaines (*Association of African Universities* - AAU) et le Congrès mondial sur la linguistique africaine (*World Congress on African Linguistics* - WOCAL) peuvent en effet devenir des agents efficaces dans la poursuite de cet objectif s'ils s'associent formellement aux initiatives de politiques et de planification linguistiques ainsi qu'aux fonctions de conseillères de l'Académie africaine des langues (ACALAN), que j'aborde brièvement ci-dessous.

Dans le domaine de l'éducation en particulier, l'événement sans doute le plus important depuis Harare, a été la conférence des « inventaires » organisée par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (*Association for the Development of Education in Africa* - ADEA), Windhoek (Namibie) en septembre 2005. Le rapport préliminaire de cette conférence a rassemblé d'une manière lisible et systématique toutes les perceptions les plus importantes des spécialistes en matière d'enseignement des langues et de l'acquisition du langage, de l'enseignement des langues maternelles et de l'enseignement bi- ou multilingue sur le continent. Le rapport souligne une fois de plus la situation déplorable à laquelle nous sommes confrontés dans ce domaine à l'aube du 21ème siècle.

Enfin, le travail effectué par le Centre pour les études approfondies sur les sociétés africaines (*Centre for the Advanced Study of African Societies* - CASAS) sur le continent dans la sphère de la normalisation et de l'harmonisation des variétés afférentes, qui, même s'il dépend de l'acceptabilité et de la dissémination effective, s'accorde avec celui de la plupart des réseaux dédiés à la promotion du statut et de l'expansion de l'ensemble des langues du continent.

ACALAN: La destination?

Je pense qu'il est juste d'affirmer qu'il est de plus en plus évident que le développement le plus significatif depuis Harare a été la reconnaissance par les chefs d'Etat de l'UA, réunis à Khartoum

¹⁰ A. Mtenje, Introductory Remarks, in J.F. Pfaffe (ed.), *Making Multilingual Education a Reality for All. Operationalizing Good Intentions*, (Zomba: Centre for Language Studies, 2004)

(Soudan), les 23-24 janvier 2006, de l'ACALAN comme « bureau spécialisé de l'UA »¹¹ chargé de coordonner les politiques et planifications linguistiques sur le continent et de conseiller les Etats membres dans ce domaine.

Ce fut la mise en évidence d'un lien entre politique linguistique et développement national qui a été à la base de l'Académie africaine des langues (ACALAN). Le président d'alors de la République du Mali, Alpha Oumar Konaré, qui est actuellement le président de la Commission de l'UA, c'est-à-dire à la tête de l'exécutif de cette institution, agissant dans l'esprit de la renaissance africaine, a établi la mission pour l'Académie africaine des langues le 19 décembre 2000. Il a nommé M. Adama Samassekou, ancien ministre de l'éducation fondamentale de la République, à la tête de la mission le 26 janvier 2001. En vue de la signification que ce pas allait acquérir dans les deux ans à venir, il est approprié de noter la vision qu'avait M. Samassekou de sa mission. Dans son avant-propos au *Bulletin spécial* d'ACALAN, publié en janvier 2002, il écrit, entre autre :

Quatre décennies après les « indépendances » politiques ... la situation des langues africaines continue de creuser les inégalités dans les domaines des sciences, des techniques et de la technologie. Ce déséquilibre entre les langues officielles, héritées de la colonisation, et les langues africaines, loin de faciliter un partage meilleur des connaissances et pratiques modernes, met en péril toute tentative significative des populations de participer aux décisions politiques d'une part, et d'autre part empêche l'amélioration des leurs conditions de vie. Donc, notre engagement envers les idéaux de l'O.U.A, la demande insistante de nos populations d'un accès plus rapide et participatif à l'écriture et à la véritable démocratie, les pré-requis d'une stabilité durable sous-régionale et régionale, ont imposé que nous créions un instrument pour le développement de nos langues, capable de faciliter et de renforcer la coopération linguistique entre Etats africains et, de plus, qui peut promouvoir l'harmonisation et la réelle mise en œuvre des politiques linguistiques conformes aux aspirations de nos populations travailleuses¹².

Adama Samassekou et ses associés ont fait approuver l'ACALAN par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui se réunissaient à Lusaka les 9-11 juillet 2001. A l'occasion de la nomination de M. Samassekou comme président de l'ACALAN, le président Konaré l'a enjoint, ainsi que ces collègues, de

... relever le défi de mettre en place une institution panafricaine capable d'aider nos Etats et nos populations à concevoir et à développer une politique linguistique pertinente et efficace afin de contribuer dans les meilleurs délais à la Renaissance de l'Unité d'Afrique¹³.

Pendant que ces décisions diplomatiques se prenaient, des développements à d'autres endroits du continent convergeaient entre eux et avec l'ACALAN. Des initiatives locales et quasi-gouvernementales visant à améliorer la qualité de l'éducation, en particulier au niveau de l'école maternelle et de l'école primaire, avaient été entreprises depuis plusieurs années dans la plupart des pays du continent. A quelques heureuses exceptions près, comme par exemple en Tanzanie,

¹¹ Voir Assembly/AU/Dec.95 (VI) *Decision on the Statutes of the African Academy of Languages (ACALAN)*.

¹² A. Samassekou, Introduction. *ACALAN Special Bulletin* (2002, p.6).

¹³ *ACALAN Special Bulletin* (2002, p.8)

Ethiopie, Erythrée, Somalie et au Mali, aucune initiative n'était prête d'être mise en œuvre, car le soutien financier gouvernemental était remarquable de part son absence. De toute façon, la plupart n'envisageaient pas d'utiliser les langues africaines dans l'éducation au-delà des 3 ou 4 premières années d'enseignement¹⁴. Pendant un symposium sur « l'intellectualisation des langues africaines », organisé au Cap (Afrique du Sud) en juillet 2003, qui réunissait un nombre de ces organisations et institutions, il a été décidé, entre autre, de s'associer avec l'ACALAN. Pendant une autre réunion, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun), la délégation de l'ACALAN et des représentants délégués par le symposium du Cap, ont adopté ce qui par la suite a été connu sous le nom de programme ACALAN pour la mise en œuvre du plan d'action des langues en Afrique (*Implementation of the Language Plan of Action for Africa - ILPAA*), une décision qui a été approuvée un mois plus tard à Addis Abeba (Ethiopie) par la Commission de l'UA, y compris un plan stratégique. En termes concrets, le mariage de ces deux initiatives a conféré à l'ACALAN une « tête » et un « corps » avec des pieds et des jambes. Car, entre autre, le programme d'action décidé au Cap est devenu partie intégrante des objectifs de l'ACALAN. Il comporte cinq programmes ou projets fondamentaux, en particulier,

- L'année des langues africaines en 2006, qui doit être coordonnée par l'ACALAN. Ce projet est devenu réalité lorsque les chefs d'Etat les 23 et 24 janvier 2006 ont déclaré 2006 l'« Année des langues africaines »¹⁵.
- Un programme commun de Masters et de Doctorat dont l'objectif est d'apporter un soutien financier et scolaire aux étudiants susceptibles de renforcer le corpus de professionnels des langues du continent. L'Université de Yaoundé sera chargé de la coordination de ce programme.
- Le programme de développement de la terminologie, qui devra être coordonné par l'Institut de recherché sur le Kiswahili, à Dar es Salaam.
- Le programme de traduction, qui devra être coordonné par l'ACALAN à Bamako.
- Le programme de « Histoires à travers l'Afrique », qui devra être coordonné par PRAESA, au Cap.

Il reste à dire que l'ACALAN travaille en étroite relation avec l'UNESCO sur le programme pour la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Dans ce contexte, les efforts de l'ACALAN, en particulier ceux de son secrétaire exécutif, M. A. Samassekou, pour placer les langues africaines dans le cyberspace, dans le cadre du Sommet mondial sur la société d'information (*World Summit on the Information Society - WSIS*) sont d'une importance exceptionnelle, car le développement et l'utilisation de la technologie du langage humain en ce qui concerne les langues africaines nous offre l'opportunité historique d'un tremplin nous permettant de sauter quelques siècles d'une évolution organique que d'autres communautés linguistiques plus «fortunées» ont du suivre.

¹⁴ Voir A. Bamgbose *Language and Exclusion*. (Hamburg: LIT-Verlag, 2000, pp.48-73) pour plus de détails sur cette problématique.

¹⁵ Assembly/AU/Dec.98 (VI) *Decision to Dedare 2006 as the Year of African Languages* (Doc. Ex. CL/223 (VIII))

Il semblerait que l'ACALAN soit la destination de la phase la plus importante de ce processus d'évolution de la politique linguistique à laquelle je me suis référé au début de cette introduction. Les perspectives fondamentales des universitaires, professionnels et activistes des langues deviennent rapidement la sagesse conventionnellement acceptée, en particulier à la lumière de l'échec palpable de pratiquement tous les systèmes éducatifs postcoloniaux du continent. Le problème d'engendrer la volonté politique essentielle qui permettrait de traduire ces perspectives en une politique qui peut être mise en œuvre, mis à part le pré-requis des campagnes de sensibilisation et de mobilisation de masse pour la valorisation et l'utilisation des langues africaines doit être traité en termes réalistes. Les spécialistes en planification linguistique doivent réaliser que la prise en compte des coûts des interventions politiques fait partie intégrante du processus de planification et qu'aucun dirigeant politique ne considérera favorablement un plan se résumant à une liste de souhaits, même si celle-ci se fonde sur la recherche et ses données quantitatives et qualificatives les plus précises. De plus, la planification doit être assez flexible afin de donner aux décideurs un éventail d'options qui s'appuient sur le concept vital et la pratique d'une politique qui s'adapte sur différentes phases échelonnées dans le temps. Ce qui pourrait sembler infaisable sur une période de trois ans peut devenir réalisable en termes pratiques si l'on propose une mise en œuvre sur cinq ou dix ans. Tout aussi important est la notion de la gestion des langues, en particulier en ce qui concerne les politiques de gestion du multilinguisme africain. Les institutions de gestion dédiées à la cause de langues et le personnel qui a été formé selon les préceptes de gestion modernes, tout en sachant que les produits et processus autour des langues ne peuvent pas être considérés comme des « biens » au sens économique, sont une condition pour réussir à faire utiliser les langues au sein de l'administration et de les faire reconnaître langues officielles de travail. La gouvernance démocratique ne demande rien de moins et il demeure que la tâche des linguistes travaillant en Afrique est d'assurer que dans ce siècle tourné vers l'Afrique, cette aspiration devienne réalité. Cette « Année des langues africaines » est la meilleure occasion qui puisse s'offrir à nous pour renouveler notre engagement envers la tâche qui nous avait été dictée clairement et de manière convaincante il y a 20 ans dans le Plan d'action pour les langues en Afrique.

Neville Alexander
Directeur
Project pour l'Etude d'un enseignement alternative en Afrique du Sud
Université du Cap
Afrique du Sud
Février 2006

1^{re} PARTIE

RAPPORT GENERAL

A. INTRODUCTION¹⁶

1. La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, qui s'est déroulée à Harare (Zimbabwe) du 17 au 21 mars 1997, était la première du genre à inviter des spécialistes en langues à participer en tant qu'experts gouvernementaux et à conseiller et préparer le travail pour les ministres concernés de leur pays également invités. Elle a eu un impact beaucoup plus grand que n'importe quelle réunion antérieure sur les problèmes linguistiques en Afrique, en partie du fait du niveau aussi élevé de représentation de presque tous les pays du continent et en partie parce que les participants s'étaient fixé pour objectif de produire un résultat concret à la fin de chaque journée.

2. Tous les États membres africains de l'UNESCO avaient été invités et ils ont été au total 51 sur 54 à répondre à cette invitation, à savoir :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Saõ Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Sur invitation spéciale de l'UNESCO, l'Inde et la Suisse ont également envoyé des délégués à la conférence, tandis que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont envoyé des observateurs officiels, à l'instar de cinq organisations internationales intergouvernementales (OUA, ACCT, AVA, British Council et UNESCO).

4. Le but général de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique était d'élaborer des stratégies et de définir l'évolution de la gestion politique et technique du contexte linguistique africain, le principal résultat attendu étant un cadre de référence convenu d'un commun accord que chaque État africain utiliserait pour définir une politique linguistique nationale claire et exhaustive indiquant de façon précise le statut et les fonctions des langues utilisées et les mesures proposées pour la mettre en œuvre.

5. Cette politique nationale devant être spécifique, cohérente et réaliste, sa formulation devait être précédée d'un travail de recherche, en grande partie déjà accompli sur l'ensemble du continent au fil des années, afin de déterminer :

- quelles sont les langues dominantes au niveau local, les langues intercommunautaires ou les langues d'utilisation plus large ;
- quelles langues sont employées pour faire quoi et à quels niveaux ;
- quel est le budget nécessaire pour faire des recherches plus poussées, produire du matériel (en particulier pédagogique), mettre en place les équipements, le personnel et les structures nécessaires pour appliquer cette politique.

La politique linguistique proprement dite doit :

¹⁶ Ce rapport a été édité par Monsieur le Prof. Karsten Lègère de l'Université de Göteborg (Suède).

- définir des objectifs à court, moyen et long termes ;
- faire le point sur les problèmes à résoudre ;
- déterminer les méthodes et ressources à utiliser et en particulier les mécanismes à mettre en place.

Les stratégies élaborées doivent avoir pour base le paysage linguistique du pays et de la région ; elles doivent préciser la fonction de chaque langue dans son contexte, notamment son utilisation dans l'exercice des fonctions publiques et dans les relations entre l'État et les citoyens.

6. Cette démarche suppose une nouvelle ouverture et l'acceptation du multilinguisme au sein même des États nations, ce qui n'a pas toujours été le cas dans l'Afrique post-coloniale. Lorsque les pays africains ont accédé à l'indépendance politique, une controverse passionnée est née dans les cercles intellectuels et politiques à propos du statut des différentes langues locales entre elles et vis-à-vis de la langue de l'ancienne puissance coloniale. Le débat a atteint une grande complexité quand toute une mosaïque de langues a été mise en cause et que deux grands courants d'opinion se sont dessinés. D'un côté, il y avait ceux qui voyaient dans le multilinguisme une situation de conflit sur laquelle on ne pouvait construire un État nation moderne uni ; de l'autre, certains insistaient sur le caractère complémentaire des différentes langues qui s'enrichissent mutuellement et allaient jusqu'à affirmer qu'il n'y avait jamais eu de conflit d'origine linguistique dans l'histoire de l'Afrique. Alors qu'avant la colonisation, l'Afrique s'était accommodée pendant des siècles du multilinguisme, la gestion du paysage linguistique devenait un problème majeur qui opposait les nouveaux responsables de l'après-indépendance, très certainement en partie à cause des frontières artificielles et des différentes langues qui leur avaient été imposées par les colons britanniques, français et portugais venus s'approprier des territoires et établir leurs propres sphères d'influence. C'est la raison pour laquelle certains pays africains ont hésité à adopter des politiques linguistiques cohérentes, tandis que d'autres ont pris des mesures qu'ils ont dû, en tant que politique, sans cesse modifier.

7. Au fil du temps, les spécialistes ont progressivement éliminé tous les préjugés qui semblaient faire obstacle à l'adoption de politiques en faveur des langues africaines, notamment l'argument selon lequel ces langues sont « pauvres » et « inadaptées » pour véhiculer les concepts scientifiques, et les craintes non fondées que dans les pays où de nombreuses langues sont parlées la reconnaissance et l'acceptation de toutes ces langues ne nuisent à l'unité nationale. Le contexte est aujourd'hui favorable aux politiques de multilinguisme, en partie parce que les tendances et conceptions internationales dominantes prônent :

- la démocratisation et le multipartisme,
- les droits de l'homme, notamment les droits linguistiques,
- le développement durable mobilisant tous les groupes socioculturels.

Les fondements et les paramètres philosophiques du plurilinguisme qui guident actuellement la réflexion et la planification sont énoncés dans les accords listés au paragraphe B.5 ci-dessous ; ils contiennent de nombreuses résolutions et recommandations solennelles formulées au fil des années par les États africains eux-mêmes. Tous sont en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme (UN/UNESCO 1948) qui, en ce qui concerne les questions de langue, a été depuis renforcée par la Déclaration universelle des droits linguistiques (Barcelone, 1996). Les tendances internationales actuelles en faveur du multipartisme font de chaque citoyen adulte un électeur, conférant ainsi un rôle privilégié à la langue de chaque électeur. Des données d'étude fiables sont

aujourd'hui généralement disponibles au niveau national, ce qui permet de faire des comparaisons au niveau régional et international. Enfin, les techniques modernes (comme la PAO) rendent la publication d'informations de tous types plus facile et plus abordable, ce qui stimule la recherche, la documentation et la défense des langues, même au sein des communautés de petite taille.

8. Aujourd'hui, l'utilisation des langues africaines est considérée comme le meilleur moyen de garantir la participation active des populations africaines à la vie nationale et en particulier à la planification et à la gestion des projets de développement. L'évaluation des politiques de développement montre que l'une des causes de l'échec des plans de développement est que les populations concernées n'y sont pas associées activement et ce, parce que les plans sont élaborés dans une langue et avec une terminologie que les populations ne comprennent pas. Dans ce contexte de développement, le multilinguisme est de plus en plus considéré à la fois comme un instrument et un indicateur de participation et d'assimilation ; c'est le moyen d'aider les individus et les communautés à jouir pleinement de leur autonomie, à contrôler et à gérer le processus de démocratisation et de décentralisation auquel ils sont associés.

9. D'autres explications de cette nouvelle ouverture au multilinguisme sont à trouver dans les difficultés et problèmes que soulève la gestion de la mondialisation (économique) dans le contexte international. Cette mondialisation provoque la multiplication de grandes entités sous-régionales, régionales, voire continentales. Dans ce contexte, le multilinguisme devrait jouer un rôle crucial dans la gestion des relations interpersonnelles et interculturelles.

10. L'Afrique a une longue tradition de gestion du multilinguisme qui est très répandue. Il y a souvent en outre une répartition de ce multilinguisme par secteurs d'activités. Mais le multilinguisme n'est pas seulement fonctionnel ou commercial, il englobe l'ensemble du tissu social. Il constitue une caractéristique sociopolitique et sociolinguistique de la plupart des communautés linguistiques. Si l'on s'en tenait à des critères de définition stricts, il n'y aurait pratiquement pas de pays monolingues, pas seulement en Afrique, mais dans le monde entier, compte tenu de la diversité linguistique et culturelle interne de la plupart des pays. L'homogénéité est une fiction dans le domaine linguistique, plus que dans n'importe quel autre. Par conséquent, c'est sur la base des langues utilisées, des relations qu'elles entretiennent entre elles, des fonctions qu'elles remplissent, des autres tâches que l'on attend d'elles et de la politique de la société concernée que les plans linguistiques sont définis et mis en œuvre. Cette politique devra s'appliquer à des secteurs clés, notamment l'éducation qui tient la première place, les autres étant la culture, les médias, la presse écrite, la radio et la télévision.

11. Les délégués venus à la conférence à Harare en mars 1997 savaient parfaitement tout cela, ayant été préparés par une lettre d'invitation de l'UNESCO qui précisait les buts de la conférence et par le document de travail, également diffusé par l'UNESCO, qui développait le but et le champ d'étude de la conférence. On attendait en outre des délégués participant à la Réunion d'experts qu'ils viennent avec des profils linguistiques complets de leurs pays à soumettre et/ou présenter à la conférence. L'UNESCO avait fait circuler un modèle de présentation, classant les informations demandées en faits et en chiffres.

B. CONTEXTE DE LA CONFERENCE

1. L'histoire immédiate de la Conférence d'Harare remonte à 1995, année où la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution 3.1 demandant au Directeur général de convoquer une conférence internationale sur les politiques linguistiques en Afrique. Cette conférence a finalement eu lieu du 17 au 21 mars 1997 après une étroite collaboration entre l'UNESCO et le gouvernement du Zimbabwe qui a créé en 1996 un groupe spécial (ou comité d'organisation) chargé de préparer la réunion. La conférence a également reçu le soutien de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et de l'ACCT (Agence de la francophonie).

2. En août 1994, une conférence internationale sur les stratégies visant à promouvoir les langues africaines s'est tenue à Addis Abeba, Éthiopie, avec le concours de l'UNESCO. Cette conférence a décidé, entre autres choses, de demander aux représentants de l'UNESCO présents de donner suite à l'idée d'organiser une conférence au niveau du continent avec la participation de linguistes et de personnalités politiques de premier plan, les délégués s'étant rendu compte que les recherches fructueuses et les recommandations des experts en langues n'auraient jamais d'impact sans la volonté des gouvernements de soutenir des programmes d'action concrets. Pendant la conférence, le délégué du Zimbabwe, Monsieur Herbert Chimhundu de l'Université du Zimbabwe, a déploré qu'en Afrique les questions de langues soient négligées par la majorité des autorités et a émis l'idée que si les experts de différents pays trouvaient un forum pour comparer leurs observations à l'échelle du continent, les hommes politiques y prêteraient peut-être plus d'attention, en particulier dans son pays où, malgré l'accession à l'indépendance politique, les langues locales sont de plus en plus vernacularisées. L'idée a fait son chemin et, quand la question d'un lieu possible a été soulevée, M. Chimhundu a proposé l'Université du Zimbabwe où il a également offert de constituer un comité d'organisation. Les représentants de l'UNESCO présents ont suggéré d'organiser une conférence continentale à Paris. Sur l'initiative de plusieurs délégations africaines à la Conférence générale de 1995, la décision a été finalement prise d'organiser une conférence intergouvernementale et le gouvernement du Zimbabwe a proposé de l'accueillir. L'offre du Zimbabwe l'a emporté, après quoi l'UNESCO et le gouvernement du Zimbabwe ont conclu un accord faisant de la conférence prévue à Harare une réunion politique plutôt que seulement une réunion d'experts.

3. La décision d'organiser cette conférence venait après deux décennies de recherches, de conférences, de séminaires et de réunions spécialisés, souvent sous l'égide de l'UNESCO et/ou de l'OUA et/ou l'ACCT. Mais ces recherches et réunions n'avaient pas débouché sur des programmes d'action concrets. Ils n'avaient pas non plus eu beaucoup d'impact sur le continent jusqu'au milieu des années 1990, date à laquelle les élites intellectuelles et dirigeantes se sont enfin rendu compte que les pays africains avaient besoin de politiques linguistiques spécifiques, cohérentes et réalistes qui leur permettent de gérer leurs situations essentiellement multilingues de façon positive et rentable, permettant à leurs peuples de prendre pleinement part aux affaires nationales, notamment eu égard au processus de démocratisation engagé dans la plupart des pays.

4. De nombreuses recommandations de diverses conférences régionales et internationales antérieures n'avaient jamais été mises en pratique. Or, à partir de 1995 environ, on a observé un plus grand sérieux des intentions à des niveaux de responsabilité de plus en plus hauts et, un an après la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques à Harare, se tenait du 30 mars au 2 avril 1998 à Stockholm, en Suède, une autre conférence intergouvernementale sous l'égide de l'UNESCO consacrée aux politiques culturelles au service du développement. Le but était, à travers

des sessions plénières et des ateliers, de permettre un dialogue direct entre les délégués gouvernementaux et les représentants de la société civile, les deux groupes cherchant à produire des résultats concrets plutôt que des déclarations solennelles et des résolutions. Parmi les cinq objectifs stratégiques du plan d'action sur les politiques culturelles au service du développement figurait « promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans et pour la société de l'information ». D'une certaine manière, cette conférence a réaffirmé les principes qui avaient guidé la conférence de Harare en 1997.

5. Avant les conférences de Harare et de Stockholm, un séminaire panafricain avait eu lieu du 26 au 30 août 1996 à Accra, au Ghana, sur les problèmes et perspectives d'utilisation des langues nationales africaines dans l'enseignement. Le séminaire avait noté que de nombreuses études avaient été réalisées dans des langues africaines et a pris acte des divers efforts faits jusque-là pour développer l'utilisation des langues dans l'enseignement et comme outils pour améliorer la situation matérielle et culturelle des peuples africains, en particulier les accords suivants :

- la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (1963)
- la déclaration de l'UNESCO sur les principes de coopération culturelle internationale (1996)
- la Charte culturelle pour l'Afrique de l'OUA (1976)
- le plan d'action de Lagos de l'OUA (1980)
- la Déclaration sur les aspects culturels du plan d'action de Lagos (1985)
- le Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA (1986).

Le Séminaire panafricain a adopté dix objectifs et orientations explicites, ainsi qu'une série d'actions et de mesures de soutien qui établissent un lien entre l'action linguistique dans les États africains et l'instauration de la paix, de la justice et de la démocratie.

6. Cinq ans auparavant, une réunion d'experts s'était tenue du 21 au 25 septembre 1991 à Conakry, en Guinée, pour définir des stratégies de promotion des langues africaines. Les observations faites lors de l'évaluation critique des situations et des politiques linguistiques ont attiré l'attention sur des points qui ont été repris en mars 1997 à Harare, en particulier :

- le fait que les langues des anciennes puissances coloniales conservaient un statut privilégié, au détriment des langues africaines qui étaient confinées à des fonctions de moindre importance comme l'instruction élémentaire, l'alphabétisation et la communication orale ;
- le fait que la plupart des États africains n'avaient pas encore formulé de politique claire et cohérente en faveur des langues africaines ;
- la non-compréhension, par les responsables gouvernementaux, du lien entre la promotion des langues africaines et le développement général ;
- la non-compréhension, par les élites intellectuelles et dirigeantes, du lien entre les langues africaines et l'indépendance dans tous les domaines
- les principales conséquences de tout ce qui précède, à savoir l'exclusion ou la marginalisation de la majeure partie de la population dans la vie publique et le manque de ressources financières, humaines et matérielles affectées à la promotion des langues africaines.

La réunion a insisté sur la nécessité d'utiliser les langues africaines dans tous les domaines de la vie et de financer des activités de formation, des études, des publications et la diffusion de documentation

dans ces langues. Les délégués ont également présenté des propositions concrètes pour certains domaines spécifiques de la formation, de la recherche et de la documentation, ainsi que pour la coopération entre les États qui ont des langues communes, notant que jusque-là très peu d'efforts avaient été faits pour encourager cette coopération.

7. Des idées et objectifs semblables avaient déjà été exprimés en termes plus généraux dès 1986 dans le Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA qui reconnaissait le multilinguisme et encourageait chaque État membre à élaborer une politique linguistique clairement définie qui ne se contente pas de prendre en compte les langues africaines locales, mais leur donne la priorité. Le plan d'action définissait également une série d'actions et de mesures à prendre au niveau continental, régional et national en termes plus généraux, mais par des moyens et dans un esprit par ailleurs très proches de ceux de la Conférence de Harare tenue onze ans plus tard.

8. Avant que la Conférence de Harare ne commence, il y avait eu de nombreux débats, résolutions, recommandations et plans pour promouvoir et utiliser les langues africaines dans tous les domaines de la vie, notamment la vie publique et l'éducation, et pour reconnaître et tenir compte de tout cela dans un cadre politique global favorable, grâce à des dispositions juridiques appropriées renforçant leur statut et rendant leur promotion possible ou plus facile par de nombreux moyens concrets. C'est pourquoi les délégués de la Conférence de Harare ont décidé de ne pas réinventer la roue. Ils ont préféré aborder une fois pour toutes le problème de la non-transformation de la recherche et des beaux discours en actions concrètes, ce qui avait été le cas à maintes reprises dans le passé.

9. Ainsi, si la Conférence de Harare a été plus fructueuse et plus importante que toutes les réunions antérieures, c'est parce que pour la première fois on a réuni des universitaires et autres experts en langues ayant la capacité de formuler des solutions et de conseiller les gouvernements, ainsi que des hommes politiques de premier plan ayant la capacité de prendre des décisions et d'engager leurs gouvernements respectifs à respecter le programme d'activités convenu.

C. ORGANISATION DE LA CONFERENCE

1. Pendant les six mois qui ont précédé la conférence, la Commission nationale du Zimbabwe pour l'UNESCO a régulièrement organisé des réunions du groupe spécial chargé de tous les préparatifs pour le compte du gouvernement, jusqu'à l'arrivée des délégués en mars 1997. Le groupe spécial était formé de deux comités, un comité directeur et un comité technique dont la composition est indiquée ci-dessous :

Comité directeur

Professeur L. Mbuyamba	UNESCO, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe à Harare
Monsieur D. Djakovic	UNESCO, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe à Harare
Madame M.G. Takundwa (Présidente)	Commission nationale pour l'UNESCO
Monsieur S.S. Chishiri	Commission nationale pour l'UNESCO
Monsieur F.H. Musegedi	Ministère de l'Enseignement Supérieur

Madame S. Manyuchi	Ministère de l'Enseignement Supérieur
Monsieur B.C. Chitsike	Ministère de l'Éducation, Bureau de la littérature
Monsieur F. Matambirofa	Département des langues et de la littérature africaines, Université du Zimbabwe
Monsieur Goredema	Musées et monuments nationaux, ministère des Affaires Intérieures

Comité technique

Monsieur S. J. Chifunyise	Secrétaire permanent, ministère de Éducation, des Loisirs Sportifs et de la Culture
Monsieur H. Chimhundu	Doyen, Faculté des Arts, Université du Zimbabwe
Monsieur W.B. Gwete	Département de Linguistique, Université du Zimbabwe
Madame Z. Gambahaya	Département des langues et de la littérature africaines, Université du Zimbabwe
Madame C. Kadada	Ministère de l'Enseignement supérieur
Monsieur Charamba	Ministère de l'Enseignement supérieur
Monsieur R.H. Chakamba	Ministère de Éducation, CDU
Monsieur K. Nkomo	Ministère des Affaires Étrangères
Monsieur J.D. Mano	Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications
Monsieur S.S. Chishiri	Commission nationale pour l'UNESCO
Monsieur R.T. Maganga	Ministère de la Justice, des Affaires Juridiques et Parlementaires (Département de la politique et des études juridiques)
Monsieur A.B. Shankanga	UNESCO Harare, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe
Monsieur D. Dijakovic	UNESCO Harare, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe

Le Comité directeur était chargé de toute la logistique, tandis que le Comité technique était responsable du contenu technique de la conférence, en particulier de la préparation de la contribution du Zimbabwe à la conférence, certains de ses membres devant ensuite faire partie de la délégation officielle du pays. Les deux comités ont tenu une série de réunions communes pour faire le point sur leurs progrès respectifs et prendre des décisions ; entre ces réunions, certains membres avaient des tâches spécifiques à accomplir avant le début de la conférence.

2. La Conférence proprement dite a duré cinq jours ; elle se divisait en deux parties : d'abord la Réunion d'experts du lundi 17 au mercredi 19 mars, puis la Conférence des ministres du jeudi 20 au vendredi 21 mars 1997.

3. Pendant la première session de travail de la Réunion d'experts qui a suivi l'ouverture officielle par Monsieur G. Machinga, Ministre de l'Éducation, du Sport et de la Culture du Zimbabwe, les délégués ont adopté avec quelques amendements le règlement intérieur et l'ordre du jour, après quoi ils ont élu le Bureau de la réunion, à savoir :

Comité principal

Président : Kenya : Monsieur Okoth Okombo
Vice-président : Égypte : Monsieur Ahmed Etman
Burkina Faso : Monsieur Gerard Kedrebeogo
Afrique du Sud : Monsieur S.M. Beukes
Sao Tomé et Príncipe : Madame Antonia Daio

Rapporteurs :

Rapporteur général :
Zimbabwe : Monsieur H. Chimhundu
Vice-rapporteur :
Rwanda : Monsieur Laurent Nkusi

Comité de vérification des pouvoirs

Président : Congo : Monsieur Antoine Lipou
Vice-président : Ghana/Éthiopie : Madame Georgina Quarshie/
Monsieur Hailemichael Aregga

Membres : Cap-Vert : Monseur Manuel Veiga
Namibie : Madame Angilika Tjoutuku
Zimbabwe : Monsieur S. J. Chifunyise
Soudan : Monsieur Yousif El Khakifa Abu Bak

Comité de rédaction

Président : Maurice : Monsieur V. Bissoondoyal
2 Vice-présidents : Botswana : Monsieur J. Tsonope
Mali : Monsieur Moussa Diaby

Membres : Cameroun : Louis Martin Onguene Essono
Nigeria : Monsieur Isamil Junaidu
Tunisie : Monsieur Najib Ayed
Tanzanie : Monsieur E.S. Matteru
Zaïre : Monsieur Mukash Kalel

4. Pendant la première session de travail qui a suivi l'ouverture officielle de la Conférence des ministres par Monsieur I. Chombo, ministre de l'Enseignement Supérieur et des Technologies du Zimbabwe, le Règlement intérieur a été adopté, un Bureau a été élu et le rapport de la Réunion d'experts a été présenté. La composition du Bureau de la Conférence des ministres est la suivante :

Comité principal

Président Zimbabwe
Vice-président Gabon

Rapporteur général Lesotho
Vice-rapporteur général Rwanda

Comité de vérification des pouvoirs

Président Liberia
Membres Djibouti
 Soudan
 Zimbabwe

Comité de rédaction

Président Maurice
Membres Botswana
 Cameroun
 Tanzanie.

5. La Réunion d'experts a reçu des communications et des exposés illustrant des contextes et situations linguistiques spécifiques, adressés par des délégués provenant de ces contextes ; elle a délibéré sur le statut et l'utilisation des langues africaines sur l'ensemble du continent, ainsi que sur le bien-fondé de diverses stratégies et grandes options. Elle a formulé et adopté un document contenant des résolutions et des recommandations soumis à la Conférence des ministres pour considération. Les ministres ont repris et développé les conclusions des experts, les ont modifiées et officiellement adoptées dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Harare, avec un plan de travail détaillé à mettre en œuvre dans chaque pays et au niveau régional à court, moyen et long termes.

6. A la fin de la Conférence des ministres, un Comité de suivi a été élu ; il est composé de représentants des cinq régions, à savoir :

- le Lesotho pour l'Afrique australe
- la Tanzanie pour l'Afrique orientale
- le Gabon pour l'Afrique centrale
- le Ghana pour l'Afrique occidentale
- le Maroc pour l'Afrique du Nord

Le Zimbabwe, en tant que pays hôte, a été déclaré sixième membre.

D. DELIBERATIONS ET RESULTATS

1. Pendant la Réunion d'experts, plusieurs déclarations et exposés ont été faits sur la situation des langues en Afrique, sur les recherches effectuées dans certains pays du continent, ainsi que sur la situation et les politiques linguistique en Inde et en Suisse.

2. Les délégués ont estimé que tous les pays africains devaient être reconnus comme étant multilingues, bien que certains pays comme le Lesotho (langue : sesotho) et le Rwanda (kinyarwanda) soient généralement considérés comme monolingues parce qu'ils dépassent le seuil arbitraire de 90 % qui définit un pays monolingue. Le degré de multilinguisme varie considérablement, le Nigeria passant pour avoir 105 millions d'habitants parlant 410 langues, dont 397 langues dites « minoritaires » parlées par 60 % de la population. La Tanzanie a une population de 28 millions de personnes qui parlent 120 langues, mais la vaste majorité des Tanzaniens utilise le kiswahili comme langue véhiculaire, à l'instar d'autres pays d'Afrique orientale et centrale. Même les pays les plus petits se distinguent par leur diversité linguistique. Le Burkina Faso a environ 60 langues pour une population de 9 millions d'habitants dont la moitié parle le more, tandis que les 3 millions d'habitants du Bénin se partagent 58 langues.

3. Selon la définition des langues et dialectes, il y a en Afrique entre 1 250 et 2 100 langues concentrées dans une zone limitée à l'ouest par le Sénégal et à l'Est par Éthiopie, autour de ce qu'on appelle aujourd'hui la « ceinture de fragmentation ». D'une manière générale, la répartition des populations parlant les diverses langues africaines tend à être régionale : autrement dit, les locuteurs d'une langue particulière ne sont pas dispersés mais plutôt concentrés dans des zones géographiques bien définies. C'est en partie pour cette raison que même les langues parlées par peu de gens prennent de l'importance pour les besoins du développement et de l'utilisation dans la vie nationale.

4. La Réunion d'experts a conclu que la multiplicité des langues en Afrique n'est pas un handicap mais une source d'enrichissement. La politique idéale doit par conséquent permettre aux peuples africains de conserver leur identité ethnique grâce à leur langue locale ou maternelle, tout en leur permettant de s'intégrer dans la communauté nationale grâce à la langue dominante ou l'une des principales langues nationales et de communiquer avec le reste du monde grâce à une langue de communication plus large ou internationale.

5. Les langues importées, en particulier celles qui ont été imposées à l'époque coloniale, sont désormais acceptées comme faisant partie du paysage linguistique d'Afrique. Gérer cette situation de façon judicieuse permet d'éviter les situations conflictuelles entre les langues locales et les langues importées. Les délégués ont reconnu la nécessité de faire suffisamment de place aux langues africaines par rapport aux langues étrangères, parce qu'il y a des fonctions spéciales que les langues importées ne peuvent remplir. Il faut en particulier veiller à une cohérence linguistique entre les langues nationales au sein du système éducatif.

6. En formulant des politiques et stratégies appropriées, les délégués ont noté qu'il y avait différentes typologies pour les paysages et les politiques linguistiques en Afrique. Concernant les paysages linguistiques, la typologie peut être répartie comme suit :

- 1) nations ayant une langue africaine parlée par la vaste majorité de la population :
 - (a) comme langue maternelle : Somalie (langue : somali), Lesotho (sesotho), Rwanda (kinyarwanda), Swaziland (siswati), Burundi (kirundi), Botswana (setswana) ; ou
 - (b) comme langue véhiculaire : Kenya et Tanzanie (kiswahili), République centrafricaine (sango), Mali (bambara), Sénégal (wolof), Soudan (arabe) et Éthiopie (amharique) ;

- 2) nations ayant une langue africaine dominante : Ghana (akan-twi), Burkina Faso (more/mosi), Niger (haoussa), Zimbabwe (shona), Togo (ewe), Bénin (ge) et Malawi (chichewa) ;
- 3) nations ayant plusieurs langues africaines dominantes qui se font concurrence : Nigeria (haoussa, yoruba, igbo), Sierra Leone (temme, mende) et Zaïre (kikongo, lingala, chiluba, kiswahili/kingwana) ;
- 4) nations n'ayant pas de langue africaine dominante : Cameroun, Côte-d'Ivoire et Mozambique.

7. La typologie des politiques linguistiques actuelles peut être répartie comme suit :

1) pays qui prônent délibérément une langue, (a) exoglossique, comme dans le cas des pays francophones (à l'exception du Zaïre); du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau (portugais) ; du Liberia (anglais) ; et (b) endoglossique, comme dans le cas de la Tanzanie (kiswahili), de l'Éthiopie (amharique), de la Somalie (somali) et de la République centrafricaine (sango) ;

2) (a) pays ayant une politique exoglossique mais avec des tendances endoglossiques croissantes : Kenya, Ouganda, Malawi, Burundi, Rwanda, Lesotho, Botswana, Swaziland et République centrafricaine (tous, sauf l'Ouganda, favorisent une langue africaine au niveau national); (b) pays ayant une politique exoglossique où plusieurs langues africaines sont favorisées: Nigeria, Guinée et Zaïre ;

3) pays ayant une politique linguistique exoglossique mais utilisant des langues locales dans certains domaines (par ex. premières années d'école primaire, quelques journaux en langues locales et les tribunaux) : Zambie, Zimbabwe et Sierra Leone.

8. Les délégués ont insisté plus particulièrement sur la nécessité d'utiliser les langues africaines pour accélérer le processus de développement, sachant que dans la majorité des États africains moins de 20% de la population maîtrisent l'ancienne langue coloniale. Ils partagent l'avis selon lequel les langues africaines sont un facteur clé du développement économique, social, culturel et politique de l'Afrique. Tout doit donc être fait pour que ces langues puissent être utilisées efficacement dans le cadre du processus de démocratisation. En particulier, elles ne doivent pas être confinées aux domaines de la communication orale, de l'alphabétisation et de l'école primaire, mais doivent aussi jouer un rôle important dans d'autres aspects du développement.

9. Pour les besoins du développement, les délégués ont noté que les langues africaines pouvaient être classées comme suit :

1) **langues maternelles**, définies comme étant les langues apprises par les enfants par interaction sociale avec les membres des communautés auxquelles ils sont liés par la parenté ;

2) **langues communautaires**, définies comme étant les langues dominantes utilisées dans des régions plus larges que leurs limites ethniques mais n'ayant pas une dimension nationale ;

3) **langues nationales**, qui peuvent être soit les langues véhiculaires, soit une ou plusieurs langues locales décrétées comme devant être utilisées par l'ensemble de la nation dans tout le pays ;

4) **les langues interafricaines**, qui sont les **langues africaines d'intercommunication** c'est-à-dire dépassant les frontières nationales, comme le kiswahili en Afrique orientale ou le poular et le mandinka dans une grande partie de la ceinture équatoriale centrale, d'Ouest en Est;

5) **les langues internationales** comme l'anglais, le français et le portugais qui sont utilisées pour la communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

10. Compte tenu du paysage linguistique ci-dessus, les experts ont estimé que le débat sur les stratégies et les perspectives d'intégration multilingue harmonieuse devait se focaliser sur un point de vue africain, sur les principaux acteurs de la formulation de l'action publique globale, sur les grandes options et sur les stratégies de mise en œuvre.

11. L'utilisation des langues africaines dans tous les aspects de la vie nationale a retenu l'attention des délégués. A cet égard, les experts ont fait remarquer et ont insisté sur le fait que :

- aucune langue n'est par nature développée : c'est par l'usage qu'elle se développe et qu'elle étend son domaine d'application technique ;
- toute langue qui remplit plusieurs fonctions acquiert inévitablement du prestige et, à mesure que son prestige grandit, accède à de nouvelles fonctions ;
- la créativité n'ayant pas de limites, le développement terminologique n'a pas de limites ;
- l'accès, le rôle et les fonctions limités des langues africaines dans le domaine éducatif entravent leur développement et leur transformation en langues nationales ;
- même les analyses les plus radicales des économistes reconnaissent de plus en plus que l'efficacité économique et technologique ne peut être dissociée du contexte culturel ;
- le manque de personnel et de matériel pour l'enseignement, l'apprentissage et la promotion de la langue maternelle est le résultat d'une discrimination de longue date qui peut être supprimée ;
- les attitudes négatives qui dénigrent les langues maternelles africaines au profit des langues importées sont fondées sur des rationalisations évidentes et superficielles qui cherchent à justifier des déséquilibres résultant d'injustices liées à des circonstances historiques.

12. Au vu de ce qui précède, les délégués ont jugé nécessaire de définir une politique linguistique commune au sens large, en particulier de définir le cadre de sa gestion politique et technique et d'identifier des outils de gestion à cet effet. La majorité des experts ont insisté sur la nécessité d'une part de créer des structures appropriées pour la planification linguistique et d'autre part de former du personnel. Certains experts ont souligné qu'il était important de connaître l'attitude des gens à l'égard de leur propre langue. Deux délégués ont rendu compte d'expériences menées dans leur pays pour sensibiliser davantage la population à la nécessité de donner la priorité à leur propre langue ; ils ont attiré l'attention sur l'importance des médias pour promouvoir les langues locales.

13. Les experts ont insisté sur l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour le développement de la politique linguistique. Gardant présents à l'esprit les travaux menés avec les conseils de l'UNESCO, travaux qui avaient permis d'identifier les langues communes, et afin de se faire une idée précise de la situation de la recherche sur ces langues dans les différents pays où elles sont parlées, les délégués ont invité l'UNESCO à contribuer à la revigoration des institutions spécialisées telles que le CELTHO, EACROTANAL et CICIBA, afin de leur permettre de remplir leur mission d'experts. Ils ont en outre vivement recommandé que soit créée une Association linguistique panafricaine pour assurer la coopération régionale dans le domaine de la recherche linguistique.

14. Déplorant que souvent des recommandations pertinentes de réunions panafricaines qui avaient pourtant été largement soutenues n'aient pas été mises en pratique, les experts ont formulé et se sont mis d'accord sur des propositions d'actions concrètes pour mettre en œuvre les politiques linguistiques. Ils ont adopté un plan d'action détaillé avec un programme d'activités réalistes à mener à bien dans un délai donné. Ces propositions ont été réunies dans deux documents, l'un annexé à l'autre, qui ont été soumis à la Conférence des ministres :

- un projet de Déclaration de Harare ;
- un projet de Plan d'action de Harare.

15. La Conférence des ministres a repris les débats là où la Réunion des experts s'était arrêtée, basant leurs délibérations sur le travail déjà effectué par les spécialistes. Les ministres et chefs de délégations, les représentants des États et de plusieurs organisations internationales ont prononcé des discours explicitant les fondements culturels, politiques et sociaux des politiques linguistiques spécifiques au continent africain, en attirant notamment l'attention sur les stratégies de mise en œuvre des propositions et sur les mécanismes de suivi.

16. Le représentant de l'OUA a rappelé le nouveau contexte dans lequel la formulation de la politique linguistique en Afrique devait désormais se situer. Le changement démocratique, une bonne gouvernance, le pluralisme culturel et les droits de l'homme sont aujourd'hui les paramètres qui doivent être pris en compte pour guider toute action de développement, en particulier quand il s'agit des langues africaines qui sont le fondement de l'identité culturelle. Le porte-parole de l'OUA a insisté sur le fait que la protection des identités culturelles n'isolera pas les Africains du reste du monde dans un contexte de mondialisation accrue, car le problème linguistique est devenu en Afrique un problème central qui concerne non seulement les États mais aussi le grand public. Il a déclaré que les personnes présentes devaient mettre la machine en route, afin que les décisions prises lors de la conférence soient suivies d'effet. Il a suggéré que dans l'immédiat un réseau transnational et une banque de données linguistiques soient créés et qu'un Congrès de l'Association panafricaine des linguistes soit organisé sous l'égide de l'OUA.

17. Mme Lourdes Arizpe, Sous-Directrice générale pour la Culture, représentant le Directeur général de l'UNESCO, a insisté sur l'importance de la conférence après avoir rappelé aux participants que le respect de la diversité linguistique est l'un des principaux points de la Charte de l'UNESCO. Elle a rappelé les efforts de l'Organisation en faveur de la réhabilitation et de la promotion des langues africaines, ainsi que pour la formulation d'une politique linguistique susceptible de servir de fondement à l'identité culturelle. En se basant sur les résultats de travaux de recherche et sur le rapport de la Commission mondiale pour la culture et le développement, Mme Arizpe a attiré

l'attention des délégués sur l'urgence de formuler des stratégies linguistiques qui tiennent compte de la nécessité de compléter les langues véhiculaires par des langues nationales ou officielles, ainsi que par des langues internationales. Des politiques linguistiques réalistes et efficaces doivent être formulées dans un but de justice et de paix, afin d'associer tous les groupes socioculturels à une politique de développement durable.

18. Son Excellence Monsieur E. O. Akinluyi, président du Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO, a mis l'accent sur l'importance des langues en tant qu'instruments du développement, non seulement dans le domaine culturel, mais aussi en relation avec les sphères économique, sociale et politique. Compte tenu de la diversité des langues et des cultures du continent africain, ainsi que du désir des États de bâtir des nations, il a proclamé que le plurilinguisme était la seule voie à suivre pour concilier les sentiments légitimes d'identité ethnique, les aspirations nationales et la sensibilisation des communautés. Évoquant le Plan d'action de 1986 de l'OUA, il a déploré que la plupart du temps les recommandations des conférences africaines n'aient pas été mises en pratique et a formé le vœux que les gouvernements des États africains manifestent leur intention de mettre en application le Plan d'action de Harare qui est un cadre flexible qui peut être adapté aux tâches spécifiques à accomplir. Enfin, il a rappelé aux participants qu'il était urgent que chaque État mette en pratique les recommandations de la conférence.

19. Après avoir dressé un panorama de la situation linguistique de l'Afrique où coexistent les langues locales et coloniales, Monsieur I. Chombo, ministre de l'Enseignement supérieur du Zimbabwe a clôturé la conférence en plaidant en faveur du plurilinguisme. Il a déclaré qu'il fallait réexaminer la politique linguistique afin de développer les langues africaines au niveau national et régional en leur donnant le statut de langues de travail dans les sphères économique, politique et sociale. Cette stratégie doit en même temps permettre de promouvoir l'unité nationale, la paix et la stabilité. Elle doit aussi faciliter la communication entre les États africains, en utilisant non seulement les langues coloniales, mais aussi les langues africaines parlées dans plusieurs pays. Pour atteindre ce but, il faut donner un statut à toutes les langues de chaque pays, en définissant clairement celles qui sont considérées comme officielles, nationales sans être officielles ou locales, ainsi que les langues employées à des fins liturgiques ou autres, sans abandonner pour autant l'anglais, le portugais et le français qui sont pour l'Afrique les langues de la communication internationale aux niveaux national et panafricain, ainsi qu'aux niveaux local et régional.

20. En s'appuyant sur les idées exprimées dans ces discours qui reprenaient et développaient les conclusions de la Réunion d'experts, la conférence a examiné, amendé et adopté officiellement la Déclaration de Harare et son Plan d'action qui fait partie intégrante du plan de travail détaillé de mise en œuvre de la politique adoptée. Afin que les décisions prises à Harare soient suivies d'effet, la conférence a désigné un Comité de suivi composé, comme il avait été suggéré, de représentants de chacune des cinq régions géographiques, plus le Zimbabwe en tant que pays hôte (voir 1^{re} Partie, C, alinéa 6, ci-dessus). Le professeur O. Okombo du Kenya, qui avait présidé la Réunion d'experts et le professeur P. Ntahombaye du Burundi ont été nommés à titre personnel membres du secrétariat du Comité de suivi.

21. Par conséquent, les trois principaux résultats de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique sont :

- la Déclaration de Harare

- le Plan d'action et le Programme de mise en œuvre
- le Comité de suivi.

Le texte intégral de la Déclaration et du plan d'action de Harare figure en Annexe au présent rapport.

2^e PARTIE

LA REUNION D'EXPERTS

A. INTRODUCTION

1. Toutes les sessions de travail de la Réunion d'experts se sont déroulées en séance plénière sur une période de trois jours, du lundi 17 au mercredi 19 mars 1997. Les discussions ont tourné autour des exposés et des commentaires des délégués sur :

- les situations linguistiques spécifiques dans le contexte global de la gestion du multilinguisme dans le double cadre du développement et de la démocratisation ;
- le rôle, le statut, l'utilisation et la promotion des langues africaines dans le contexte actuel de domination des langues étrangères ou des anciennes langues coloniales importées ;
- une vision globale, les perspectives et les stratégies appropriées dans le contexte du développement.

2. Les délégués ont passé beaucoup de temps à discuter des moyens d'élaborer un cadre flexible pour l'élaboration de politiques linguistiques communes et la mise en place de structures de planification et de mise en œuvre, de coopération et de collaboration aux niveaux sous-régional et régional :

- dans le domaine de la recherche et du développement linguistiques ;
- par l'utilisation et la promotion des langues interafricaines ;
- par l'intermédiaire d'associations professionnelles comme l'Association panafricaine des linguistes ;
- en organisant des conférences, congrès et sommets sur les questions linguistiques, par exemple le Congrès panafricain des linguistes ;
- par l'intermédiaire des instituts de recherche en langues des différentes sous-régions, comme le CELTHO, l'EACROTANATAL et le CICIBA.

3. A mesure qu'elles prenaient corps, les idées des experts étaient consignées par les rapporteurs et le comité de rédaction pour être incluses en tant que propositions dans le projet de Déclaration de Harare et le projet de Plan d'action de Harare que les experts ont soumis les quatrième et cinquième jours à la Conférence des ministres pour considération.

B. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE

1. Lors de l'ouverture officielle de la Conférence, le discours préliminaire de bienvenue est prononcé par Madame Margaret Takundwa, secrétaire général par intérim de la Commission nationale du Zimbabwe pour l'UNESCO, qui a assuré la présidence du Comité d'organisation ou groupe spécial du Zimbabwe chargé des préparatifs de la conférence. Mme Takundwa présente ensuite le président de la session d'ouverture, Monsieur Michael Mambo, secrétaire chargé de l'Enseignement supérieur et vice-président de la Commission nationale du Zimbabwe pour l'UNESCO.

2. Dans son discours de bienvenue, M. Mambo remercie le Bureau sous-régional de l'UNESCO à Harare pour l'aide apportée au Comité d'organisation du Zimbabwe, puis il invite le premier orateur à prendre la parole.

3. Le premier orateur est Monsieur Doumbia, qui représente le secrétaire général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). M. Doumbia rappelle dans leurs grandes lignes les buts et objectifs ainsi que le contexte de la conférence, en relation avec les programmes de coopération de l'ACCT pour la promotion et le développement des langues africaines.

4. Il passe ensuite la parole à l'orateur principal de la session, Monsieur A.B. Shankanga du Bureau sous-régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe à Harare. Celui-ci remercie tous ceux qui ont activement soutenu cette conférence : le pays hôte et le gouvernement du Zimbabwe pour l'organisation de l'accueil de la conférence, le Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO pour son aide logistique ; l'OUA et l'ACCT pour leur aide et leur participation par l'intermédiaire des experts en langues africaines envoyés pour les représenter ; les experts des pays d'autres continents où des mesures spéciales ont été prises pour résoudre certains problèmes dans un contexte national multilingue, venus partager leurs expériences ; et les experts nommés par leurs gouvernements pour les représenter à la conférence. La plupart de ces experts gouvernementaux, fait-il observer, sont des universitaires de haut niveau ayant à leur acquis de nombreuses années de recherche en linguistique, en politique et planification linguistiques, en élaboration de programmes d'enseignement des langues africaines, en instruction élémentaire et autres domaines pertinents. Beaucoup d'entre eux ont également été associés à des activités et conférences touchant les langues africaines organisées sous l'égide de l'UNESCO.

5. La présente conférence se différencie des autres par son organisation et son champ d'étude. Il s'agit d'un événement majeur pour le continent africain, qui se tient à la veille du vingt-et-unième siècle, alors que ne subsiste plus aucun doute quant à la capacité des langues africaines de remplir de nombreuses fonctions et de servir de véhicules pour exprimer des pensées abstraites et des concepts modernes, même dans les domaines de la science et de la technologie. En raison de leur expertise et de leur bagage professionnel, les délégués présents à cette conférence sont familiarisés avec le débat sur la question des langues en Afrique, que ce soit dans le contexte national ou sur la scène régionale ou mondiale. Les thèmes des travaux de recherche et débats antérieurs pertinents pour la conférence sont notamment :

- langue et éducation
- langue et politique
- pluralisme culturel et linguistique et dimension d'Etat-nation
- langue et participation des citoyens au processus démocratique
- langue et participation des citoyens au développement socioculturel, économique, scientifique et technologique
- langues et culture de la paix, sujet désormais pertinent dans de nombreuses régions du monde.

6. La recherche postcoloniale et l'intensification du débat qui mobilise les chercheurs, les milieux politiques et l'ensemble de la communauté montrent que la question des langues occupe désormais une place centrale. Des recommandations sur la façon d'aborder les questions linguistiques ont été adressées à certaines nations et à des groupes de pays partageant des situations similaires.

7. La conférence n'est pas une occasion de plus d'engager un débat général sur les facteurs qui peuvent expliquer l'absence d'efforts soutenus pour promouvoir les langues africaines, ou sur les difficultés rencontrées pour adopter ou faire appliquer une loi relative à la politique linguistique nationale. L'analyse du problème a déjà fait l'objet d'études, de réflexions et de discussions dans de nombreux pays du monde. L'actuelle conférence a plutôt pour but de permettre aux experts gouvernementaux et autres de recommander des grandes options aux États membres africains. C'est pourquoi la Réunion d'experts avait pour mission de formuler des propositions de cadres politiques réalistes, notamment par rapport aux questions fondamentales suivantes :

1a) la nécessité de garantir aux citoyens qui ne connaissent ou ne maîtrisent pas les langues des anciens colonisateurs, quand celles-ci ont été conservées comme langues officielles, l'égalité des chances pour participer pleinement aux activités de la vie nationale ;

1b) le risque que ceux qui ont une maîtrise nulle ou insuffisante de ces langues officielles se sentent ou soient effectivement exclus de la vie nationale, l'aisance dans ces langues étant de plus en plus perçue comme un symbole de réussite ou la clé du succès ;

2) le fait que l'exercice des droits démocratiques et autres droits fondamentaux des citoyens est sérieusement remis en cause par le fait que ces langues officielles sont celles de la législation, de la justice, de l'administration, du commerce, de l'éducation et des médias, alors qu'il est en même temps reconnu que dans la majorité des pays africains seuls 15 à 20 % de la population ont un niveau minimum de maîtrise des langues officielles héritées des anciennes puissances coloniales ;

3) l'utilisation du multilinguisme et du multiculturalisme comme instruments pour instaurer la démocratie, construire une nation et garantir l'unité dans la diversité, en donnant aux communautés et aux États-nations les moyens d'encourager le développement ;

4) l'utilisation des langues comme outil pour atteindre des buts communs à travers la communication et la culture dans le village global, la société civile globale et la société hypertechnologique du vingt-et-unième siècle.

8. M. Shankanka lance ensuite le défi à la Réunion d'experts d'élaborer des scénarios répondant à ces questions mises en lumière dans le Document de travail distribué aux délégués avant la conférence. Comme le fait remarquer le président de la session, le discours de M. Shankanka circonscrit le champ d'étude de la conférence en définissant les problèmes et les tâches à accomplir, les conférences antérieures (où l'UNESCO a joué un rôle de catalyseur) ayant permis de faire le point sur la situation des langues au niveau national et continental.

9. Le décor ayant été planté, Monsieur G. Machinga, invité d'honneur et ministre de l'Éducation, des Sports et de la Culture du Zimbabwe, ouvre officiellement la conférence. Dans son discours d'ouverture, il reprend les paroles de bienvenue et les remerciements précédemment exprimés et reconnaît que la question des langues en Afrique a été déjà discutée dans de nombreux forums organisés sous l'égide de l'UNESCO et de l'OUA, fait qui souligne l'importance des débats actuels et permanents. Il est donc maintenant attendu de la conférence qu'elle ne se contente pas de délibérer sur les complexités du paysage linguistique de l'Afrique, mais qu'elle formule des stratégies et recommandations qui permettront aux gouvernements de mettre en place des cadres politiques réalistes et applicables dans leurs pays.

10. Les circonstances historiques et la diversité linguistique rendent la tâche difficile, mais néanmoins nécessaire, car l'importance de la langue maternelle dans les processus de réflexion, de compréhension des concepts et de communication en général est désormais universellement reconnue. C'est pourquoi, il est attendu de la Réunion d'experts qu'elle :

- passe en revue les politiques et problèmes linguistiques actuels ;
- se penche sur le rôle, le statut et la promotion des langues africaines dans la politique, les affaires économiques et l'administration ;
- guide la Conférence des ministres vers une nouvelle orientation de la politique linguistique en Afrique et vers la création de structures appropriées pour l'élaboration des politiques et programmes linguistiques.

C. PREMIERE SESSION DE TRAVAIL

1. Le président de la première session de travail de la Réunion d'experts, Monsieur S. Chigwedere, ambassadeur et ministre de l'Éducation du Zimbabwe, présente rapidement aux délégués les trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- l'adoption du Règlement intérieur
- l'élection du Bureau de la Réunion d'experts
- l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion d'experts.

2. Si l'essentiel de cette session est consacré aux questions de procédure habituelles, il convient néanmoins de noter les points saillants suivants :

1) selon la terminologie de l'UNESCO, la Conférence de Harare est une conférence de catégorie 2 dont les participants, compte tenu de l'importance de la réunion, sont désignés par les autorités gouvernementales compétentes ;

2) sauf pour les organes auxiliaires élus par la Réunion d'experts pour coordonner et faciliter le travail de la réunion, toutes les sessions doivent être plénières et publiques ;

3) l'anglais et le français sont déclarées langues officielles de l'ensemble de la conférence, mais les orateurs sont libres d'employer d'autres langues, à charge pour eux de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs interventions soient interprétées dans l'une des langues de travail ;

4) à la suite de demandes spécifiques de certains délégués et d'une discussion générale, l'UNESCO a pris note de la nécessité d'ajouter le portugais et l'arabe ou de prendre des dispositions dans ce sens pour d'éventuelles réunions ultérieures similaires ;

5) vers la fin de la session, Monsieur Chigwedere cède la présidence à Monsieur Okombo du Kenya, dûment élu Président de la Réunion d'experts ;

6) Monsieur Okombo dirige ensuite les débats liés à l'adoption de l'ordre du jour de la Réunion d'experts et du programme de l'ensemble de la conférence ;

7) les délégués acceptent les propositions du Zimbabwe et du Burundi de modifier l'ordre du jour pour qu'il reflète le recentrage souhaité sur les politiques plutôt que sur les perspectives, ceci afin d'orienter dès le début la réunion vers la définition d'une position politique claire.

D. DEUXIEME SESSION DE TRAVAIL

1. La deuxième session de la Réunion d'experts est consacrée au point suivant de l'ordre du jour « Panorama rapide du paysage linguistique en Afrique ». Elle débute par un discours de Monsieur Herbert Chimhundu en qualité de président de la délégation du Zimbabwe. Il insiste sur la nécessité de donner dès le début une direction claire à la réunion, en dégagant les principaux problèmes afin de partir d'une compréhension commune du but de la réunion, de la situation linguistique en Afrique, des tendances et perspectives actuelles et des résultats attendus de ces trois jours de réunion.

2. A propos de l'objet de la conférence, M. Chimhundu explique qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice universitaire, notant que de nombreuses recherches ont déjà été faites et que de nombreuses résolutions et recommandations ont été adoptées lors de divers forums. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des mesures concrètes des États africains qui doivent s'inspirer des expériences partagées pour élaborer des politiques linguistiques applicables aux niveaux national et régional. C'est pourquoi la Réunion d'experts de trois jours doit produire des recommandations claires et compréhensibles qui aideront les ministres à prendre des décisions sur les orientations stratégiques de la gestion politique et technique de situations linguistiques de complexité variable dans le cadre de solutions politiques efficaces.

3. M. Chimhundu fait remarquer que le paysage linguistique africain est extrêmement complexe; le multilinguisme y est la norme et seule une petite minorité États africains ont une politique linguistique claire et compréhensible. Ils sont encore moins nombreux à avoir inscrit cette politique dans leur constitution. Dans la vaste majorité des cas, les politiques linguistiques sont soit inexistantes, soit implicites et dispersées dans plusieurs textes législatifs et/ou découlent de la pratique traditionnelle.

4. Il est généralement admis que le point de départ pour formuler une politique linguistique efficace est une compréhension parfaite de la situation linguistique sur le terrain, à savoir : le nombre de langues parlées, où et par combien de personnes ; le rôle, le statut et le mode d'utilisation de ces langues ; la situation de l'édition et l'existence de documents écrits ; l'utilisation dans les médias et l'accès des locuteurs aux médias imprimés et électroniques. C'est la raison pour laquelle des statistiques ont été compilées séparément et soumises avant la conférence par les participants ou par d'autres sources. La recherche doit cependant être permanente, notamment dans les universités où les départements et instituts concernés peuvent apporter une contribution majeure au développement des langues africaines et, par ce biais, contribuer au développement plus complet du potentiel de ressources humaines grâce auquel toutes les autres formes de développement peuvent être réalisées. Les langues doivent être associées au développement. D'où la nécessité, non seulement de créer des organismes linguistiques normatifs (conseils, comités ou universités), mais aussi des

centres ou instituts de recherche sur les langues, ainsi que des unités ou départements de promotion des langues au sein des ministères.

5. Au niveau politique, des programmes et orientations stratégiques pour les langues et les cultures d'Afrique ont déjà été formulés par l'OUA dans la Charte culturelle pour l'Afrique (1976) et le Plan d'action linguistique pour l'Afrique (1986). Au niveau régional, le temps est venu d'agir au lieu de disserter sur la nécessité d'élever les langues africaines au rang de matières de l'enseignement supérieur et d'adopter quelques-unes des langues véhiculaires et langues de travail officielles régionales, notamment le swahili, à l'instar de l'OUA qui a décidé en 1986 de l'ajouter à l'anglais, au français, au portugais et à l'arabe. Au niveau de l'Etat-nation, il est temps que les gouvernements africains tiennent compte des conseils des experts, qu'ils prennent les décisions nécessaires et adoptent la législation requise pour formuler et mettre en œuvre une politique concernant le statut, le rôle et l'utilisation des langues parlées à l'intérieur de leurs frontières, et qu'ils créent des organismes linguistiques normatifs pour diriger et superviser la normalisation, la promotion et le développement des langues locales.

6. Les actions concrètes proposées ci-dessus vont dans le sens des tendances et points de vue actuels, tant au niveau régional qu'au niveau international. Si certains pays d'Afrique (par ex. l'Afrique du Sud) ont déjà fait un pas dans cette direction, il semble qu'un nombre croissant de pays (dont le Zimbabwe) soient maintenant prêts à suivre l'exemple. Les débats font actuellement rage parmi les citoyens sur les liens entre la langue et la culture d'une part, le développement, l'autonomisation et la démocratie d'autre part, conférant ainsi une nouvelle dimension aux débats antérieurs qui tendaient à mettre l'accent uniquement sur la fierté, l'identité et la décolonisation des esprits. Le lien entre langue et démocratie se traduit par le multilinguisme et la reconnaissance des droits linguistiques en tant que droits de l'homme, tels qu'ils sont actuellement reconnus et défendus par l'UNESCO. Sur le plan international, le débat sur la langue et l'autonomisation par l'accès à l'information, la participation et le rôle moteur des citoyens a atteint son point culminant avec la signature de la Déclaration universelle des droits linguistiques à Barcelone, le 6 juin 1996.

7. Il est attendu de la conférence qu'elle :

- 1) utilise les profils linguistiques nationaux et les notes d'orientation préparés avant la réunion pour faire le point sur la situation actuelle en ce qui concerne l'utilisation et le statut des langues africaines ;
- 2) se reporte au Document de travail que l'UNESCO a fait circuler avant la réunion pour rédiger et adopter un document qui servira de cadre de référence pour la gestion politique et technique de la politique linguistique ;
- 3) produise une déclaration engageant chaque État membre à élaborer une politique linguistique nationale détaillée ;
- 4) définisse un plan d'action assorti d'un calendrier de mise en œuvre ;
- 5) reprenne dans la déclaration et le plan d'action les buts généraux et les objectifs spécifiques indiqués dans le Document de travail de l'UNESCO pour l'ensemble de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne :

- la typologie des contextes et situations linguistiques,
- la typologie des politiques et pratiques linguistiques,
- la classification des langues sur la base des schémas d'utilisation dominants,
- des domaines spécifiques comme l'éducation, les médias et l'administration ;

6) aborde tous les aspects à prendre en compte lors de la formulation et de la mise en œuvre de politiques linguistiques de grande ampleur, à savoir :

- définir clairement le statut de toutes les langues utilisées,
- définir des buts à court, moyen et long termes pour le développement, la promotion et l'utilisation des langues,
- déterminer les méthodes et ressources à utiliser pour atteindre les buts et les objectifs énoncés, ainsi que les problèmes à résoudre,
- prendre des dispositions spécifiques pour l'utilisation, le développement et la promotion des langues dans des secteurs cruciaux comme l'éducation, la législation et les médias,
- énoncer les conditions linguistiques à remplir pour la nationalité, la formation formelle et le travail dans divers autres secteurs.

8. Lors de la discussion qui suit le discours de M. Chimhundu, les experts reconnaissent que la politique linguistique est en fin de compte une décision politique qui ne peut être prise que par le gouvernement central. Les linguistes et autres professionnels et acteurs concernés par les langues ne peuvent que donner des conseils et faire pression ; mais la formulation et la mise en œuvre d'une politique sur le statut officiel, le rôle et l'utilisation des langues dans un État donné doivent se faire par le biais de la législation. A cet égard, les délégués attirent l'attention sur le fait que, dans de nombreux pays du continent, les langues locales retiennent toujours aussi peu l'attention des responsables politiques.

9. Un délégué donne un exemple d'action concrète : la création en avril 1996 du Pan South African Language Board (PANSALB) institué par le parlement sud-africain en tant qu'organisme statutaire chargé de suivre l'évolution et la mise en œuvre de la politique linguistique. Il suggère que le PANSALB soit pris par la conférence comme modèle de mécanisme.

10. Les délégués reconnaissent que la question des langues est désormais également liée au processus de démocratisation. Démocratiser la politique linguistique ne signifie pas se contenter de remplacer une langue par une autre ; il s'agit plutôt de répondre aux besoins réels des gens. Concrètement, cela signifie promouvoir le multilinguisme dans de nombreux pays africains. Il est souligné qu'un pays ne peut développer pleinement son potentiel de ressources humaines sans les langues de ses citoyens.

11. Le délégué du Lesotho explique que le Lesotho, de même que quelques autres pays, est considéré depuis longtemps comme homogène sur le plan linguistique, alors que ce n'est pas le cas. Le Lesotho a une langue nationale parlée et comprise par pratiquement toute la population du pays, mais il a aussi plusieurs langues minoritaires qui n'ont pas encore été reconnues.

12. La réunion évoque longuement les groupes linguistiques minoritaires et leurs langues. Un délégué suggère que les lignes directrices qui doivent être formulées insistent sur les politiques concernant les langues minoritaires ainsi que sur la recherche, car seule la recherche permet de décrire avec précision la situation linguistique.

13. La réunion admet également la nécessité de décider comment faire face aux attitudes négatives par rapport à l'utilisation des langues africaines.

E. TROISIEME SESSION DE TRAVAIL

1. Pendant la troisième session de travail, les experts évoquent la réalité du multilinguisme dans quelques pays. Des rapports sur l'Éthiopie, la Zambie et l'Afrique du Sud sont présentés. Ils sont résumés à la section F ci-après, ainsi que neuf autres rapports soumis par écrit par le Cameroun, le Sénégal, le Niger, le Togo, le Mozambique, le Swaziland, le Burkina Faso, le Nigeria et le Zimbabwe. Ensemble, ces douze profils de pays donnent une bonne idée de la situation du multilinguisme sur l'ensemble du continent.

2. Au cours de la discussion qui suit les exposés, les experts tombent d'accord sur le fait qu'il s'agit pour eux de s'interroger sur ce qu'est une politique linguistique plutôt qu'une disposition linguistique. Selon les délégués, la politique linguistique est la mise en pratique du processus accepté par tous de formulation d'une politique. Une disposition linguistique, en revanche, n'est que l'énoncé sur le papier ou dans la constitution d'un pays du statut des différentes langues, sans nécessairement se demander si les points convenus sont mis en application ou non.

3. Les délégués reconnaissent également que, s'ils ne peuvent formuler ou imposer une politique applicable à tous les pays, ils sont supposés proposer des grandes orientations qui seront soumises à la réunion des ministres. Ils tombent d'accord que les politiques doivent viser à produire des intellectuels compétents au niveau à la fois local (national) et international. Ils insistent sur la nécessité d'engager des recherches sérieuses sur les langues africaines. Ceci est considéré comme utile, car apportant une contribution à la civilisation humaine.

4. Un rapport est également présenté par un délégué du Congo. Celui-ci attire l'attention sur le fait que les experts sont réunis non pour une conférence sur des sujets uniquement linguistiques, mais que l'ordre du jour est de réaliser un rêve de l'Afrique à travers des politiques linguistiques. Il souligne également le fait que les politiques linguistiques dont l'Afrique a besoin sont celles qui peuvent contribuer au processus de démocratisation de l'Afrique, celles qui acceptent le pluralisme et encouragent la coopération régionale en Afrique. Il insiste sur le fait que les locuteurs des langues doivent être associés à la formulation de ces politiques. Il fait observer que les politiques actuelles auront des répercussions sur les générations futures. Aussi faut-il, en les formulant, se souvenir que l'on bâtit quelque chose pour l'avenir. Les délégués notent également que la politique linguistique va de pair avec la planification linguistique et doit par conséquent s'inscrire dans un cadre temporel.

5. A propos de la mise en œuvre de la politique, l'intervenant estime qu'il faut se préoccuper des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mettre en pratique ces orientations politiques. Il fait également observer que pour mettre en œuvre une politique, il faut une stratégie de mise en œuvre.

F. PROFILS DE PAYS

1. Afrique du Sud

1.1. L'Afrique du Sud, qui compte 43 millions d'habitants, a une nouvelle constitution qui reconnaît 11 langues officielles et prévoit la promotion d'autres langues, dites langues « héritées ». Ces dernières incluent des langues locales comme les langues khoïsan, des langues comme l'allemand et le français, ainsi que des langues à vocation religieuse comme le hindi et le tamoul. La langue des signes est également mentionnée dans la constitution. La constitution stipule que le plan linguistique pour l'Afrique du Sud doit traiter les diverses questions linguistiques du point de vue des dispositions constitutionnelles et des besoins des citoyens. L'un des buts majeurs du PANSALB est l'élaboration de programmes et de projets de recherche pour promouvoir l'utilisation dans le pays de langues marginalisées depuis longtemps.

1.2. Pour le ministère de l'Éducation, il y a deux questions importantes, à savoir la langue d'enseignement et d'apprentissage, et la langue enseignée en tant que matière. La seconde présente un intérêt pour la discussion, en ce sens que l'opinion actuelle est que les élèves des premières années d'école doivent se concentrer sur une seule langue jusqu'à la 2^e ou 3^e classe, et abordent une autre langue les années qui suivent, l'idéal étant qu'ils finissent en 12^e classe avec quatre langues. Ces langues doivent être librement choisies tout au long de la scolarité. La seconde question est celle de la langue d'apprentissage et d'enseignement. Actuellement, la majorité, voire la totalité des écoles d'Afrique du Sud utilisent l'anglais ou l'afrikaans. L'idéal serait que chaque élève puisse suivre l'école dans sa langue maternelle, le ministère ayant toutefois adopté pour le moment des mesures transitoires.

1.3. Le ministère élabore actuellement des lignes directrices à cet effet, tentant d'indiquer ce qui doit être fait concrètement. Par exemple, s'il y a 45 élèves dans une classe, l'enseignement peut être dispensé dans leur langue maternelle ; mais s'il y en a moins de 45, il est difficile pour n'importe quelle école de les prendre en charge. Il faut qu'ils soient plus nombreux. S'ils sont moins de 45, ils seront pris en charge au niveau du district ou de la région.

2. Éthiopie

2.1. Éthiopie a une population de plus de 50 millions d'habitants, très diversifiée sur le plan linguistique. On y recense plus de 80 langues et un nombre beaucoup plus grand de dialectes sont utilisés pour la communication au quotidien. L'Éthiopie a 4 grandes familles ethniques et linguistiques, à savoir la famille couchitique qui regroupe 22 langues, la sémitique avec 12, et l'omotique et la nilo-saharienne toutes deux avec 18 langues.

2.2. L'amharique a été déclaré langue de travail au niveau fédéral, tandis que les autres langues ethniques servent de langues de travail dans leurs régions respectives.

2.3. Le statut sociolinguistique des langues transparait dans une nouvelle décision des pouvoirs publics concernant l'utilisation des langues à partir de l'école primaire. Plusieurs régions ont entrepris d'élaborer et d'utiliser du matériel pédagogique traduit de l'amharique dans leurs langues respectives.

3. Zambie

Selon le rapport, sept langues locales sont enseignées en Zambie dans les écoles depuis l'école primaire jusqu'à l'âge de la fin de scolarité obligatoire, et au-delà jusqu'à l'université. L'un des principaux problèmes rencontrés est que, tout en ne cessant d'affirmer vouloir développer les langues locales, le gouvernement ne mobilise pas les moyens financiers nécessaires, alors qu'il finance par ailleurs l'enseignement d'une langue coloniale, l'anglais en l'occurrence.

4. Cameroun

4.1. Le Cameroun, qui compte 13,5 millions d'habitants, a l'anglais et le français pour langues officielles. On recense 50 langues principales qui ont de nombreux locuteurs, mais aucune ne dépasse 50 % de la population. La langue la plus parlée, en dehors de l'anglais et du français, est le pidgin, utilisé dans les trois quarts du pays. Le problème est que le pidgin ne véhicule pas d'identité culturelle. La situation sociolinguistique réelle est différente de ce que les autorités proclament officiellement. Le 8 septembre 1996, Journée de l'alphabétisation, il a été officiellement déclaré que 48 % de la population ne savaient ni lire ni écrire en anglais ou en français.

4.2. En 1983, il a été recensé 248 groupes linguistiques. Les estimations du nombre de langues variaient entre 250 et 272. Il y en aurait moins de 300, mais plus de 250. Selon la classification par famille, on distingue la famille nilo-saharienne, la famille afro-asiatique et la famille nigéro-kordofanienne. Certaines langues camerounaises sont en voie de disparition. Il y a neuf langues véhiculaires, dont cinq importantes et quatre moins utilisées.

4.3. Dans le cadre de la justice, seuls l'anglais et le français sont utilisés. Si un prévenu s'exprime dans sa langue maternelle, il est fait appel à un interprète. C'est la même chose dans le domaine législatif, où les députés parlent soit en anglais soit en français. Dans l'administration régionale, les fonctionnaires aussi sont obligés d'utiliser l'une des deux langues officielles. Pour les campagnes électorales, les candidats utilisent la langue locale pour s'adresser à la foule et les tracts sont rédigés dans la langue que les électeurs comprennent le mieux. Dans les écoles secondaires, l'enseignement est dispensé en français ou en anglais, alors que les langues camerounaises sont utilisées pour enseigner pendant les trois premières années d'école. Certaines écoles secondaires proposent des langues nationales comme matières. Le 27 mai 1995, le gouvernement a annoncé qu'une nouvelle loi serait présentée au parlement pour instituer l'enseignement des langues nationales dans les écoles. Ce projet de loi est en cours de débat à l'Assemblée nationale.

4.4. Il est à signaler que sur les 248 langues, rares sont celles qui ont été normalisées. Actuellement, 20 seulement sont normalisées et 73 autres devraient l'être prochainement. Sur les six universités du pays, deux sont intéressées par l'enseignement des langues nationales. Les langues nationales sont utilisées pour les cours d'alphabétisation des adultes. La publicité utilise uniquement le français et l'anglais, à l'exception de deux agences qui utilisent les langues nationales. Il y a quelques publications et émissions de radio dans les langues nationales, mais la majorité utilise les langues officielles.

5. Sénégal

5.1. Le dernier recensement au Sénégal donne une population de 7 900 000 habitants. La constitution stipule que le français est la langue officielle du pays. Une loi adoptée le 28 septembre 1978 reconnaît 6 langues nationales : diola, malinké, poular, serere, soninké et wolof. Ces langues ont été normalisées ces dernières années.

5.2. Le français est utilisé par le corps législatif, mais l'utilisation des langues nationales a été autorisée et même encouragée depuis l'élection de députés non francophones à partir de 1978. Le français est la langue officielle de la justice, mais des interprètes sont souvent employés pour traduire de et vers les langues nationales. Le français est également la langue de l'exécutif et de l'administration régionale depuis que le Sénégal a opté pour la décentralisation. Mais d'autres langues devraient connaître une utilisation plus large dans l'avenir. En matière d'éducation, dans les écoles maternelles l'enseignement est dispensé dans les langues nationales; à l'école primaire, l'enseignement est effectué dans la langue maternelle pendant les deux premières années, le français étant introduit la troisième année. En août 1995, une conférence sur l'éducation a insisté sur l'urgence d'introduire les langues nationales à l'école. Un plan a été élaboré depuis par le ministère à cet effet. Le français et l'arabe en option sont les langues de l'école primaire. Dans les écoles secondaires, le français et l'anglais sont obligatoires et les langues étrangères sont proposées comme matières, de même qu'une langue nationale. L'université de Dakar a une longue tradition d'étude et d'enseignement des langues nationales. Depuis 1971, des programmes d'alphabétisation dans les langues nationales sont menés.

5.3. L'arabe occupe une place importante dans les pratiques religieuses et culturelles, ainsi que pour l'enseignement dans les écoles coraniques. Dans le commerce, la communication est dominée par les langues nationales. Par contre, dans les domaines spécialisés comme la publicité, c'est le contraire : c'est le français qui est employé le plus souvent. En matière de communication de masse, les langues nationales sont beaucoup moins employées que le français dans la presse écrite, mais elles le sont davantage à la radio et à la télévision.

5.4. Au Sénégal, la situation est moins complexe que dans de nombreux autres pays d'Afrique et offre donc davantage de possibilités de gestion linguistique. Les langues nationales jouent un rôle plus important dans tous les secteurs, grâce aux campagnes d'alphabétisation et aux nombreuses initiatives de l'administration responsable de l'éducation élémentaire et des langues nationales. La politique du gouvernement dans ce domaine repose sur le concept de plurilinguisme.

6. Niger

6.1. Depuis 1960 le français est la langue officielle du Niger et depuis 1963 les langues nationales sont utilisées dans le domaine du développement. L'enseignement est dispensé en français qui est aussi la langue des fonctions administratives et tous les secteurs de la vie moderne. On compte dix langues nationales. Elles sont utilisées par 80% de la population qui ne peuvent communiquer en français.

6.2. Des projets d'alphabétisation ont été lancés avec le haoussa, puis les programmes ont été élargis à six autres langues. L'éducation formelle est dispensée en français. Depuis 1976, les langues nationales sont utilisées à titre expérimental pour enseigner le français. Les langues nationales sont

également enseignées dans les écoles de formation. Certaines langues nigériennes sont enseignées dans le département de linguistique de l'université.

6.3. Le corps législatif utilise le français, ainsi que le haoussa et le zarma. 86% des émissions de radio sont diffusées dans les langues nationales. Les journaux sont publiés uniquement en français. Les langues nationales pourraient être beaucoup plus utilisées si certains obstacles à leur développement étaient supprimés. La recherche linguistique est négligeable par manque de moyens financiers. Les langues nationales ne sont pas utilisées dans l'administration du pays. Mais la communication entre les autorités et les citoyens se fait de plus en plus souvent dans les langues locales, quand le français n'est pas compris.

6.4. Il n'y a pas de cadre juridique conférant aux langues nationales un statut adéquat. Cette situation doit être corrigée. Le Niger a un contexte multilingue et la gestion des langues doit tenir compte de la véhicularité, de l'influence sur la population et de l'impact socioéconomique. Les langues nationales doivent être protégées et promues. Pour cela, il faut normaliser toutes les langues nationales autres que le haoussa et l'arabe déjà en cours de développement. L'actuelle constitution, adoptée le 26 décembre 1992, stipule que toutes les communautés du Niger sont libres d'utiliser leurs propres langues. Depuis 15 ans des tentatives sont faites pour utiliser 5 langues nationales dans l'enseignement. La gestion linguistique serait facilitée si le haoussa et le zarma avaient le statut de langues nationales. La formation pourrait être dispensée dans ces deux langues qui pourraient être enseignées comme matières dans les écoles secondaires. D'ici plusieurs décennies, l'une de ces langues pourrait devenir la langue officielle avec le français. Les autres langues sont actuellement utilisées pour l'acquisition des connaissances élémentaires dans les écoles primaires. Elles sont également très utilisées pour les campagnes d'alphabétisation, à la radio et à la télévision.

6.5. Le Centre national de gestion linguistique est le seul organisme à même de prendre en charge la question des langues au Niger.

7. Togo

7.1. Le Togo a une population de 4 200 000 habitants qui parlent une quarantaine de langues et de dialectes. Les deux langues nationales sont l'ewe dans le Sud et le kabyé dans le Nord. En raison de son histoire coloniale, le Togo a comme langues officielles l'allemand, l'anglais et le français. Il n'y a pas de politique officielle pour la gestion linguistique au Togo, bien que certaines lois aient été adoptées en faveur de la promotion des langues dans l'enseignement et dans d'autres domaines.

7.2. Un département de l'alphabétisation et du développement local a été créé au sein du ministère des Affaires Sociales. Quatre langues sont utilisées pour l'alphabétisation. Depuis 1979, la connaissance du français plus une langue nationale est une condition pour être élu à l'Assemblée nationale. Dans l'éducation et la formation, les langues nationales et le français sont complémentaires depuis 1975.

7.3. Dans le domaine de la gestion linguistique, si de grands progrès ont été faits, il reste beaucoup à faire. Il n'y a pas assez d'enseignants qualifiés, par exemple, par manque de moyens. Il faut changer la mentalité qui prétend que la promotion des langues nationales est une perte de temps et d'argent de la part du gouvernement, parce que ces langues ne sont pas perçues comme intégrant les réalités scientifiques du monde moderne. Les langues nationales doivent être utilisées dans tous les domaines

de la vie, notamment dans l'enseignement formel, les médias et la publicité. En 1992, il a été proposé que l'Assemblée nationale adopte une charte créant un institut des langues nationales chargé de définir une politique et de mener des travaux de recherche.

7.4. Dans le domaine de l'éducation, le français est la langue de l'enseignement, les langues nationales sont des matières. Mais il est prévu qu'à l'avenir les langues nationales soient utilisées pour enseigner et que le français devienne une langue étrangère. Des échanges sont envisagés entre les instituts africains d'une sous-région utilisant les mêmes langues. La formation des formateurs et des chercheurs est primordiale. Les langues nationales doivent intervenir dans la vie politique, pédagogique, culturelle, sociale et économique des communautés du continent.

8. Mozambique

8.1. Le Mozambique est un pays multilingue. Selon le dernier recensement de 1980, le Mozambique a 24 langues locales qui coexistent avec le portugais. Presque tous les Mozambicains, soit 98,8 % de la population du pays, déclarent avoir l'une des 24 langues locales pour langue maternelle. Parmi les autochtones mozambicains, 75,6 % déclarent être exclusivement locuteurs d'au moins une des langues locales et donc ne pas parler le portugais. Ceux qui sont bilingues avec au moins une langue indigène et le portugais, représentent 23,3 % de la population. Le portugais est donc parlé par 24,4 % de la population.

8.2. Les langues locales sont utilisées principalement pour la communication entre les membres de la famille, surtout en zone rurale. La première langue indigène parlée est considérée comme étant l'indicateur social de l'identité ethnique des individus. Les langues locales sont également employées pour les activités religieuses, les émissions de radio et de télévision, les campagnes d'alphabétisation et la mobilisation politique. La principale station de radio du Mozambique propose des émissions dans quelques langues locales.

8.3. Les langues locales sont en train de faire leur chemin dans l'éducation formelle où elles sont testées dans les écoles primaires et les classes d'alphabétisation des femmes. Ces langues ont un statut national au Mozambique, mais pas de statut officiel. Le portugais, en revanche, a un statut officiel mais non national. Le portugais, qui est employé dans les activités officielles, a acquis le statut de langue de l'unité nationale. Il est donc principalement utilisé dans toutes les fonctions État, dans les institutions publiques et dans l'éducation formelle.

8.4. Mais le portugais est aussi devenu dans les familles la première langue de communication entre proches, pour les conversations informelles, dans la rue et au marché. Il a également été reconnu comme la langue des élites urbaines.

9. Swaziland

9.1. Le Swaziland a une population de moins de un million d'habitants. Il possède une langue nationale, le siswati (ou swati), qui a également été classé comme langue ethnique du Swaziland. L'anglais est la principale langue officielle ; le siswati est classé comme langue officielle, mais en pratique son statut officiel reste discutable. L'anglais a un statut plus officiel que le siswati qui est relégué au rang de simple langue de communication entre les Siswati.

9.2. L'anglais jouit du statut officiel dans l'éducation où il est utilisé pour l'instruction à partir de la 3^e classe. Pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit avoir obtenu une unité de valeur en anglais. Le siswati n'est donc pas reconnu dans le système éducatif du Swaziland. L'anglais est également une matière obligatoire dans le cursus scolaire, et les élèves finissent dans la plupart des cas par rejeter leur langue maternelle et préfèrent étudier l'anglais, le français ou le portugais.

9.3. Pour les transactions commerciales, la publicité commerciale, les étiquettes, les affiches et les prospectus, c'est l'anglais qui est employé. L'anglais est également utilisé dans la législation, le système judiciaire et l'administration.

9.4. Le Swaziland n'a pas de presse écrite en siswati ; c'est donc l'anglais qui domine dans ce domaine. Le siswati est officiellement utilisé par la télévision et la radio et il existe une station qui diffuse toute la journée en siswati, une autre station diffusant en anglais. Le siswati est donc principalement utilisé pour la communication informelle, car son statut officiel existe en théorie, mais pas encore dans la pratique.

10. Burkina Faso

10.1. Pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso avait en 1995 une population estimée à 10 495 823 habitants et une densité de population moyenne d'environ 33,5 personnes au kilomètre carré. On y dénombre 59 « langues ethniques ». L'expression « langues ethniques » fait référence au fait que dans ce pays, chacune des 50 langues est parlée par un groupe ethnique distinct qui, en général, a son territoire, son histoire et ses traditions propres. Toutes ces langues sont officiellement reconnues comme langues nationales et utilisées principalement pour la communication à l'intérieur de chaque groupe ethnique. Mais aucune n'a été normalisée.

10.2. Sur les 59 langues parlées au Burkina Faso, seules 20 ont été décrites correctement et sont actuellement employées pour l'alphabétisation des adultes. Mais celles-ci, ainsi que toutes les autres, sont plus utilisées pour la communication orale que pour la communication écrite.

10.3. Le français est la langue officielle du Burkina Faso. Mais il est important de noter que seuls 10% de la population du pays ont une bonne maîtrise du français ordinaire. C'est la langue du gouvernement, de la justice, de l'administration et du système national dans son ensemble. C'est aussi la langue de l'éducation formelle à tous les niveaux du système éducatif et le seul moyen d'instruction de l'école primaire à l'université.

10.4. Sur la base des statistiques du recensement de la population de 1985, voici les estimations (en pourcentage de la population totale du pays) de la taille démographique de quelques langues du pays : bisa (2,71 %), bobo (2,23 %), bwamu (1,59 %), dagara (1,75 %), dafing (1,85 %), fulfulde (9,04 %), gulmancema (5,07 %), jula (4,01 %), lobiri (1,49 %), lyelé (2,43 %), moore (53,12 %), nuni (1,19 %), san (2,05 %), senufo (0,99 %) et Tamaashaq (0,82 %). Ce sont les langues utilisées pour les nouvelles, les émissions éducatives et culturelles à la « radio rurale » nationale. Parmi ces langues, seuls le fulfulde, le jula et le moore sont utilisés à la télévision nationale.

10.5. Pour les pratiques religieuses, les gens utilisent les langues locales des districts ou provinces, sauf dans les provinces de l'Ouest où c'est le jula (la langue véhiculaire régionale) qui est utilisé pour l'évangélisation.

11. Nigeria

11.1. Le Nigeria a une population de plus de 86 millions d'habitants. Les langues parlées par la majorité de ces personnes sont le haoussa, l'igbo et le yoruba, qui sont les langues nationales du Nigeria. En plus de ces langues nationales, le Nigeria a plus de 400 « langues minoritaires ».

11.2. L'anglais est la langue officielle du pays. C'est la langue de l'administration, autrement dit de l'exécutif, de la correspondance avec les gouvernements étrangers, régionaux ou locaux. Mais pour l'administration provinciale ou locale (villes) et les réunions électorales, ce sont l'anglais, le yoruba, le haoussa et l'igbo qui sont employés. Ces quatre langues sont également utilisées au parlement, ainsi que pour la rédaction et la promulgation des lois. Dans le système judiciaire, les langues autorisées sont l'anglais, le haoussa, l'igbo et le yoruba, bien que ce soit l'anglais qui soit habituellement utilisé.

11.3. Dans le système éducatif, les langues maternelles et celles de la communauté immédiate sont utilisées dans les écoles maternelles et primaires, l'anglais étant introduit dans les dernières classes du primaire. L'anglais est employé dans les écoles secondaires ainsi que dans l'enseignement supérieur, par exemple les universités. Pour l'alphabétisation des adultes, le haoussa, l'igbo, le yoruba, les langues maternelles et l'anglais sont employés. Dans les écoles primaires, l'anglais, le haoussa, l'igbo et le yoruba sont les langues qui peuvent être enseignées. Dans les écoles secondaires, l'anglais, le haoussa, l'igbo et le yoruba sont obligatoires pour l'enseignement. Dans les universités, l'anglais, le haoussa, l'igbo, le yoruba, l'arabe et le français peuvent être enseignés mais sont facultatifs.

11.4. L'anglais, le haoussa, l'igbo et le yoruba sont les langues utilisées pour les affaires, c'est-à-dire pour les publicités commerciales, les affiches administratives, les étiquettes, les manuels d'instruction et les imprimés commerciaux. Ces quatre langues sont également utilisées dans la presse écrite et, avec l'edo, le hanuri, le fulfulde, l'izon, l'efik, le tiv, l'arabe, le swahili, le français et les langues de la communauté immédiate, à la radio. A la télévision, ce sont le haoussa, l'igbo, l'anglais, le yoruba et les langues de la communauté immédiate qui sont employés.

12. Zimbabwe

12.1. Le Zimbabwe a une population estimée à environ 11,9 millions d'habitants. Le shona et le ndébélé sont les langues nationales et sont parlées respectivement par 75 % et 16,5 % de la population. L'anglais est la langue officielle et joue un rôle important pour la communication au sens large ; il est également utilisé pour la législation, dans le système judiciaire et l'administration.

12.2. Les langues minoritaires du Zimbabwe sont notamment le kalanga, le tonga (hwange, binga), le nyanja/chewa, le nambya, le changani, le venda, le sotho, le chikunda/sena, le tshwawo, le doma, le xhosa, le tonga (mudzi), le tswana, le hwesa et le barwe. Parmi ceux-ci, le kalanga, le tonga, le venda, le changani, le nambya (dombe), le chewa (nyanja) ont le statut de langues minoritaires officielles. Ces

langues ont été officiellement reconnues et peuvent être utilisées pour l'instruction et enseignées pendant les trois premières années de l'école primaire.

12.3. Il n'y a pas de politique linguistique officielle en tant que telle, mais il semble qu'une combinaison d'anglais et de l'une des langues locales soit utilisée pour préparer les enfants à l'entrée à l'école. Les langues nationales et l'anglais sont utilisés officiellement pendant les trois premières années d'école primaire. Les langues minoritaires sont enseignées dans leurs régions respectives et remplacées par la langue nationale dominante à partir de la 4^e classe. Dans les écoles secondaires et l'enseignement supérieur, c'est l'anglais qui est utilisé, sauf pour l'enseignement des langues nationales.

12.4. L'anglais, le shona et le ndébélé sont utilisés dans la presse écrite, à la télévision et à la radio, mais l'anglais domine à la télévision et sur deux des quatre stations de radio. Le venda, le chewa, le nyanja, le kalanga, le changani et le tonga sont également parlés à la radio.

G. EXPERIENCES DE MULTILINGUISME DANS LE MONDE

1. Pour permettre les comparaisons, de brefs exposés sont ensuite faits sur les expériences de multilinguisme sur les autres continents.

2. En Amérique latine, le débat sur le pluralisme linguistique est toujours d'actualité. Des mouvements demandent à utiliser leurs propres langues dans différents domaines. Le problème actuellement rencontré par les pays est comment introduire des langues locales dans l'enseignement bilingue des deux premières années de l'école primaire. Dans d'autres régions, les langues locales restent marginalisées.

3. Au Pérou, l'enseignement bilingue est bien développé. Les langues locales sont introduites à tous les niveaux du système éducatif.

4. L'Inde a un système complexe de gestion du multilinguisme. D'après le recensement de 1961, il y avait 1 651 langues maternelles, dont 18 langues majeures. Ces langues ont chacune des variantes régionales qui doivent également être développées. Certaines n'ont pas d'alphabet écrit. Le gouvernement collabore avec les États des différentes régions et les conseille. Il permet à chaque État de choisir la langue officielle qui sera utilisée sur son territoire. De sorte que les citoyens peuvent faire des demandes, des déclarations et autres communications dans n'importe quelle langue.

5. L'Inde a également des centres de traduction et des académies nationales de littérature qui encouragent l'écriture créative dans toutes les langues indiennes. Le pays a une politique linguistique qui définit les langues à utiliser dans le système éducatif et prône le développement des langues. Tout enfant qui atteint le niveau du lycée connaît au moins trois langues.

6. Écoles urbaines et langues maternelles : si une classe compte plus de 10 élèves parlant la même langue maternelle, l'enseignement est dispensé dans cette langue, les autres langues leur étant enseignées comme seconde langue. Après la troisième classe, l'enseignement est dispensé dans la seconde langue. La langue maternelle est une variante de la première langue.

H. RECOMMANDATIONS AU COMITE DE REDACTION

1. Après les trois premières sessions qui se sont succédées le premier jour, la Réunion d'experts se poursuit par des sessions de travail libres qui ne suivent pas à la lettre la formulation et l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour. Les délégués décident de se concentrer sur la discussion et la rédaction des recommandations que le comité de rédaction devra inclure dans les deux documents préparés par les experts pour la Conférence des ministres. Cette décision est prise à l'issue de la quatrième session au cours de laquelle le professeur Okombo, président de la Réunion d'experts, prononce un discours intitulé « Énoncé de la vision de l'Afrique ». Ce discours guidera le reste de la réunion sur la politique, les stratégies, la coopération régionale et sous-régionale.

2. Les politiques linguistiques en Afrique doivent être guidées par un rêve africain qui repose sur :

- la démocratisation des institutions politiques ou sociales,
- le développement envisagé sous de nombreux angles : justice, équité, égalité du droit de contrôle, droits de l'homme,
- l'acceptation du pluralisme comme mode de vie,
- la coopération régionale,
- la préservation de l'identité africaine,
- le développement d'une personnalité sûre d'elle et fière,
- l'Afrique sans « situations »,
- l'instauration de la démocratie et de la paix par une promotion des langues favorisant la paix,
- une politique générale flexible qui permette à chaque communauté d'utiliser sa langue tout en s'intégrant dans l'ensemble de la société,
- la définition de termes clés tels que « stratégies », « indigénisation » et « politique »
- la possibilité offerte aux citoyens d'agir à tous les niveaux (régional, national et international) en leur donnant les moyens linguistiques nécessaires,
- la définition des savoir-faire et compétences requis.

3. Concernant la politique et les stratégies de mise en œuvre :

- Il faut amener nos gouvernements à faire des déclarations officielles concernant les orientations que l'Afrique doit adopter et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.
- Il faut mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mettre en œuvre les mesures définies, en tenant compte du rendement fonctionnel des langues.
- Il faut élaborer une typologie linguistique standard.
- Il faut déterminer combien il y a de langues dans chaque pays : À quelles fins chacune est utilisée ? Qui les parle et pour quoi ? Quelle est l'attitude des gens à l'égard de leur utilisation ? Quel moyen est utilisé pour transmettre l'information ?
- Il faut former des professeurs de langues.
- Il faut déterminer le statut légal de chaque langue.
- Il faut publier une déclaration avec des énoncés clairs et définir un calendrier d'action.

- Il faut que les pays africains créent des bases de données linguistiques supervisées initialement par un organisme de contrôle dans chaque pays.
- Il faut recommander des processus de suivi ou une institution qui aidera les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs politiques linguistiques, suivra les progrès et conseillera les pays.
- Un travail de recherche s'impose pour renforcer la position des langues.

4. Le processus de mise en œuvre doit englober :

- la coopération régionale (notamment pour les langues transfrontières)
- le développement des langues régionales/sous-régionales
- la réactivation du Plan d'action de l'OUA et l'ajout d'une cinquième langue de travail
- la communication des politiques linguistiques à toutes les personnes concernées par leur mise en œuvre
- l'enseignement de l'anglais dans les pays francophones et du français dans les pays anglophones
- quand cela s'impose pour le développement d'une langue africaine, voir au-delà des langues africaines
- conférer une valeur économique à nos langues
- mettre en place un service ou un institut central de planification linguistique dans chaque pays (un organisme officiel chargé des questions linguistiques, telles que la traduction et la terminologie)
- l'institution de récompenses et de mécanismes d'incitation pour encourager l'innovation.

5. Quatre lignes directrices générales pour la formulation de la politique ont été définies :

- 1) création d'un Comité de rédaction de la politique linguistique pour chaque pays.
- 2) production d'un document de politique linguistique clair pour chaque pays.
- 3) mise en place de plans linguistiques à plusieurs niveaux : national, régional et international.
- 4) formulation de lignes directrices par voie législative, c'est-à-dire en adoptant une loi.

6. Les délégués recommandent que le Comité de rédaction donne la définition des expressions « politique linguistique » et « stratégie » en préambule au document. La Vision de l'Afrique, telle que discutée, obtient l'aval des délégués.

7. Les délégués recommandent que l'un des objectifs soit de donner au citoyen les moyens linguistiques d'agir à tous les niveaux des activités de développement, sur le plan local, national et international. Ils font référence au Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA qui définit cette personne comme étant quelqu'un capable d'agir efficacement au niveau local, régional, national et international. Ce même document suggère également que chaque région fasse de la langue de son choix la langue véhiculaire. La vision adoptée par les délégués est qu'une nation doit avoir une langue officielle que ses ressortissants peuvent utiliser pour communiquer entre eux et dans des occasions officielles comme les conférences et les sessions parlementaires.

8. Il est également recommandé qu'une évaluation approfondie de chaque pays soit faite en termes de ressources humaines, financières, matérielles et techniques avant d'aborder la question linguistique afin de déterminer si cette démarche est faisable dans tous les pays. Les délégués suggèrent que d'ici la prochaine réunion, tous les pays aient appliqué au moins une des

recommandations. Ils suggèrent également qu'il soit créé un comité de suivi chargé de suivre les activités de chaque pays, de fournir des conseils et de veiller à ce que les points discutés pendant la conférence soient appliqués.

9. Les problèmes de l'Afrique sont des problèmes d'ordre matériel, professionnel et politique et des problèmes d'attitude. Il est donc recommandé de créer un avenir pour les langues africaines, en particulier dans le domaine de l'emploi. Les gouvernements doivent agir au niveau professionnel en formant des professeurs de langues africaines. Une autre stratégie peut consister à publier des journaux en langues africaines. Sur le plan politique, les gouvernements peuvent être invités à soutenir les politiques moralement, financièrement et administrativement, ainsi qu'en conférant un statut aux langues. Les délégués notent que les pays africains ont besoin d'aide dans le domaine éducatif et linguistique pour mettre en pratique ces résolutions. Ils recommandent d'assurer la promotion des langues africaines ainsi que leur adoption en tant que langues véhiculaires des peuples africains. Ils recommandent également que l'étude des langues nationales soit sanctionnée par des examens à plusieurs niveaux.

10. Les délégués recommandent qu'un Conseil de planification linguistique soit créé dans chaque pays pour élaborer la politique linguistique et des programmes détaillés, ainsi que les stratégies nécessaires pour les mettre en œuvre. Il est également recommandé que les locuteurs des langues concernés soient consultés et qu'une constitution consacrant les langues utilisées par la population soit élaborée dans les pays concernés. Les délégués sont d'avis que, sans constitution dotant les peuples de capacités linguistiques, aucune politique linguistique ne peut réussir. Il est recommandé que la déclaration de politique de chaque pays précise les fonctions que remplira chaque langue.

11. Les délégués suggèrent que le cadre adopté soit un multilinguisme fonctionnel. Autrement dit, une politique de rotation des langues sur une base clairement définie. Ce cadre évite toute domination linguistique, puisque toutes les langues seront utilisées selon un roulement. Les délégués citent l'exemple du Projet panafricain pour la formation et la production de matériels didactiques en langues africaines (PATPAL) qui s'intéresse à l'avenir et à l'utilisation des langues africaines dans le domaine éducatif. Ses objectifs sont d'utiliser les langues africaines comme outils d'instruction, pour former des professionnels de tous niveaux en langues africaines et pour développer la diffusion de matériels en langues africaines. Les délégués recommandent qu'un projet de ce type soit mis en œuvre dans chaque pays. Ils estiment que la responsabilité en revient aux équipes nationales compétentes déjà impliquées dans le développement et l'enseignement des langues africaines. Ils proposent que le projet soit adopté par la conférence comme étant l'une des stratégies concrètes de coopération pour la mise en œuvre de la politique linguistique africaine. Des organisations comme l'OUA, l'UNESCO, l'UNICEF et certaines ONG pourraient être sollicitées pour apporter leur soutien à l'exécution du projet.

12. Les pays généralement considérés comme monolingues ont été invités à favoriser le multilinguisme et à développer leurs langues à un niveau fonctionnel pour qu'elles soient utiles à leurs locuteurs.

13. La diffusion d'un plus grand nombre d'émissions de production locale et la traduction des programmes étrangers dans les médias locaux est également recommandée, ainsi que des programmes de formation spéciaux pour les présentateurs.

14. Il est également indiqué qu'une autre stratégie pourrait être de réduire toutes les langues africaines à des systèmes écrits, de faire une description linguistique de chaque langue et d'en normaliser l'écriture.

15. La coopération régionale est encouragée, par exemple pour partager le matériel pédagogique entre les pays qui parlent le tonga et le chewa.

16. Les délégués recommandent également que soit mis en place un système de communication et de coordination approprié pour garantir la solidarité au niveau continental entre décideurs et professionnels.

17. La production de matériel pédagogique (par exemple des manuels et des guides du professeur) en langues parlées dans certains pays et en langues parlées dans plusieurs pays est également encouragée.

I. CLOTURE OFFICIELLE DE LA REUNION D'EXPERTS

1. Dans un discours prononcé avant la session de clôturer, Mme L. Arizpe, Sous-directeur général pour la culture, présente succinctement le Rapport de la Commission de l'UNESCO sur la culture en insistant sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements et les peuples africains, ainsi que sur la nécessité que les peuples protègent leur identité, car toutes les formes de développement doivent être replacées dans le contexte des besoins culturels des peuples. Ce rapport est ensuite discuté par les experts en réfléchissant à la façon dont les langues africaines pourraient être intégrées dedans. Les délégués acclament le rapport.

2. En faisant le bilan de leurs débats avant la clôture officielle de la Réunion d'experts, les délégués réitèrent en les amplifiant quelques-unes des principales recommandations concernant les efforts pour accomplir pour atteindre les buts recherchés dans le cadre de la vision qu'ils ont définie pour l'Afrique. Ces recommandations à la Conférence des ministres sont présentées aux paragraphes 3 à 8 ci-dessous.

3. Chaque pays doit produire un document de politique linguistique dans lequel toute langue parlée dans le pays trouve sa place. Cette politique doit être suffisamment flexible pour permettre à chaque communauté d'utiliser sa langue aussi bien que d'autres langues. Le développement des langues utilisées pour une communication plus large, c'est-à-dire aux niveaux local, régional et international, sera facilité par la création d'une institution ou d'un organisme de formulation de la politique. Les experts estiment également que cette politique doit être sanctionnée par voie législative.

4. En choisissant les options politiques qu'un pays peut prendre, les experts se sont mis d'accord sur certaines recommandations procédurales. Ils estiment que chaque pays ou région doit formuler sa politique en s'appuyant sur l'usage établi et une connaissance approfondie de sa situation linguistique, mais dans un cadre général débouchant sur une vision commune. Pour appliquer cette politique, ceux qui la formulent doivent, comme condition préalable, déterminer la typologie exacte de la situation linguistique du pays et définir le statut des diverses langues en tenant compte de leurs fonctions et des médias dans lesquels elles sont utilisées. Ils doivent également déterminer le nombre

de langues et de familles de langues parlées dans leur pays, ainsi que le nombre de locuteurs de chaque langue et leur attitude vis-à-vis de celle-ci.

5. Les experts conseillent également à ceux qui élaborent la politique de consulter toutes les personnes et groupes de personnes concernées pour formuler et mettre en œuvre les politiques linguistiques. Il faut en même temps mettre en place des activités de suivi et de contrôle aux niveaux national et régional, avec le concours d'organisations comme l'UNESCO, l'OUA et l'ACCT.

6. Compte tenu des besoins en matière de politique culturelle au niveau panafricain, il est également recommandé que les gouvernements fassent des déclarations énonçant clairement la politique adoptée, les tâches à accomplir et le calendrier de mise en œuvre. Ils doivent reconnaître le fait que la question linguistique touche tous les secteurs du pays et qu'ils doivent donc faire appel à des experts en langues pour formuler leurs politiques linguistiques et définir les mesures de mise en œuvre. Ils doivent aussi contribuer au développement des ressources humaines, matérielles et technologiques nécessaires pour mettre en œuvre les mesures définies. Une autre recommandation est que les gouvernements africains réactivent le Plan d'action linguistique pour l'Afrique et appliquent les décisions prises en 1986 pour faire du kiswahili une langue de travail de l'OUA. Les gouvernements peuvent aussi adopter le Projet panafricain pour la formulation et la production de matériels didactiques en langues africaines (PATPAL), ainsi que la charte de la réunion d'Accra de 1996 sur les langues dans l'enseignement.

7. Au niveau régional, il est recommandé que les gouvernements supervisent les politiques adoptées dans ce domaine et mettent en place des activités de suivi facilitées par des organisations internationales comme l'UNESCO et l'OUA. Les gouvernements doivent également coopérer sur les questions de politique et de ressources pour le développement des langues transfrontières et des langues régionales/sous-régionales. Ils doivent en outre renforcer la coopération interafricaine en organisant l'enseignement de langues internationales dans les régions où elles sont dominantes, en redynamisant les instituts de recherche sur les langues africaines, en facilitant la formation et la pérennité de l'Association panafricaine des linguistes.

8. Au niveau gouvernemental, il est conseillé aux gouvernements africains de former des praticiens des langues dans diverses professions et de produire des ressources pédagogiques, notamment celles nécessaires pour l'enseignement/apprentissage d'une seconde langue et pour les activités scientifiques et technologiques. Il est conseillé aux gouvernements de créer des bases de données et/ou banques linguistiques aux niveaux national et régional, ainsi que des canaux pour l'échange d'informations et d'expertise dans le domaine linguistique. Cette mesure pourrait accompagner l'établissement d'un service ou institut central de planification linguistique qui serait l'organisme officiel chargé des questions linguistiques telles que les services de traduction/interprétation et la compilation de terminologies. Il a été également recommandé que les gouvernements confèrent de la valeur aux langues en spécifiant les exigences linguistiques dans des domaines spécifiques tels que l'éducation, la formation, l'emploi et la citoyenneté.

9. Le ministre zimbabwéen de l'Information, des Postes et Télécommunications, Madame J. Mujuru, clôture officiellement la Réunion d'experts. Dans son discours, elle insiste sur la nécessité d'utiliser les langues africaines pour une communication efficace, en particulier sur les questions de développement, les langues étrangères ne pouvant apporter une contribution aussi importante au processus de développement d'une nation. Elle attire également l'attention sur l'importance de la

langue en tant que moyen de communication efficace et en tant qu'outil puissant de changement et de développement. En conséquence, elle invite tous les pays à reconnaître la nécessité d'une politique linguistique clairement définie qui se préoccupe des langues locales et qui soit en accord avec les valeurs politiques et culturelles de chaque nation. La ministre fait observer que la langue est également importante pour l'identité et qu'on ne peut s'exprimer et s'expliquer culturellement que dans sa propre langue. C'est pourquoi il est nécessaire de conférer aux langues locales africaines le statut qu'elles méritent.

10. Mme Mujuru encourage les gouvernements à soutenir et à promouvoir leurs langues et cultures locales respectives, plutôt que les langues et cultures étrangères. Elle dénonce l'utilisation des langues coloniales comme instrument de l'impérialisme culturel et encourage les individus à tirer fierté de leur langue maternelle. En conclusion, elle remercie l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT et les autres organisations des ressources mises à disposition pour le bon déroulement de la conférence.

3^e PARTIE

CONFERENCE DES MINISTRES

A. INTRODUCTION

1. Après l'ouverture officielle de la Conférence des ministres, le jeudi 20 mars 1997, les ministres et chefs de délégations tiennent leur première session de travail au cours de laquelle ils élisent leur Bureau et adoptent le règlement intérieur. Les discours prononcés reprennent en les amplifiant les idées et conclusions de la Réunion des experts, débouchant sur l'adoption, le vendredi 21 mars 1997, de la Déclaration de Harare et du plan d'action pour sa mise en œuvre, ainsi que sur la création d'un Comité de suivi composé d'un pays membre de chacune des cinq régions du continent et la cooptation d'un secrétariat de deux membres.

2. En réponse aux avis et recommandations des experts, la réunion des ministres s'engage à lancer les préparatifs nécessaires pour la formulation de politiques linguistiques tenant compte des besoins des citoyens de chaque pays. Les ministres s'engagent également à développer la participation des citoyens dans tous les secteurs de la vie. La réunion des ministres invite ensuite les organisations internationales, en particulier celles qui sont spécialisées dans la coopération, l'éducation et la culture, ainsi que les organisations et institutions financières, à aider les États africains à développer leurs pays par des politiques linguistiques rigoureuses. Elle appelle les institutions régionales africaines à apporter un soutien accru aux politiques linguistiques nationales et à l'intégration régionale. Les institutions africaines sont également invitées à coopérer avec tous les acteurs concernés d'Afrique et du reste du monde pour restaurer l'identité africaine grâce au développement des langues africaines. La réunion encourage aussi les institutions et départements de recherche impliqués dans l'enseignement des langues africaines à intensifier leurs activités afin de jouer un rôle crucial dans les efforts de développement de l'Afrique.

3. La réunion des ministres demande à l'UNESCO de faciliter l'organisation de réunions régulières d'experts gouvernementaux afin d'évaluer le degré d'application des décisions et résolutions adoptées par la conférence. En réponse à cet appel, le représentant de l'UNESCO explique que, dans la mesure où les recommandations des réunions antérieures n'ont pas été suivies, il serait sage de formuler des recommandations à court terme qui pourraient être confiées à des organismes comme l'UNESCO pour accélérer leur mise en œuvre.

B. OUVERTURE OFFICIELLE

1. La session d'ouverture de la Conférence des ministres est présidée par Monsieur G. Machinga, ministre zimbabwéen de l'Éducation, des Sports et de la Culture. Dans son discours de bienvenue, il salue la présence de Monsieur I. Chombo, ministre zimbabwéen de l'Enseignement supérieur et des Technologies, invité d'honneur (à la place de son Excellence R. G. Mugabe, président de la République du Zimbabwe) ; de son Excellence Monsieur Akinluyi, ambassadeur et délégué permanent à l'UNESCO et président du Groupe africain d'ambassadeurs à Paris ; de Monsieur Diouf, directeur de la Division de Éducation, la Science et la Culture et représentant de l'OUA ; et de Madame Arizpe, Sous-directeur général pour la culture de l'UNESCO (représentant le Directeur général de l'UNESCO). Il invite tous les délégués à visiter son pays et à découvrir la vie et la culture du Zimbabwe.

2. Monsieur Akinluyi prend ensuite la parole et souligne le soutien indéfectible de l'UNESCO à l'étude des questions linguistiques en partenariat avec l'Afrique, notant que le nombre de membres de l'UNESCO a considérablement augmenté avec l'adhésion des États africains ayant récemment accédé à l'indépendance. Il fait remarquer que cela fait trois décennies que l'Afrique et l'UNESCO œuvrent ensemble au développement de la coopération internationale pour la paix à travers l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO reconnaît la dimension culturelle de la planification et de l'élargissement des stratégies de développement, elle reconnaît l'importance des langues et de la culture : la langue est le vecteur le plus important de la culture, la culture fournissant le contexte pour toutes les formes de développement. D'où l'organisation de la présente conférence dont l'objectif principal est l'élaboration de politiques rationnelles permettant d'exploiter les trésors linguistiques de façon systématique dans le processus de développement.

3. M. Akinluyi félicite l'UNESCO d'avoir organisé les débats et le dialogue à deux niveaux, celui des experts en langues et celui des ministres État Il fait remarquer que la Réunion d'experts a été l'occasion de délibérations à facettes multiples très fructueuses, avec mise en commun des expériences vécues sur le continent et ailleurs ; il insiste pour que l'UNESCO mette rapidement en œuvre les mécanismes et procédures plurilinguistiques recommandés. A ce propos il fait cinq généralisations importantes qui mettent l'accent sur :

- la nécessité d'une distinction claire entre politique et pratique, entre planification et mise en œuvre
- la nécessité de considérer les langues nationales comme des composantes et des instruments essentiels du développement
- le lien entre langue et paix, entre place et développement : la paix est assurée par la reconnaissance de droits linguistiques inaliénables (il ne peut y avoir de développement sans paix et de paix sans développement)
- les politiques plurilingues ou multilingues doivent commencer par reconnaître qu'il faut accorder aux langues maternelles l'importance qu'elles méritent dans le tableau des considérations
- la nécessité de donner la priorité à la production d'un Thesaurus Linguarium Africanarum (ou trésor des langues africaines).

4. Parce qu'il n'a pas été donné suite, dans le passé, aux études et recommandations, ce qui est maintenant crucial c'est la volonté politique des États membres de mettre en pratique les recommandations susceptibles de les faire progresser et de moins miser sur les conférences, séminaires et colloques qui ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme un progrès majeur. Cette volonté politique devra se traduire par des mesures conformes aux recommandations de l'Afrique, sur l'Afrique, à l'Afrique et pour l'Afrique. L'abondance de livres, articles ou rapports que l'on trouve dans les bibliothèques montre qu'il y a eu suffisamment d'études, de discussions et de documentation ; la conférence doit maintenant proposer à l'Afrique :

- des principes directeurs pour la politique, la planification et la pratique
- des cadres flexibles et adaptables à la situation de chaque pays
- un minimum irréductible d'actions à entreprendre aujourd'hui et un calendrier pour demain
- un bond prodigieux des efforts en faveur du multilinguisme
- un mécanisme de suivi efficace et opportun.

5. Pour cela, la Conférence des ministres est invitée à souligner l'importance du multilinguisme, non seulement en tant que facteur critique du développement, mais aussi comme outil puissant d'unité dans la diversité.

6. En réponse, le représentant de l'OUA, M. Diouf, déclare partager le même avis et les principales conclusions de la Réunion d'experts, les reliant aux efforts et accords antérieurs conclus au sein de l'OUA, au travail de divers organismes en Afrique et à la coopération de longue date entre l'OUA et l'UNESCO. Aujourd'hui plus que jamais se fait jour une possibilité réelle que les résolutions et les recommandations se traduisent par des actions concrètes dans le domaine des langues et de la culture.

7. Dans son discours, Mme Arizpe témoigne de l'intérêt personnel porté par le Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Frederic Mayor, à la question des langues et de l'importance qu'il y attache. Elle fait remarquer que la conférence a été programmée en temps opportun, compte tenu des circonstances suivantes :

1) l'orientation actuelle de l'évolution du continent africain où s'établit progressivement une démarche de démocratisation

2) l'acceptation générale de « la nécessité de renoncer aux systèmes fortement centralisés au profit de la décentralisation du processus décisionnel au niveau des communautés locales »

3) le consensus sur le fait que « une stratégie cohérente est le seul moyen de mettre fin aux séminaires et réunions répétitifs et non coordonnés, ainsi qu'aux études et publications inutiles ».

8. Le Sous-directeur général fait observer que les problèmes de langues ont été intégrés au fil des ans dans les programmes de l'UNESCO, conformément à l'article 1 de la Constitution qui condamne toutes les formes de discrimination fondées entre autres sur la langue. Au départ, l'UNESCO a mis l'accent sur les langues en tant qu'outils d'enseignement, l'étude des dialectes et des variantes linguistiques étant surtout l'affaire des universitaires. Après l'indépendance, le problème des langues est devenu une question nationale, notamment la langue maternelle qui est désormais considérée et acceptée comme moyen d'accès à l'éducation et à l'information, en particulier dans le cadre du développement national, et comme vecteur national de l'authenticité culturelle. Mme Arizpe note que ces questions ont pris de l'importance à mesure que la participation de l'Afrique s'accroissait dans les secteurs de la culture, de l'éducation et des sciences sociales. Elle rappelle la vérité de la célèbre citation d'Amadou Hampâté Bâ : « En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »

9. Depuis les années 1960, l'UNESCO a pris un certain nombre de mesures et obtenu plusieurs résultats dans le domaine des langues, notamment :

- une série de conférences sur le développement de l'éducation en Afrique
- des études sur les traditions orales
- la promotion des langues africaines comme outil d'instruction et pour la formation des adultes et/ou continue et/ou tout au long de la vie

- les politiques culturelles avec pour point d'orgue la Conférence intergouvernementale de 1975 sur les politiques culturelles en Afrique, dont les recommandations incluaient la réaffirmation et la promotion des langues africaines en tant que « outils irremplaçables de communication sociale et vecteurs de l'héritage culturel pour diverses communautés »
- la Conférence de Conakry en 1981 qui a fait date en dressant un panorama du statut et des fonctions des langues africaines et en concluant que, en matière de politique linguistique, rien n'avait pas changé vingt ans après l'indépendance
- la Réunion d'Addis Abeba en 1994, elle aussi marquante, mais qui a examiné le paysage linguistique global dans lequel la langue de l'ancienne puissance coloniale conserverait un rôle alors que le rôle central serait réservé aux langues africaines.

10. Dans ce contexte, la Conférence de Harare de 1997 est donc l'aboutissement d'un processus engagé il y a plusieurs décennies. Dans le paysage mondial actuel, les peuples de tous les continents doivent parler et utiliser au moins trois langues : une langue locale, une langue nationale et une langue internationale. Mme Arizpe fait référence au rapport de l'UNESCO intitulé *Notre diversité culturelle* dans lequel le principe directeur est affirmé comme étant l'éthique mondiale en pleine évolution ainsi que l'attachement au pluralisme culturel, et qui conclut que :

- « une culture de la paix exige de concilier la connaissance et l'utilisation des langues régionales et des dialectes, car la coopération pour le développement peut devenir la priorité de nos actions » ;
- « le pluralisme culturel, notamment le pluralisme linguistique, est la voie à suivre pour le prochain siècle ».

11. La Conférence de Harare est donc un événement majeur qui sera considéré dans l'avenir comme une étape importante du développement du continent africain et pas simplement une conférence de plus dans la longue liste de celles qui ont précédé.

12. Mme Arizpe promet le soutien de l'UNESCO, en coopération avec l'OUA, l'ACCT et d'autres partenaires, à la mise en œuvre des décisions de la Conférence des ministres inspirées par les recommandations de la Réunion d'experts.

13. Monsieur I. Chombo, ministre de l'Enseignement supérieur du Zimbabwe, ouvre ensuite officiellement la Conférence des ministres. Dans son discours, il illustre la réalité du multilinguisme en citant le nombre de langues dans quelques pays africains, puis il insiste sur la nécessité d'élaborer des politiques linguistiques claires pour promouvoir l'unité, la paix et la stabilité dans le contexte du multilinguisme. Il souligne la nécessité de promouvoir l'utilisation des langues interafricaines dans les régions et sous-régions en plus des langues internationales existantes et suggère que les langues africaines soient également utilisées lors des conférences de l'OUA et autres réunions internationales. L'usage des langues maternelles est important pour le développement sociopolitique et économique des Africains, parce que l'originalité et la créativité viennent naturellement dans la langue maternelle :

« les gens pensent et rêvent dans leur langue maternelle et s'expriment pleinement à travers elle ».

Il faut donc reconnaître, étudier et documenter cette réalité multilingue, par exemple en produisant un atlas des langues africaines et des terminologies spécialisées. M. Chombo fait remarquer qu'aucune langue n'a de problème pour exprimer la réalité à laquelle elle est confrontée. Il est temps que tout le monde accepte le fait que le multilinguisme est enrichissant : il ne provoque pas nécessairement l'éclatement des États en petites principautés rivales.

C. PRESENTATION DU RAPPORT DES EXPERTS

1. Lors de leur première session de travail, les ministres adoptent le règlement intérieur et élisent le Bureau de la Conférence. Après quoi, une session spéciale de la Réunion d'experts se réunit à nouveau pour adopter officiellement le projet final de rapport pour soumission à la Conférence des ministres.

2. En présentant le rapport, le président de la Réunion d'experts explique que lors de l'examen de la situation générale des langues, les experts ont :

- rendu compte de la situation linguistique dans différents pays ;
- échangé sur leur perception de la situation générale basée sur leurs expériences professionnelles ;
- partagé leurs expériences de différents points de vue, en tant que spécialistes en études linguistiques, éducateurs, chercheurs et administrateurs à divers titres ; puis ils ont produit un ensemble de recommandations qu'ils présentent aux ministres pour qu'ils apportent les modifications voulues (ajouts, suppressions ou corrections), après quoi le document deviendra la Déclaration de Harare officielle.

D. LA DECLARATION ET LE PLAN D'ACTION DE HARARE

1. Par la Déclaration et le Plan d'action de Harare, les ministres et chefs de délégation des 51 États africains participant à la Conférence s'engagent à corriger les anomalies antérieures en prenant des mesures en accord avec une nouvelle vision de l'Afrique dans le contexte général de démocratisation du continent. Le point de départ est la reconnaissance de la richesse de la diversité linguistique et l'adoption de politiques multilingues pour intégrer, promouvoir et développer les langues maternelles ainsi que les langues locales, nationales et interafricaines au même titre que les langues internationales, ceci afin de :

- développer la participation de tous les citoyens à tous les aspects de la vie nationale
- promouvoir une vision du développement qui dépasse le cadre de l'économie et permette aux Africains non seulement de se développer mais d'agir efficacement à tous les niveaux : local, régional et international
- assumer une identité culturelle propre dans un contexte favorisant la coexistence pacifique et dans des sociétés reconnaissant les droits linguistiques en tant que droits de l'homme dans un contexte général de justice, d'impartialité et d'équité pour tous
- maximiser la créativité et l'ingéniosité des Africains par une utilisation optimale de leurs propres langues
- développer les langues africaines afin qu'elles soient utilisées dans toutes les formes de discours, notamment scientifique et technologique, dans le cadre de la préparation cognitive des Africains pour relever les défis du prochain millénaire.

2. Chaque pays devra donc formuler une politique linguistique nationale détaillée et légiférer pour sa mise en œuvre en s'appuyant sur les principes de pluralisme et d'unité dans la diversité, afin que chaque communauté utilise sa propre langue parallèlement à d'autres langues, tout en s'intégrant dans la société. Chaque langue parlée dans le pays trouvera ainsi sa place ; il faudra créer des organismes d'élaboration de la politique et de suivi pour superviser l'ensemble. Dans ce cadre général débouchant sur une vision commune de l'Afrique, chaque pays ou région formulera sa propre politique en fonction de sa situation linguistique et des besoins identifiés par des recherches et consultations approfondies. Des activités de suivi et de contrôle devront être organisées aux niveaux national et régional en coopération avec des organisations comme l'UNESCO, l'OUA et l'ACCT.

3. Diverses stratégies sont adoptées pour la mise en œuvre de politiques linguistiques aux niveaux panafricain, régional et national.

4. Au niveau panafricain, les gouvernements s'engagent individuellement et collectivement non seulement à formuler des politiques linguistiques appropriées, mais aussi à définir les différentes étapes de leur mise en œuvre dans des délais précis et à mobiliser et produire les ressources humaines, matérielles et technologiques nécessaires. Avec la Déclaration de Harare, les gouvernements africains s'engagent également à réactiver les engagements pris antérieurement :

- conformément au Plan d'action linguistique pour l'Afrique de 1986, faire du kiswahili l'une des langues de travail de l'OUA
- adopter le PATPAL (projet panafricain pour la formation et la production de matériels didactiques en langues africaines)
- demander, par l'intermédiaire de l'OUA, l'adoption des décisions et conclusions de la réunion d'Accra sur les langues dans l'éducation (1996).

5. Au niveau régional, les gouvernements africains s'engagent à :

- superviser les politiques et programmes de mise en œuvre, en collaboration avec des organisations internationales comme l'OUA et l'UNESCO
- développer les langues interafricaines et partager les ressources à cet effet ; renforcer la coopération en enseignant les langues internationales dans les régions où elles dominent ;
- établir et/ou redynamiser les institutions de recherche sur les langues africaines ainsi que l'Association panafricaine des linguistes et autres associations linguistiques régionales.

6. Au niveau des Etats-nations, les gouvernements s'efforceront individuellement et collectivement de :

- former des praticiens des langues dans les différentes professions
- produire et échanger le matériel linguistique, les informations et le savoir-faire
- mettre en place des organismes de suivi, de recherche et de services dans le domaine linguistique qui auront pour mission d'élaborer des terminologies et des banques de langues, et de fournir des services tels que la traduction/interprétation et la formation de traducteurs/interprètes
- instituer des incitations en spécifiant les exigences linguistiques dans des domaines clés comme l'éducation, la formation, l'emploi et la citoyenneté qui conféreront une valeur concrète aux langues africaines.

7. Parmi les engagements et appels des gouvernements africains figurent :

- le recours permanent à des experts en langues pour la formulation de la politique, sa mise en œuvre, son suivi et sa révision dans le cadre de réunions périodiques ;
- un appel explicite aux organisations internationales, notamment l'UNESCO, pour qu'elles aident les États africains à mettre en œuvre le programme d'action qu'ils se sont engagés à appliquer en adoptant la Déclaration de Harare.

8. Les 51 gouvernements africains présents à la conférence adoptent un Plan d'action aux termes duquel ils s'engagent à mettre en œuvre des politiques linguistiques dynamiques par une série de mesures comportant des objectifs précis, des résultats à atteindre et un calendrier à respecter, et à mettre en place des organismes responsables de ces politiques aux niveaux régional, sous-régional et national. Au total, dix catégories d'activités à mettre en œuvre à court, moyen et long termes sont identifiées :

1) la tâche la plus urgente assignée à chaque État est de formuler une politique linguistique pendant la période 1998-1999, afin de commencer à réhabiliter ses langues nationales. Cette politique définira explicitement le statut et les fonctions de chacune des langues parlées dans le pays.

2) De 1998 à 2000, cette politique doit être mise en œuvre dans chaque pays à travers l'élaboration d'un plan de gestion linguistique dans des secteurs clés : politique, administration, éducation et alphabétisation.

3) Pendant cette même période (1998-2000), tous les pays doivent mettre en place les structures politiques, techniques, pédagogiques et autres nécessaires pour la mise en œuvre et le pilotage du plan d'action.

4) Afin de définir clairement la typologie des langues africaines, l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT et d'autres partenaires seront sollicités pour faciliter ou apporter leur concours à l'inventoriage entre 2000 et 2002 de toutes les langues africaines et aires linguistiques, en vue de la publication d'un atlas des langues de l'Afrique.

5) Entre 1999 et 2001, les structures régionales et sous-régionales existantes (CICIBA, EACROTANAL, CELTHO...) seront redynamisées avec l'aide de partenaires internationaux afin qu'elles puissent participer activement à la réhabilitation et à la promotion des langues nationales et transnationales d'Afrique.

6) A titre d'activité permanente, les États membres et les organisations coopérantes feront la promotion de l'environnement lettré par la production intensive d'outils linguistiques et de matériels didactiques dans les langues locales, sous-régionales et régionales.

7) L'IDEM se voit confier la responsabilité de veiller à ce que ces langues soient enseignées et utilisées à moyen et long terme pour l'enseignement.

8) Parallèlement, des pays et des organisations de coopération sous-régionales, régionales et internationales mèneront de vastes campagnes d'alphabétisation et veilleront à ce que les différentes

langues africaines soient enseignées à leurs populations à un niveau qui leur permette non seulement de lire, mais de les utiliser dans d'autres domaines et dans le cadre de leur carrière.

9) Des organisations africaines (OUA, ACCT) et des organisations internationales (UNESCO) créeront, à court terme, une Association panafricaine des linguistes qui apportera son concours à la promotion des langues africaines et elles établiront à moyen et long termes des réseaux dynamiques de coopération multisectorielle afin de promouvoir les langues transnationales comme outils de coopération interafricaine.

10) Tous les deux ans, les pays africains et leurs organisations sous-régionales et régionales évalueront la mise en œuvre du plan d'action avec l'aide de l'UNESCO, de l'OUA et d'autres partenaires, afin de garantir une bonne coordination des activités et d'en mesurer l'impact.

E. SESSION DE CLOTURE

1. Les moments forts de la session de clôture sont notamment les remarques de Mme Arizpe qui souligne le fait qu'un document extrêmement important pour la postérité a été produit par consensus et qui décrit la Déclaration de Harare comme un « véhicule des plus importants qui sera analysé de façon approfondie par les ministres et sera un outil intellectuel, éthique et politique qui pourra être utilisé pour aider les pays africains à devenir ce qu'ils ont décidé de devenir. »

2. La session de clôture est présidée par Monsieur I. Chombo. De brèves allocutions sont prononcées, d'abord par le secrétaire général de l'Association panafricaine des écrivains (PAWA), Monsieur Okai du Ghana, suivi de Messieurs Akinluyi, Diouf et Shankanka, avant que l'invité d'honneur, Monsieur W.P.M Mangwende, alors ministre des Sports, des Loisirs et de la Culture du Zimbabwe, ne prenne la parole. Enfin, le professeur D. Mkandawire, ministre de l'Éducation du Malawi propose que soit rédigé un discours de remerciement.

3. M. Okai explique que la PAWA est la fédération des associations d'écrivains du continent, au nom de laquelle il salue dans la conférence un prolongement logique et opportun de la Conférence de l'UNESCO sur la promotion et l'utilisation des langues africaines dans un contexte multilingue à laquelle il a assisté à Addis-Abeba en 1994. Pour lui, la conférence doit son caractère unique et historique au fait qu'elle s'efforce de jeter les bases du mouvement le plus révolutionnaire et tant attendu d'émancipation culturelle des Africains, beaucoup trop longtemps marginalisés dans l'indépendance et l'autodétermination, la plupart des décisions ayant été prises jusqu'à présent au-dessus de leurs têtes dans des langues autres que la leur. Le premier pas important sur le long chemin de la condition culturelle d'une cohésion juste et humaine a été fait. Les écrivains mèneront la campagne pour construire l'environnement spirituel de la société africaine. La constitution de la PAWA fixe comme tâche prioritaire de prendre toutes les mesures et d'élaborer tous les programmes nécessaires pour que les langues africaines soient réhabilitées et intégrées dans la vie des gens. La PAWA promet de collaborer avec d'autres organisations comme l'UNESCO et l'OUA pour atteindre tous ces objectifs, dans l'intérêt de la personnalité africaine.

4. M. Akinluyi ajoute que les thèmes de la conférence tournaient autour de l'une des principales questions qui sous-tendent le rapport de Peres de Cuellar sur la Culture et le Développement au XXIe siècle :

« La façon la plus durable de gérer la diversité ethnique est de créer le sentiment que la nation est une communauté civique enracinée dans des valeurs qui peuvent être partagées par toutes les composantes ethniques de la société nationale. Un tel sens de la communauté est plus facile à créer si le concept de nation est libre de toute exclusivité ethnique. »

5. Le plurilinguisme est une clé pour atteindre ce but. L'actuelle conférence a montré la volonté de l'Afrique de faire en sorte que sa diversité linguistique et culturelle puisse constituer et constitue des échelons de la réalisation individuelle, du progrès collectif et de la force nationale.

6. La Déclaration de Harare est le fruit d'une semaine d'efforts tendus vers un seul but : façonner des stratégies pour le pluralisme linguistique et la réintégration culturelle. Les propriétés principales de la déclaration sont le fait que :

- le document est suffisamment flexible pour être adopté par les États membres et mis en pratique de toute urgence *mutatis mutandis* ;
- son plan d'action est un aspect nouveau, délibérément doté d'objectifs circonscrits et d'une approche par étapes pour en faciliter la réalisation ;
- le délai ou calendrier qui l'accompagne rend sa mise en œuvre utile et efficace ;
- il contient un nombre irréductible d'actions à mener dès aujourd'hui et un programme pour demain ;
- il stipule clairement les instances complémentaires, c'est-à-dire qui fait quoi.

7. La conférence a été une réunion et déclaration de plus, mais avec un peu de chance elle sera la dernière d'une série de conférences et séminaires similaires avant l'adoption par chaque État membre d'une approche structurée de mise en œuvre, de suivi et de financement.

8. A propos du financement, M. Akinluyi :

- invite les États membres à mobiliser davantage de fonds pour ce projet, au lieu de se contenter de faire appel à l'UNESCO ;
- rappelle aux délégués que l'UNESCO n'est pas un fonds, mais un catalyseur et un facilitateur dont le soutien est conditionné par la soumission de demandes clairement énoncées, étayées par des preuves de progrès significatifs ;
- explique que des demandes d'aides financières peuvent être faites dans le cadre du programme de participation et soumises par les commissions nationales.

9. Il cite le président Ahmed Sékou Touré dans « Promotion des langues africaines pour le Projet Horizon 2000 » (1981) pour souligner l'importance des travaux de la semaine et de leur mise en œuvre future :

« Toutes les langues, quelles qu'elles soient, sont le produit du génie créateur de l'homme. Une personne seule ne crée pas une langue. C'est la nécessité absolue de transmettre un message d'un homme à un autre qui nécessite l'existence de la langue comme moyen d'atteindre ce but. Plus un individu possède de langues, par conséquent, plus il y a de variations subtiles de sa créativité. La

langue n'a jamais dressé les hommes les uns contre les autres, ce sont les intérêts contraires qui le font. »

10. M. Akinluyi félicite les experts gouvernementaux pour le travail fructueux accompli en début de semaine. Ils se sont distingués en tant que techniciens de haut niveau et doivent maintenant se considérer comme les membres d'un réseau intraafricain de spécialistes qui doivent continuer à se consulter de façon formelle et non formelle :

« Leur travail ne s'arrête pas là. Il ne fait que commencer. La tâche herculéenne qui vous attend ne doit pas être accomplie de manière isolée ».

Il félicite aussi la Conférence des ministres d'avoir produit la Déclaration de Harare en tant qu'action commune symbolisant la volonté de 51 des 54 États africains de mettre en œuvre de toute urgence le programme convenu, de le soutenir et de lui affecter des fonds.

11. Enfin, il remercie l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT et tous les délégués, y compris les délégués non africains, de leur soutien et de leur participation. Le groupe africain de l'UNESCO doit maintenant faire en sorte que les acquis de Harare ne soient pas perdus mais intégrés dans la politique de l'UNESCO à travers le Comité exécutif et la participation à la Conférence générale. Les actions menées dans le prolongement de la conférence doivent être vigoureuses et menées à l'échelle du continent parce que la « libération culturelle », dont la langue est un facteur déterminant, est la suite logique de l'émancipation politique. L'OUA doit s'attaquer à la libération culturelle avec la même vigueur car elle peut être l'instrument de l'émancipation politique de ses États membres.

12. Messieurs Diouf et Shankanka prennent ensuite la parole et font écho à ces idées en confortant les engagements pris. Il est noté que les conférences, séminaires, colloques et autres rassemblements similaires de l'UNESCO sont classés en 8 catégories en fonction de leur importance relative et du degré de représentation ou de participation des gouvernements, ou selon qu'il s'agit d'un tremplin académique pour les universitaires, les penseurs ou les chercheurs, c'est-à-dire des experts apportant des points de vue ou des conseils à titre personnel. La présente Conférence est classée dans la catégorie 2, après la Conférence générale de l'UNESCO qui appartient à la catégorie I. Cela montre l'importance que l'UNESCO attache à cette réunion.

13. Les résultats sont très satisfaisants en ce que :

- la majorité des 51 pays africains présents étaient représentés au niveau ministériel, tous ayant envoyé des fonctionnaires et experts de haut niveau ;
- le niveau et la qualité des débats ont été très élevés grâce au niveau d'expertise élevé des participants et à leurs positions adoptées en connaissance de cause ;
- la conférence a été bien couverte par les médias locaux et internationaux ;
- elle a amélioré la perception de la question linguistique en Afrique et a ravivé la volonté d'agir dans ce domaine ;
- elle a produit un résultat concret sous forme de programme d'action ;
- l'UNESCO a vu son rôle renforcé dans le cadre de la poursuite de son travail avec certains gouvernements et d'autres agences de développement dans ce domaine, notamment par l'institution

de procédures, mécanismes et processus d'élaboration d'un cadre politique intégré, interdisciplinaire et holistique ;

- un groupe spécial a été constitué en sous-comité chargé des actions de suivi nécessaires.

14. La proposition est faite et adoptée que dans le cadre des actions de suivi, les responsables de la conférence, les États participants ou, mieux, le pays hôte, fassent une déclaration lors de la prochaine session de la Conférence générale pour rendre compte des résultats de la présente conférence, les autres pays participants pouvant également exposer les conclusions de la conférence à cette occasion, tant en session plénière que dans les commissions.

15. Les ministres, les participants, les membres de l'OUA, de l'ACCT et du Bureau, le personnel administratif, les interprètes et tous les autres facilitateurs, en particulier le pays hôte, sont chaleureusement remerciés.

16. Dans son discours de clôture, Monsieur Mangwende évoque l'impact des délibérations de la semaine qui sont particulièrement opportunes pour le Zimbabwe où le débat sur le rôle et les fonctions des langues locales dans le développement global du pays occupe une place importante au Parlement et dans les médias. La conférence donne une direction aux Zimbabwéens et met le pays, ainsi que tous les autres pays présents, dans une meilleure position pour résoudre le problème des langues.

17. Les uns après les autres, les orateurs ont mis en lumière les préoccupations générales de l'Afrique et ont insisté sur la nécessité d'utiliser les langues locales et nationales officiellement et dans le processus décisionnel, pour promouvoir le développement, la compréhension, le pluralisme et la coexistence. Les lignes directrices si clairement énoncées par la conférence doivent maintenant être mises en pratique de toute urgence en créant une nouvelle vision et en éliminant toutes les politiques et pratiques qui dénigrent les langues africaines. Dans tous ces domaines, l'Afrique doit coopérer au niveau régional afin de mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour la formulation de politiques linguistiques efficaces et de stratégies de développement des langues. Il est à espérer que les prochaines réunions se préoccuperont de l'avancement de la mise en œuvre des politiques convenues à Harare et éviteront tous nouveaux débats sur des questions théoriques.

18. Au nom de la conférence et du gouvernement du Zimbabwe, M. Mangwende conclut son discours en remerciant le Directeur général de l'UNESCO en la personne du Sous-directeur général à la culture Mme Arizpe; le Bureau régional de l'UNESCO pour son travail de préparation et son aide tout au long de la conférence ; il salue les contributions et interventions exceptionnelles des ministres, révélatrices de l'engagement des pays africains ; la participation enthousiaste et professionnelle des experts ; et enfin le soutien de l'OUA, de l'ACCT et d'autres organisations, tous ayant contribué au succès retentissant de la conférence.

19. Lors du discours de remerciement, le professeur Mkandawire remercie l'UNESCO pour son initiative et l'organisation de la Conférence ; il salue en outre l'attachement de l'UNESCO à la question centrale des langues africaines, attachement qui remonte au début des années 1950 quand un comité d'experts a recommandé que l'enseignement scolaire soit dispensé dans la langue maternelle alors que la majeure partie du continent était encore sous la domination coloniale. Avec cette conférence, l'UNESCO a permis à l'Afrique de revenir sur la question cruciale des langues dans des conditions plus favorables à une mise en œuvre réussie. Le soutien de l'OUA et de l'ACCT, ainsi

que leur contribution aux débats et leur participation à la Conférence ont également été hautement appréciés.

20. Pour l'avenir, il espère que les lignes directrices adoptées par la conférence qui s'achève aideront les gouvernements africains à formuler des politiques linguistiques réalistes et à les mettre en œuvre de toute urgence, le lien de cause à effet entre d'un côté des politiques linguistiques sérieuses et de l'autre le développement durable et la préservation de la démocratie ayant été amplement démontré. M. Mkandawire est conforté dans cet espoir par la large représentation des gouvernements à la conférence. Il conclut en félicitant et remerciant le gouvernement hôte et toutes les organisations et personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au succès de la conférence.

4^e PARTIE

DECLARATION DE HARARE ET PLAN D'ACTION

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE DES MINISTRES SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE

20-21 MARS 1997

DECLARATION DE HARARE

Préambule

Nous, Ministres et Chefs de Délégations, représentant les Etats africains la Conférence Intergouvernementale des Ministres sur les politiques linguistiques en Afrique organisée à Harare (Zimbabwe) par l'UNESCO, l'Agence de la Francophonie, (ACCT) et l'Organisation de l'Unité Africaine, (OUA), ayant examiné les points de vues et les recommandations des 50 experts gouvernementaux réunis à Harare du 17 au 19 mars 1997;

Guidés

Par les conclusions de la 28ème session de la Conférence générale de l'UNESCO et le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique de l'OUA;

Prenant en compte

La richesse de la diversité linguistique de l'Afrique et son potentiel comme source de développement;

Convaincus

De la nécessité et de l'urgence pour les Etats africains 6 adopter des politiques précises concernant l'utilisation et le développement des langues maternelles ainsi que des langues communautaires, nationales, inter africaines et internationales;

Convaincus

Que l'utilisation optimale des langues africaines est un préalable à la maximalisation de la créativité et des compétences africaines dans les activités de développement;

Conscients

Que les politiques linguistiques introduites depuis l'indépendance ont généralement favorisé les langues coloniales en créant des structures linguistiques qui conféraient un monopole de statut officiel aux langues des anciennes puissances coloniales;

Conscients

Que la plupart des recommandations adoptées par le passé visant corriger cette situation n'ont pas été appliquées;

Considérant

Que seule une minorité d'Etats africains ont adopté des politiques linguistiques basées sur les langues nationales et qu'un nombre encore plus restreint d'entre eux ont inscrit les dispositions de ces politiques dans leur Constitution;

Reconnaissant

Que le choix d'une politique linguistique ne peut être décidé que par les gouvernements des pays de reconnaissance;

Déclarons

Notre engagement total pour la réalisation des mesures politiques suivantes afin de corriger les anomalies décrites ci-dessus.

1. VISION POUR L'AFRIQUE

Quoique de nature linguistique, ces engagements devraient s'inscrire dans le contexte plus large de la démocratisation en Afrique. Les mesures politiques définies ci-dessous sont basées sur la vision d'une Afrique à laquelle nous aspirons:

- (a) une Afrique démocratique qui cherche à promouvoir la participation active de tous les citoyens et de toutes les citoyennes dans toutes les institutions sociales, économiques, politiques, etc.;
- (b) une Afrique démocratique où le développement ne se conçoit pas uniquement en termes économiques mais dans un contexte plus large de justice et d'équité pour tous, de respect des droits linguistiques comme droits de la personne humaine, y compris ceux des minorités;
- (c) en termes plus généraux, une Afrique qui reconnaît son pluralisme ethnolinguistique et qui l'accepte comme un mode de vie normal et une source de richesse pour le développement et le progrès;
- (d) une Afrique qui développe la coexistence pacifique des peuples dans une société où le pluralisme n'entraîne pas le remplacement d'une langue ou d'une identité par une autre mais encourage la complémentarité des langues et des fonctions, la coopération et le sens d'un destin commun;
- (e) une Afrique où la démocratisation, dans un contexte pluraliste, cherche à produire, par la voie de politiques linguistiques solides et explicites, des Africains capables d'agir efficacement aux niveaux local, régional et international;
- (f) une Afrique qui offre un environnement favorable à la promotion et à la préservation d'une identité nationale et africaine ainsi qu'au renforcement de la fierté des citoyens africains;
- (g) une Afrique où les productions scientifiques et technologiques sont exprimées dans les langues nationales pour nous préparer à relever les défis du prochain millénaire.

2. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES GÉNÉRALES

- (a) Toutes les politiques linguistiques africaines devraient viser à réaliser la vision de l'Afrique décrite ci-dessus;
- (b) Chaque pays devrait produire un document définissant des politiques linguistiques claires et dans lequel chaque langue parlée dans le pays puisse trouver sa place;
- (c) Les principes directeurs sur lesquels s'appuie la formulation des politiques générales devraient être sanctionnés par des mesures législatives;
- (d) Il faut adopter une structure politique générale flexible qui permette à chaque communauté d'utiliser sa langue conjointement à d'autres langues tout en s'intégrant au sein d'une société plus

large dans le cadre d'une politique linguistique qui favorise la communication aux niveaux local, régional et international;

(e) Chaque pays devrait créer une institution ou un organe chargé de la formulation et du suivi des politiques linguistiques.

3. OPTIONS POLITIQUES

Chaque pays/région devrait formuler ses propres politiques sur la base des besoins définis et d'une connaissance de la situation linguistique et des capacités linguistiques des citoyens, mais dans la perspective générale d'une vision commune. Cette politique sera mise en oeuvre :

(a) en déterminant la typologie exacte de la situation linguistique de chaque pays définissant les statuts des différentes langues utilisées, prenant en compte leurs et les modes de communications (oraux, écrits, électroniques, etc.) dans les quels ils sont utilisés;

(b) en définissant le nombre de langues et de familles linguistiques dans un pays donné, la fonction de chacune d'elles, leurs locuteurs;

(c) en impliquant toutes les parties et/ou les groupes d'individus concernés dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques linguistiques;

(d) en organisant des activités de suivi et de contrôle aux niveaux régional et national en collaboration avec des organisations telles que l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT.

4. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

4.1 Niveau panafricain

Au vue des besoins politiques définis ci-dessus les gouvernements africains devraient, individuellement et collectivement :

(a) Faire des déclarations politiques claires, et établit un programme d'action et des calendriers de mise en oeuvre;

(b) Reconnaître le fait que les questions linguistiques concernent tous les domaines de la vie nationale, en admettant et en précisant le rôle d'autres entités étatiques, parapubliques et privées;

(c) Faire appel aux experts linguistiques pour la formulation de politiques linguistiques appropriées en établissant les principes directeurs que l'Afrique devrait adopter et en définissant les mesures nécessaires à leur application;

(d) Prendre en compte et aider à développer les ressources humaines, matérielles et technologiques dans le processus d'application des mesures définies;

(e) Réactiver le plan d'action linguistique pour l'Afrique et mettre effectivement en oeuvre la décision prise en 1986 de faire du kiswahili l'une des langues de travail de l'OUA;

(f) Adopter le Projet Panafricain pour la Formation et la Production de Matériels Didactiques en Langues Africaines (PATPAL) - voir annexe 1.

(g) Demander à l'OUA de prendre les dispositions appropriées en vue de faire adopter les conclusions de la Conférence d'Accra sur l'enseignement des langues nationales.

4.2 Niveau régional

Au niveau régional, les gouvernements devraient :

- (a) A titre individuel, superviser des politiques adéquates et assurer des activités de suivi par un organe international tel que l'UNESCO ou l'OUA;
- (b) Entreprendre une coopération sur des questions politiques et sur toutes les ressources relatives aux langues transfrontalières;
- (c) Développer les langues régionales/sous régionales;
- (d) Renforcer la coopération interafricaine en favorisant l'enseignement des langues internationales au delà de leurs zones d'influence;
- (e) Revitaliser les Institutions Africaines de Recherche Linguistique et faciliter la création et faciliter la création et la viabilité d'une Association Panafricaine des Linguistes.

4.3 Niveau gouvernemental

Les gouvernements africains devraient, à titre individuel et collectif :

- (a) Former d'une part des experts en langues nationales dans les différentes professions (enseignants, journalistes, etc.) et produire des matériels didactiques notamment pour l'enseignement de ces langues et former d'autre part des experts pour les activités scientifiques et technologiques;
- (b) Développer des bases de données linguistiques et/ou des banques linguistiques aux niveaux national et régional et créer des réseaux d'échange d'information et d'expertise dans le domaine linguistique;
- (c) Créer un institut central de planification linguistique chargé de questions linguistiques;
- (d) Donner une valeur économique ou d'autres formes pratiques à nos langues en précisant les exigences linguistiques pour des domaines spécifiques tels que l'éducation, la formation, l'emploi et les droits du citoyen.

5. ENGAGEMENTS ET APPELS

Dans la ligne des objectifs politiques mentionnés ci-dessus, à titre individuel et collectif :

- (a) Nous engageons à entreprendre dès que possible la préparation adéquate des politiques linguistiques en tenant compte des aspirations de nos populations, de l'environnement technologique moderne et des exigences des relations internationales;
- (b) Nous engageons à promouvoir la participation de toutes nos communautés nationales dans la vie publique de nos pays en garantissant qu'ils pourront exprimer leurs pensées et leurs sentiments sur les affaires publiques quelle que soit la langue qu'ils utilisent;
- (c) Demandons à tous nos citoyens responsables d'institutions publiques, parapubliques et privées dans les domaines, politiques, administratifs et sociaux de nos pays de reconnaître la nécessité de respecter le droit de chaque être humain à utiliser la langue de son choix;

- (d) Invitons toutes les organisations internationales, en particulier celles qui sont impliquées dans les domaines de la coopération de l'éducation et de la culture, ainsi que les organisations et les institutions financières, à appuyer les efforts entrepris avec détermination par nos Etats pour parvenir au développement au moyen de politiques linguistiques dynamiques;
- (e) Demandons aux institutions africaines régionales d'accroître leur soutien aux politiques linguistiques nationales et à l'intégration régionale;
- (f) Encourageons les institutions et les départements de recherche impliqués dans l'initiation aux langues africaines et leur enseignement d'intensifier et de renforcer leurs activités afin de jouer un rôle catalyseur dans l'effort global de développement en Afrique;
- (g) Demandons à toutes les parties concernées en Afrique et dans le monde d'établir des liens de coopération précis et directs en respectant l'intégrité de l'identité africaine et la promotion harmonieuse des valeurs et de la dignité humaine exprimées en langues africaines.
- (h) Demandons à l'UNESCO de faciliter, à titre régulier, des réunions d'experts gouvernementaux afin d'évaluer à quel point les décisions et résolutions prises à cette conférence sont mises en œuvre.

PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action en annexe s'inspire du Rapport de la Conférence dans sa quatrième partie réservée aux stratégies de mise en œuvre. Ainsi, le Plan propose des actions au niveau régional, sous régional et national. Pour chaque action, on donne la nature, les objectifs, les résultats attendus, l'échéance, et le maître d'œuvre pour sa réalisation.

N°	ACTIVITES	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCE	MAITRE D'OEUVRE
1	Définition de politiques linguistiques	Réhabiliter les langues nationales (LN)	Une politique linguistique claire et conséquente pour chaque pays (statut, fonctions, etc.)	Court terme (1998-99)	Chaque pays
2	Plan d'aménagement linguistique	Mise en œuvre de la politique linguistique	Typologie et utilisation des LN dans les différents secteurs (Politique, administration, enseignement, alphabétisation, etc.)	Court et moyen terme (1998-2000)	Chaque pays
3	Mise en place des structures nationales	Création ou redynamisation des structures politiques et techniques, opérationnelles pour la mise en œuvre et le pilotage du Plan d'aménagement	Présence de structures opérationnelles (politiques, techniques, pédagogique...) adéquates	Court et moyen terme (1998-2000)	Chaque pays
4	Atlas linguistique de l'Afrique	Faire la typologie des langues africaines (LA)	Inventaire exhaustif de toutes les langues africaines et des aires linguistiques	Moyen terme (2000-2005)	UNESCO, OAU, ACCT + autres
5	Redynamisation des structures régionales et sous-régionales (CICIBA, EACROTANAL,	Implication effective dans la promotion des langues africaines	Réhabilitation des langues nationales et transnationales	Moyen et long terme (1999-2010)	Institutions régionales, sous-régionales et partenaires

	CELTHO, etc.)				
6	Production d'outils linguistiques et didactiques	Production intensive d'outils linguistiques et de matériels didactiques	Promotion d'un environnement lettré dans les langues locales, sous-régionales et régionales	Court, moyen et long terme	Pays, organisations sous-régionales et régionales, UNESCO et partenaires
7	Enseignement des langues locales, sous-régionales et régionales	Utilisation de ces langues comme médium et comme matière d'enseignement	Maîtrise des savoirs, savoir-faire et savoir-être par les acteurs de la réforme et les publics cibles à travers ces langues	Moyen et long terme	idem
8	Alphabétisation	Impulsion de vastes campagnes d'alphabétisation	Populations formées (lecture, calcul, écriture) à travers les différentes langues africaines	Moyen long terme	Pays, organisations sous-régionales et régionales, UNESCO, OUA et autres partenaires
9	Coopération régionale et sous-régionale	Promotion des langues nationales et transnationales comme outils de coopération interafricaine	Promotion de réseaux dynamique de coopération intersectorielle à travers les langues transnationales	Moyen long terme	Pays, organisations sous-régionales, régionales, UNESCO, OUA, partenaires
10	Suivi et évaluation	Assurer une bonne coordination des activités et mesurer leur impact	Plan d'aménagement linguistique et plan d'action réalisés	Biennale	Pays, organisations sous-régionales et régionales, UNESCO, OUA, et partenaires

Remarque : le présent plan d'action se contente de dessiner les contours d'un cadre flexible que chaque Etat ou organisation peut adapter à ses propres réalités.

5^e PARTIE

SELECTION DE DISCOURS

Sessions d'ouverture et de clôture de la réunion d'experts

Discours de Monsieur A. B. Shankanga, Directeur, Bureau sous-régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe à Harare

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre de l'Éducation,
Monsieur le représentant de l'ACCT,
Excellences,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de représenter le Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de ce grand événement pour le continent africain à l'aube du XXI^e siècle. J'aimerais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude au gouvernement du Zimbabwe qui, lors de la dernière session de la Conférence générale de l'UNESCO, a publiquement déclaré qu'il était grand temps que l'Afrique adopte une politique linguistique cohérente. Le gouvernement du Zimbabwe a en outre offert d'accueillir cette conférence en coopération avec l'UNESCO. Le lieu et les moyens mis à la disposition de cette conférence par les autorités sont la manifestation d'une forte volonté de la part du gouvernement et du peuple zimbabwéens. Le Secrétariat de l'UNESCO, au nom de tous les membres de l'Organisation, et en particulier de la région africaine, remercie le Zimbabwe pour l'aide apportée à l'organisation de cette conférence qui fera date.

J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine qui a généreusement accepté d'associer l'Organisation panafricaine à l'organisation de cette Conférence. Nous remercions également l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) d'avoir accepté l'invitation de participer à cette réunion. Je suis ravi de voir que l'OUA et l'ACCT sont représentées à cette Conférence par des spécialistes renommés de la linguistique et des langues africaines. L'UNESCO souhaite la bienvenue aux experts d'autres continents qui ont accepté notre invitation de venir partager l'expérience de leurs pays respectifs, notamment ceux qui ont dû prendre des mesures spéciales pour aborder ces questions dans un contexte national multilingue. La Conférence devrait tirer des enseignements de l'expérience du Canada, de l'Inde, de la Suisse et des autres pays représentés.

Monsieur le Président,

En lisant le nom des experts désignés par leurs gouvernements respectifs pour participer à cette Conférence, l'UNESCO a particulièrement apprécié que la majorité d'entre eux soient des spécialistes de haut niveau, ayant de nombreuses années d'expérience en matière de recherche et d'études en linguistique, de politique linguistique, de programmes scolaires en langues africaines, d'enseignement

élémentaire et autres domaines connexes. Beaucoup d'entre eux ont été associés dans le passé à des activités de l'UNESCO dans le domaine des langues africaines.

Monsieur le Président,

Il n'y a pas si longtemps encore, certains doutaient de la capacité des langues africaines à servir d'outil pour exprimer des pensées abstraites et pensaient que les concepts relatifs à la vie dans le monde actuel, en particulier dans les domaines scientifique et technique, ne pouvaient être exprimés efficacement par les langues africaines. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du débat sur la question linguistique en Afrique, car chacun d'entre nous a été confronté à la question sous une forme ou une autre, dans un contexte national, régional ou mondial. La recherche et la réflexion ont été encouragées sur des aspects tels que les langues et l'enseignement, les langues, la politique, le pluralisme culturel/linguistique et la dimension d'Etat-nation, les langues et la participation des citoyens au processus démocratique et au développement socioculturel, économique, scientifique et technologique. Aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à la gageure de bâtir les défenses de la paix dans l'esprit des hommes, des femmes, des enfants et des jeunes, la question des langues et de la culture de la paix est un concept qui mériterait d'être examiné de plus près dans de nombreuses parties du monde.

Depuis plus de 50 ans, et en particulier depuis l'accès à l'indépendance des États africains, la question linguistique donne lieu à des débats passionnés et intenses dans les milieux politiques, scientifiques, spécialisés et dans l'ensemble de la communauté. Le nombre de travaux scientifiques et de thèses universitaires produits au fil des ans montre que cette question occupe une place centrale dans nos vies. Des recommandations sur la façon d'aborder le paysage linguistique ont été adressées à certains pays et soumises pour considération à des groupes de pays partageant la même langue ou connaissant des situations linguistiques similaires.

Monsieur le Président,

Comme suggéré dans le document de travail, cette Conférence ne doit pas être vue comme une nouvelle occasion d'engager un débat d'ordre général sur les facteurs qui peuvent avoir contribué à l'absence d'efforts soutenus pour promouvoir les langues africaines, ou sur les difficultés rencontrées pour adopter ou mettre en œuvre une politique linguistique au niveau national. Le travail impressionnant effectué dans la sphère scientifique et universitaire un peu partout dans le monde montre que la tâche d'analyse des problèmes inhérents à la question linguistique a été accomplie. Cette Conférence est plutôt destinée à permettre aux experts gouvernementaux et autres de recommander des options politiques aux États membres africains. La tâche de la Réunion d'experts, en particulier, doit être de formuler des propositions de cadres politiques réalistes en s'appuyant sur plusieurs questions fondamentales découlant de la recherche et des autres expériences évoqués précédemment. Permettez-moi d'attirer l'attention sur les points suivants :

- lorsque la langue de l'ancienne puissance coloniale est la langue nationale officielle, quelles mesures donneront aux citoyens qui ont une connaissance limitée ou nulle de la langue officielle les mêmes chances qu'aux autres de participer pleinement aux activités de la vie nationale ? Plus l'aisance dans la langue officielle est perçue comme un symbole ou un instrument de réussite dans la vie nationale, plus il y a de probabilités pour que ceux qui ne maîtrisent pas cette langue se sentent exclus des forces vives de la vie nationale ;

- l'exercice des droits et des obligations démocratiques et autres des citoyens doit être sérieusement affecté par le fait que la langue officielle est la langue de la législation, de la justice, de l'administration, du commerce, de l'éducation et des médias. On estime que seuls 15 % - 20 % de la population de la majorité des pays africains ont un niveau minimum de maîtrise des langues officielles, qui sont principalement les langues des anciennes puissances coloniales ;

- Comment utiliser le multilinguisme et le multiculturalisme en tant que forces au service de la démocratie, de la nation et de l'unité nationale ? Comment utiliser une situation de diversité des langues, des dialectes et des groupes ethniques pour libérer les énergies et donner les moyens aux communautés et aux Etats-nations de stimuler le développement ?

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la communication et la culture dans le village global, la société civile globale et la société hypertechnologique du XXI^e siècle, reposeront de plus en plus sur la langue en tant qu'outil permettant la réalisation d'objectifs partagés, pour le développement et pour la lutte contre la pauvreté et le dénuement et surtout pour le renforcement de la paix et de l'unité à l'intérieur des pays, entre pays et dans le monde.

Une fois de plus, le défi, pour cette Réunion d'experts, est de formuler des scénarios politiques qui répondent aux questions qui sont soulevées dans le document de travail de la conférence et que j'ai tenté de résumer ici.

Cette semaine devrait donc être l'occasion d'échanges passionnants et fructueux, au service du paysage linguistique de l'Afrique.

Je vous remercie de votre attention.

Discours du Ministre de l'Education du Zimbabwe, Monsieur G. Machinga

Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, vice-président de la Commission nationale du Zimbabwe pour l'UNESCO et président de la session d'ouverture officielle,

Monsieur le directeur et représentant de l'UNESCO à Harare, représentant le Directeur général de l'UNESCO

Monsieur le directeur de l'éducation, de la science et de la culture, représentant le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

Monsieur le représentant du secrétaire général de l'ACCT, l'Agence de la francophonie,

Monsieur l'Ambassadeur,

Monsieur le Président du groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique

Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires,

Chers hôtes,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand privilège et un grand honneur de m'adresser à vous au nom du gouvernement du Zimbabwe à l'occasion de l'ouverture officielle de la Réunion d'experts de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique. A l'instar de M. Mambo, j'aimerais moi aussi vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour. J'espère que, malgré les délibérations très importantes qui vont suivre, vous trouverez le temps de découvrir un peu notre magnifique pays.

Chers hôtes, Mesdames et Messieurs, je sais que la question des langues en Afrique a déjà fait l'objet de discussions dans de nombreux forums de l'UNESCO et de l'Organisation de l'unité africaine, ce qui prouve l'importance du thème du débat actuel auquel une si auguste assemblée d'experts et de spécialistes éminents est venue apporter sa contribution.

Je sais que vous allez délibérer sur la complexité des situations linguistiques en Afrique dans le but de formuler une stratégie et des recommandations qui aideront nos pays, chacun dans leur contexte particulier, à parvenir à se doter de cadres politiques réalistes et applicables. Nos langues ont été reléguées au second plan pour des raisons historiques. Mais nous savons tous l'importance de la langue maternelle dans les processus de pensée, de compréhension des concepts et de communication. Comment, compte tenu de nos situations linguistiques très complexes, définirons-nous une politique efficace ? C'est le problème sur lequel, je l'espère, vous vous pencherez pendant les trois jours de cette Réunion d'experts afin de soumettre des recommandations à la Réunion des ministres qui suivra. Vous avez donc une grande responsabilité, en ce sens que vos recommandations marqueront un tournant dans nos conceptions de l'orientation que nous devons, en tant qu'Africains, adopter vis-à-vis de la question des langues, compte tenu de la complexité de nos différentes situations. Mais je suis sûr que vous serez à la hauteur et proposerez des solutions et stratégies adaptées.

Je sais également que vos discussions faciliteront la réalisation d'un atlas des langues qui sera pour nous, j'en suis convaincu, un outil très utile pour ouvrir de nouvelles voies dans le domaine de la formulation de la politique et de la définition empirique de nos situations pour nous-mêmes. J'incline

également à penser qu'une partie de vos discussions aura pour thème les politiques et pratiques linguistiques actuelles en Afrique, les problèmes qu'elles posent et qui en découlent, et que vous vous pencherez également sur le rôle, le statut et la promotion des langues africaines dans les affaires politiques, économiques et administratives. Chers participants, votre tâche est complexe mais nécessaire. Car les langues sont un facteur majeur et critique de développement dont la contribution potentielle doit être exploitée au maximum. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous remercier d'avoir pris sur votre temps pour être avec nous aujourd'hui. A cet égard, j'aimerais plus spécialement mentionner l'OUA et l'ACCT qui ont envoyé des représentants du secrétaire général et du président du Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO pour participer par solidarité à cette réunion historique. J'aimerais aussi remercier les observateurs, en particulier ceux de pays non africains qui connaissent des situations linguistiques spéciales venus partager leur expérience avec nous. J'aimerais remercier les États africains qui ont montré, en envoyant des experts, qu'ils comprenaient l'importance du thème de la réunion. Et enfin et surtout, j'aimerais remercier l'UNESCO pour sa contribution matérielle et technique sans laquelle cette réunion n'aurait pu avoir lieu. Permettez-moi aussi de remercier le groupe spécial qui a travaillé sans relâche ces derniers mois pour que ce forum ait lieu.

Chers hôtes, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter des délibérations positives et fructueuses. Cette Réunion d'experts apportera une contribution majeure à la Réunion des ministres qui ouvrira en matière de politique linguistique une nouvelle voie aux pays africains pour la mise en place de structures d'élaboration de la politique et de mise en œuvre des programmes.

Je vous remercie.

Discours de Dr. Herbert Chimhundu de la Délégation zimbabwéenne

Chers hôtes, Mesdames et Messieurs, Chers collègues et amis,

1. Objet de la conférence

Si je m'adresse à vous maintenant c'est surtout pour imprimer dès le départ une bonne orientation à la Réunion d'experts, afin que l'ordre du jour que nous allons adopter aujourd'hui et les délibérations qui se dérouleront jusqu'à mercredi produisent les résultats attendus et facilitent la tâche des ministres et chefs de délégations qui se réuniront jeudi et vendredi. C'est pourquoi j'aborderai essentiellement les buts, les objectifs et les résultats attendus de cette conférence intergouvernementale de cinq jours, tels qu'ils ont été compris par le groupe spécial et le comité technique zimbabwéens au sein desquels j'ai travaillé les six derniers mois pour préparer la conférence. Pendant cette période, le groupe spécial a été en contact étroit avec la Commission nationale zimbabwéenne pour l'UNESCO et le gouvernement de la République du Zimbabwe, et plus particulièrement avec le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement Supérieur, le ministère des Sports, des Loisirs et de la Culture, et enfin le ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications. Ceux d'entre nous qui font partie de la délégation zimbabwéenne sont donc très bien placés pour rendre compte de l'orientation souhaitée pour cette conférence.

Tout d'abord, il est important de souligner que, comme l'indique le titre de la conférence (Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique), il ne s'agit pas d'une conférence théorique de plus. Si les politiques linguistiques doivent être guidées par la recherche, qui peut d'ailleurs être théorique et empirique, nos thèmes de réflexion et nos discussions de la semaine doivent être éclairés et guidés par les expériences que nous partagerons à propos de nos situations, politiques et pratiques linguistiques nationales. En comparant les points de vue de cette manière, nous devrions pouvoir non seulement définir des stratégies pour la gestion de situations linguistiques de complexité variable, mais aussi élaborer des cadres pour des politiques linguistiques que nos pays pourront mettre en œuvre au niveau national ou régional.

En d'autres termes, nous devons maintenant produire quelque chose de plus concret que toutes les études et conférences organisées sur le sujet depuis 1976, date de l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine d'une Charte culturelle pour l'Afrique suivie en 1986 d'un Plan d'action linguistique pour l'Afrique. Les nombreuses résolutions et recommandations qui ont été adoptées depuis vingt ans lors de différents forums, ainsi que les nombreuses mesures concrètes qui ont été prises par plusieurs pays du continent, ont convaincu les bailleurs de fonds et les organisateurs de cette conférence que la plupart des pays africains étaient prêts à formuler et à mettre en œuvre des politiques linguistiques claires, fournissant le cadre propice nécessaire au développement, à la promotion et à l'utilisation des langues locales, nationales et régionales dans différents domaines. Il est donc attendu de cette réunion d'experts qu'elle produise un rapport avec des recommandations claires qui aideront la Conférence des ministres à prendre des décisions pertinentes sur les principes devant guider la gestion politique et technique du contexte linguistique africain dans le cadre d'options politiques réalistes.

Dans le cas du Zimbabwe, par exemple, il est satisfaisant de noter qu'une attention sérieuse est maintenant portée aux questions linguistiques ; après la conférence, le débat national sur les langues, la culture et le développement devrait aller en s'intensifiant et atteindre son point culminant avec la formulation et l'adoption d'une politique linguistique nationale. Le Zimbabwe, comme d'autres pays également représentés ici aujourd'hui, a très envie de tirer des enseignements de l'expérience des pays d'Afrique qui ont déjà adopté de telles politiques et qui ont mis en place de solides instances normatives dans le domaine des langues.

2. La situation linguistique en Afrique

Le point de départ de toute politique linguistique digne de ce nom doit être une parfaite connaissance de la situation sur le terrain, à savoir : le nombre de langues parlées, la taille des communautés de locuteurs et leur répartition géographique, les profils d'utilisation, les rôles et les statuts de ces langues, le niveau des activités d'édition et l'existence de matériel écrit dans ces langues, l'utilisation dans la presse écrite et les médias électroniques ou l'accès des locuteurs aux médias, et l'existence ou non d'une politique linguistique nationale explicite.

A l'échelle continentale, nous pouvons partir de cinq généralisations, à savoir :

1. la situation linguistique de l'Afrique est extrêmement complexe et se caractérise par un multilinguisme dont le degré varie considérablement : les estimations vont de 410 langues au Nigeria et 206 au Zaïre, à une seule au Lesotho et au Swaziland ;
2. seule une minorité d'États africains possèdent une politique linguistique claire et complète, et très peu ont inscrit cette politique dans leur constitution ;
3. dans la majorité des cas, les politiques linguistiques sont soit inexistantes, soit seulement implicites et découlent soit de l'examen de lois éparpillées qui servent d'instruments de définition, soit du respect d'une pratique ou d'exigences conventionnelles dans des secteurs particuliers comme l'éducation, la formation et la justice ;
4. qu'elles soient explicites ou implicites, les politiques linguistiques varient considérablement d'un bout à l'autre du continent ;
5. le projet d'adopter une langue véhiculaire régionale comme langue officielle ou langue de travail semble avoir été abandonné depuis que l'OUA a pris en 1986 la décision, jamais appliquée, d'ajouter le swahili comme langue de travail à l'anglais, au français, au portugais et à l'arabe.

En Afrique australe, le Botswana et l'Afrique du Sud se sont déjà officiellement attaqués aux questions linguistiques et il semble que le Mozambique se prépare à les imiter. Le Botswana avait autrefois un unique Conseil de la langue setswana qui a été intégré dans le Conseil des langues du Botswana, organisme de tutelle doté de pouvoirs de décision qui est pris très au sérieux. Toutefois, en pratique le Botswana a adopté la langue dominante comme langue officielle. C'est également le cas du Lesotho, du Swaziland, de la Tanzanie et du Malawi, bien que ce dernier semble s'orienter vers une solution multilingue et ait déjà créé au sein de son université nationale un Centre d'études linguistiques censé apporter son concours au processus.

La création d'un centre d'études linguistiques similaire a été suggérée ici, au Zimbabwe, par les comités linguistiques existants. De son côté, l'Université du Zimbabwe a apporté son soutien à des projets de recherche majeurs comme ALLEX, le projet de lexiques des langues africaines principalement axé sur la réalisation de dictionnaires. S'adressant il y a deux mois environ aux

participants du cinquième atelier de planification et de formation du projet ALLEX, le vice-président de l'Université du Zimbabwe, a déclaré :

« Nous devons renforcer le Département des langues et de la littérature africaines de cette université et, par ce biais, contribuer au développement de nos langues nationales et, à travers elles, permettre un développement plus complet de notre potentiel de ressources humaines sans lesquelles toutes les autres formes de développement, notamment économique, ne sauraient être possibles. Nous devons créer un lien entre les langues et le développement. »

Il semble que le Mozambique soit lui aussi en train de s'orienter vers une solution multilingue adaptée à sa diversité linguistique, en reconnaissant dix-huit langues officielles dans ses régions, tandis que l'Afrique du Sud en a déjà reconnu onze. L'Afrique du Sud est allée encore plus loin dans son programme politique, mettant en place trois services sous les auspices du ministère des Arts, de la Culture, de la Science et de la Technologie : le premier (State Language Services) s'occupe principalement des questions de traduction ; le deuxième (National Terminology Services) a entrepris de créer une banque terminologique nationale, notamment pour développer la capacité fonctionnelle des neuf langues dernièrement reconnues (langues africaines) ; le troisième est la création et la gestion des unités lexicographiques nationales (National Lexicography Units) en amendant et élargissant les dispositions d'une loi de 1975 afin que des dictionnaires monolingues puissent être maintenant commandés pour toutes les langues officielles en plus de l'afrikaans et de l'anglais.

Mais dans de nombreux autres pays du continent, les langues africaines continuent d'être dénigrées et quasiment ignorées des autorités, malgré des discours occasionnels sur la nécessité de développer les langues africaines pour en faire des langues de travail et de leur conférer le statut de matière de l'enseignement supérieur, et malgré l'existence de lignes directrices pertinentes, à savoir la Charte culturelle pour l'Afrique et le Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA.

3. Tendances actuelles et perspectives

Dans n'importe quel pays, la politique linguistique est une décision politique qui ne peut être prise que par le gouvernement central. Les linguistes et autres spécialistes des langues peuvent conseiller et faire pression, mais la formulation et la mise en œuvre d'une politique sur le statut officiel, le rôle et l'utilisation des langues au sein d'une nation nécessitent un acte législatif. Par exemple, il faut une loi pour créer un organisme linguistique normatif investi d'une autorité et d'un pouvoir reconnus par la communauté. Cet organisme pourra ensuite diriger et superviser la normalisation, la promotion et le développement des langues locales dans le cadre d'une politique linguistique globale.

Conscient de tout cela, le gouvernement du Zimbabwe a mené une vaste campagne de consultations. Sa délégation à cette réunion est composée de représentants de divers ministères et institutions considérés comme des acteurs de la formulation de la politique linguistique ou de l'enseignement, de l'étude et de la promotion des langues nationales. Un comité technique a déjà produit une note d'orientation largement diffusée quelques mois avant la conférence pour solliciter les commentaires. Les réactions ont été analysées par le comité technique et prises en compte lorsqu'elles étaient justifiées.

Il est clair que le Zimbabwe s'apprête à s'orienter vers une politique linguistique d'ensemble, même si cette politique reste à formuler. Des indications claires sont données dans ce sens dans la note d'orientation, ainsi que dans deux livres blancs du gouvernement publiés l'année dernière par le ministère des Sports, des Loisirs et de la Culture sur la politique culturelle nationale et sur la politique

à l'égard de l'industrie de la musique au Zimbabwe. Quand le ministère de l'Éducation avait ravivé les comités des langues shona et ndébélé en 1996, des déclarations officielles avaient été faites et diffusées laissant entendre que le gouvernement voulait regrouper ces comités et créer, par un acte législatif, un Conseil national des langues doté des pouvoirs nécessaires pour suivre la typologie, le développement et l'utilisation des langues locales ou nationales. Le débat national sur les langues et la culture ainsi que leurs liens avec le développement et, en particulier, l'indigénisation de l'économie, bat actuellement son plein et semble avoir un impact plus grand que les débats antérieurs qui avaient tendance à mettre l'accent uniquement sur la fierté et l'identité nationales.

Pourquoi est-il important ou nécessaire de mentionner tout ceci ? Je dois souligner que je m'appuie uniquement sur les acquis et les attentes du Zimbabwe pour illustrer le thème de cette conférence internationale. Vous remarquerez qu'il ne s'agit plus simplement de parler de décolonisation des esprits ou de fierté et d'identité nationales. Ce sont des réalités connues. Nous mettons maintenant l'accent sur le développement, l'autonomisation et la démocratie. Après réflexion, je pense que le développement des langues nationales est en parfaite symbiose avec les objectifs nationaux définis dans des programmes comme l'indigénisation de l'économie et Vision 2020, parce qu'il s'inscrit dans le processus d'autonomisation facilité par l'accès à l'information, la participation et les initiatives des citoyens. La question des langues est de ce fait également liée à la démocratisation en tant que processus, car on a moins de chances de jouir de la liberté et de la démocratie dans une langue étrangère.

Plus largement, il y a eu aussi le débat international sur les langues et la démocratie qui a culminé avec la signature de la Déclaration universelle des droits linguistiques le 6 juin 1996 à Barcelone. Ce que font principalement les 52 articles de ce document long et ardu en quatre langues (catalan, espagnol, français et anglais) est de prôner le multilinguisme et la reconnaissance des droits linguistiques en tant que droits de l'homme.

Ces principes sont d'ailleurs en accord avec les buts, objectifs et principes du Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA que nous avons déjà mentionné et qui a été signé par les chefs d'État et de gouvernement à la fin de la vingt-deuxième session ordinaire le 30 juillet 1986. Entre autres choses, ce document encourage « chaque État membre à adopter une politique linguistique clairement définie ». Démocratiser la politique linguistique, ce n'est pas se contenter de remplacer une langue par une autre. C'est plutôt répondre aux besoins réels des citoyens. Concrètement, cela signifie promouvoir le multilinguisme dans de nombreux pays africains. Par exemple, comment peut-on garantir la démocratie quand le droit du pays n'est pas compris dans la langue des citoyens ? Comment peut-on se conformer à ce que l'on ne connaît pas ? Comment peut-on utiliser des informations auxquelles on a un accès limité, voire nul ? Comment peut-on participer pleinement à quelque chose, poser sa candidature, apprendre efficacement ou être créatif dans une langue que l'on ne connaît pas ou que l'on ne maîtrise pas parfaitement ? Mais surtout, comment un pays peut-il développer pleinement le potentiel de ses ressources humaines sans utiliser les langues parlées par les citoyens ?

4. Résultats attendus

Pour conclure cette intervention, permettez-moi d'énumérer les résultats attendus de cette conférence d'une semaine. En s'appuyant sur les profils linguistiques nationaux et sur les notes d'orientations nationales reçues avant la conférence, notre Réunion d'experts est censée produire un rapport contenant des recommandations claires et concrètes, en accord avec les buts généraux et les

objectifs spécifiques indiqués dans le document de travail que l'UNESCO a fait circuler pour cette conférence.

Ce document présente, pour l'ensemble de l'Afrique :

1. une typologie des contextes et situations linguistiques réparties en quatre catégories ;
2. une typologie des politiques et pratiques linguistiques réparties en trois catégories ;
3. une classification des langues à des fins de développement basée sur cinq modèles d'utilisation dominants, des langues maternelles locales aux langues internationales ;
4. les expériences, les problèmes, les avantages et inconvénients de tout ce qui précède, par rapport à des domaines ou secteurs spécifiques, notamment :
 - a) la politique et l'administration,
 - b) le développement,
 - c) l'éducation,
 - d) la presse écrite,
 - e) la radio,
 - f) la télévision.

Notre réunion doit examiner tous ces domaines, comparer les observations en s'appuyant sur les situations et politiques linguistiques nationales, puis formuler des suggestions et recommandations concrètes sur les options viables pour la formulation de politiques et stratégies qui pourront être utilisées par la Conférence des ministres de jeudi et vendredi.

Si nous menons à bien les tâches que nous nous sommes fixées, la Conférence des ministres devrait produire une Déclaration et des orientations politiques que chaque pays pourra suivre pour formuler une politique linguistique nationale complète et réaliste. Cette politique devra :

- a) définir clairement le statut de toutes les langues utilisées ;
- b) définir des objectifs à court, moyen et long termes de développement, de promotion et d'utilisation des langues ;
- c) déterminer les méthodes et les ressources à utiliser pour atteindre les buts et les objectifs fixés, et identifier les problèmes à résoudre ;
- d) prendre des dispositions spécifiques pour l'utilisation, le développement et la promotion des langues dans des secteurs cruciaux comme l'éducation, le droit et les médias ;
- e) énoncer les conditions linguistiques à remplir pour la nationalité, la formation formelle et le travail dans divers autres secteurs.

En bref, il est attendu de cette conférence qu'elle fasse le point sur la situation actuelle en termes d'utilisation et de statut des langues africaines, qu'elle examine et adopte un document qui servira de cadre de référence pour la gestion politique et technique d'une politique linguistique.

Discours du Professeur O. Okombo (Kenya) Président de la Réunion d'experts

Stratégies et politiques : multilinguisme, gestion et intégration

Pour quelle raison sommes-nous ici ?

- Pour contribuer au débat qui se déroule actuellement en Afrique et que l'on peut formuler ainsi : quelle Afrique voulons-nous pour nous-mêmes, pour nos enfants et nos petits-enfants ?
- Nous sommes censés apporter notre contribution dans le domaine des langues
 - i) quelles politiques doivent guider l'utilisation des langues dans nos divers pays ?
 - ii) quelles mesures concrètes doivent être prises pour que ces politiques soient efficaces ?

Quelle est la tendance actuelle de l'opinion sur l'Afrique que nous voulons ?

- Les recommandations que nous faisons pour les politiques linguistiques en Afrique et les stratégies de mises en œuvre correspondantes doivent être en accord avec l'image de l'Afrique que nous avons.
- Aujourd'hui, les thèmes dominants de l'opinion sur l'Afrique sont notamment :
 - la démocratisation des institutions sociales et politiques
 - la participation de tous les citoyens aux décisions sur les sujets qui touchent leur vie
 - le développement perçu non seulement en termes de facteurs économiques, mais aussi en termes de facteurs sociaux, de justice et d'équité
 - le respect des droits de l'homme, au niveau des individus comme des communautés (y compris les droits des minorités)
 - l'acceptation du pluralisme comme mode de vie et la création d'une culture de la coexistence pacifique dans une société plurielle
 - la promotion de la coopération régionale entre les États africains
 - la préservation de notre identité africaine et le développement d'une personnalité africaine fière et sûre d'elle

Les questions que nous devons nous poser pendant cette réunion

- Quelles politiques linguistiques faciliteront la concrétisation de cette vision de l'Afrique ?
- Et comment mettre en œuvre ces politiques linguistiques ? {dans quel délai, quelles ressources leur affecter, quelles charges fonctionnelles pour les diverses langues, par quels moyens rendre les diverses langues aptes à remplir les fonctions qui leur seront assignées, et qui sera chargé de veiller à ce que tout marche comme prévu ?}

Comment aborder cette tâche ?

- La formulation de recommandations pour l'élaboration de politiques linguistiques et des stratégies de mise en œuvre correspondantes doit commencer par une évaluation factuelle de la

situation des langues africaines telles qu'elles existent actuellement : combien y a-t-il de langues, pour quelles fonctions sont-elles utilisées, quelle est l'attitude des citoyens à leur égard, dans quels médias sont-elles utilisées, etc. ?

- Cette évaluation débouchera sur une typologie de la situation des langues sur le modèle de celle qui est présentée page 7 du document de travail.
- La prochaine tâche est la classification des langues par rapport à leurs fonctions, en tenant compte de la spécificité de chaque situation et en n'oubliant pas qu'une même langue peut appartenir à plusieurs catégories, par ex. pour certaines personnes la même langue peut être :
 - la langue maternelle
 - la langue locale
 - la langue nationale
 - la langue d'intercommunication (ce serait le cas d'une personne dont le swahili est la langue maternelle)

Que faut-il faire aujourd'hui et demain ?

En tant qu'experts réunis pour préparer la Conférence des ministres, nous devons produire d'ici demain soir un document exposant :

1. la vision des politiques linguistiques africaines qui doit être intégrée
2. ce que chaque pays doit faire pour comprendre sa propre situation linguistique
3. quelles options politiques sont compatibles avec les diverses situations linguistiques en Afrique
4. à quelle question concernant la gestion concrète chaque pays doit répondre pour déterminer la stratégie qui permettra d'appliquer la politique linguistique qu'il a choisie

Discours de Madame Joyce Mujuru, Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications du Zimbabwe

Monsieur le vice-ministre de l'Enseignement supérieur,
Madame la représentante du Directeur général de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires ici présents,
Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatiques
Chers hôtes,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de présider cette cérémonie de clôture de la Réunion d'experts de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique. L'utilisation des langues africaines est un sujet brûlant en Afrique, notamment au Zimbabwe où ce thème fait depuis très longtemps l'objet de nombreux débats au Parlement.

L'utilisation des langues africaines est le meilleur moyen d'assurer la participation active des populations locales aux programmes de développement nationaux et aux projets concernant leurs moyens de subsistance. On a constaté que les programmes de développement échouent quand il y a un problème de communication résultant principalement du fait que les plans ont été formulés en utilisant une langue et une terminologie que les populations locales ne comprennent pas.

La gestion du « paysage » linguistique est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les dirigeants africains quand leur pays accède à l'indépendance. Les milieux politiques et les intellectuels se cantonnent souvent dans un débat sur le statut des différentes langues ethniques dans le but de choisir une langue nationale officielle. Cette controverse ne peut être dissipée que par une politique linguistique clairement définie.

Des années après l'accès à l'indépendance, les langues de nos anciennes puissances coloniales sont toujours nos langues nationales officielles. Les systèmes éducatifs coloniaux dont nous avons hérité ont contribué à ce statu quo. L'instruction est dispensée dans des langues étrangères.

Aujourd'hui, nos enfants ne savent pas parler dans leur langue maternelle ou naturelle, mais s'expriment avec éloquence dans une langue étrangère. La langue maternelle est perçue comme inférieure et associée aux pauvres sous-éduqués des ghettos et des zones rurales. C'est pourquoi il est important que les parents encouragent leurs enfants à être fiers de leur langue maternelle.

Au Zimbabwe, comme dans de nombreux autres pays africains, on constate que le développement d'une société urbaine sophistiquée et riche s'accompagne du développement de l'usage de l'anglais ou d'une autre langue coloniale.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez peut-être, la tâche principale de mon ministère est de faire connaître les politiques et les plans du gouvernement au grand public afin d'entretenir le dialogue entre l'État et les citoyens.

Sans cette information, le progrès humain serait entravé. Les nouvelles technologies de la communication et de l'information sont un outil puissant pour transformer nos sociétés et la langue a un rôle non négligeable à jouer dans ce processus.

La langue est un moyen très important de faire passer des messages et des idées, d'influencer les changements de comportement, de construire ou de détruire des cultures et des valeurs morales. La langue est en effet un outil puissant pour le développement social et économique de l'humanité. Et le comble de l'ironie est que les gouvernements africains aient ignoré si longtemps leurs langues locales.

Cette conférence historique sur les langues africaines est tout à fait opportune. Nous avons toujours privilégié les langues étrangères au détriment de nos langues locales qui sont les vecteurs du dynamisme et de la grande diversité de nos traditions et cultures. La culture africaine ou indigène ne doit pas être considérée comme inféodée aux cultures étrangères. Nos langues africaines participent à l'élaboration d'une identité distinctive de l'ensemble du continent africain et nous devons en être fiers.

Le principal défi est donc de développer et de promouvoir nos langues locales afin d'endiguer l'invasion culturelle étrangère et l'intrusion de valeurs étrangères. Car c'est à travers nos propres langues que nous pouvons exprimer et expliquer nos cultures nationales et ethniques. Et pour cela, nous devons adopter des politiques linguistiques nationales cohérentes.

Cette réunion très importante a débouché sur un ensemble de recommandations qui devraient aider nos gouvernements à élaborer des politiques linguistiques tournées vers l'avenir et liées en profondeur à nos valeurs politiques et culturelles.

J'espère que vous avez eu l'occasion de vous demander quel type de société nous envisageons avec des politiques linguistiques africaines formelles.

Quelles valeurs précieuses de nos sociétés nous voulons promouvoir en tant que nations africaines, en exploitant pour atteindre nos objectifs nationaux les possibilités de communication actuelles et potentielles découlant de la mise en œuvre d'une politique linguistique. Comment une politique linguistique nationale peut promouvoir notre culture, cultiver un sens profond du patriotisme et créer des identités nationales distinctes. Je suis sûre que ces questions, et beaucoup d'autres ont été abordées lors de vos délibérations.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le statut d'une langue peut être jugé en fonction de son utilisation dans les différents domaines de la vie quotidienne, mais aussi en fonction de son degré d'utilisation par ceux dont elle est le premier outil de communication. En tout état de cause, la communication et l'utilisation sont cruciales pour l'existence même de n'importe quelle langue. Il est par conséquent légitime que les communautés linguistiques affirment leurs aspirations, ce qui suppose que soit atteint l'objectif d'accorder aux langues locales le statut qu'elles méritent.

Je sais, Monsieur le Président, que les délibérations de cette réunion vont être présentées à la réunion des ministres. Les conclusions de la conférence seront une aide considérable pour élaborer et mettre en œuvre des politiques linguistiques dans nos pays respectifs, car la question linguistique est étroitement liée à la problématique du développement.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et les autres partenaires pour les ressources qu'ils ont mises à la disposition de cette conférence très importante.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer cette réunion officiellement close et de vous souhaiter un agréable séjour pendant la dernière partie de la conférence.

Je vous remercie.

Sessions d'ouverture et de clôture de la Conférence des Ministres

Discours de Monsieur I. M. C. Chombo, Président de la Commission nationale du Zimbabwe pour l'UNESCO

Messieurs les ministres ici présents,
Madame le sous-directeur général de l'UNESCO
Monsieur le directeur du comité chargé de l'éducation, de la science et de la culture,
Monsieur le représentant du secrétaire général de l'ACCT, l'Agence française de la francophonie
Monsieur le Président du Groupe africain des ambassadeurs à l'UNESCO
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique
Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires
Chers hôtes,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand honneur et le privilège de vous accueillir au nom du gouvernement de la République du Zimbabwe et en mon nom propre, pour l'ouverture officielle de la réunion des ministres sur les politiques linguistiques en Afrique. J'espère que vous avez pu jusqu'à présent profiter de l'hospitalité du Zimbabwe et que l'organisation de la conférence vous a donné toute satisfaction. Nous espérons que vous apprécierez votre séjour dans ce pays qui bénéficie d'une faune et d'une flore extrêmement variées.

Mesdames et Messieurs les ministres, chers spécialistes, Mesdames et Messieurs, vos gouvernements ont fait un grand honneur au Zimbabwe en nous demandant, lors de la Conférence générale de l'UNESCO, d'accueillir cette Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique. Un honneur en raison de la confiance et de la foi que l'Afrique nous témoigne. Pourtant, c'est avec une certaine appréhension que nous avons accédé à cette requête, car la tâche qui nous attendait était impressionnante. Nous pouvons maintenant sourire, car cela nous a permis d'avoir des contacts avec des experts en langues de toute l'Afrique et de participer aux débats qui façonneront la carte linguistique de ce grand continent.

Le sujet des politiques linguistiques en Afrique a de nombreuses ramifications en raison de la complexité de la situation linguistique sur ce vaste continent. La plupart des pays africains sont multilingues. Les principales caractéristiques de ce multilinguisme sont l'existence de plusieurs langues locales aux côtés d'une ou plusieurs langues des anciennes puissances coloniales. Les principales langues coloniales sont l'anglais, le français et le portugais. Permettez-moi d'illustrer cette situation en prenant l'exemple de quatre pays africains :

A) Angola : on recense en Angola pas moins de 11 langues, parmi lesquelles :
l'umbundu
le kimbundu

le kikongo
le lunda-kioko
le nyangela
le portugais

B) Guinée : on parle en Guinée pas moins de 21 langues. Parmi les principales :

le poular
le mauinka
le soso
le français

C) Kenya : le Kenya a au moins 40 langues, parmi lesquelles :

le gikuyu
le dholuo (luo)
le swahili
le luluya
l'anglais

D) Zimbabwe : notre propre pays, le Zimbabwe, a trois langues officielles : l'anglais, le ndébélé, le shona et plusieurs autres.

Il faut que l'Afrique réexamine ses politiques linguistiques afin de les rationaliser et d'adopter des politiques linguistiques décisives favorisant l'unité, la paix et la stabilité dans un contexte de multilinguisme.

Il faut faciliter les communications entre les États non seulement dans les anciennes langues coloniales, mais aussi dans certaines langues africaines locales parlées par un grand nombre de personnes de part et d'autre des frontières.

Dans les cas de multilinguisme, il faut que les pays énoncent en termes non ambigus les langues qui doivent être considérées comme :

- i) officielles,
- ii) nationales sans être officielles,
- iii) locales
- iv) destinées à un usage spécifique, par exemple le culte religieux.

Des politiques clairement formulées permettront aux gouvernements africains d'affecter davantage de ressources au développement des langues officielles et d'utiliser ces langues dans les communications officielles. Pour les besoins du développement social et économique du continent, il faut aussi accorder aux langues locales l'attention qu'elles méritent.

Pour l'heure, permettez-moi une remarque. J'ai souvent entendu des personnes qui se disent spécialistes en langues locales s'adresser dans les anciennes langues coloniales aux communautés dont elles prétendent connaître la langue en demandant à quelqu'un de faire l'interprétation. N'est-ce pas honteux ? Certains ministres sont responsables de cette situation. C'est la raison pour laquelle l'Afrique stagne. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut abandonner l'anglais, le français et le portugais en Afrique. Ces langues sont indispensables, en particulier dans les forums internationaux

comme celui-ci. Mais les langues locales, notamment celles qui ont de nombreux locuteurs, doivent être étudiées dans le but de les utiliser lors des conférences internationales organisées par l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organismes.

Dans son discours d'ouverture du colloque du deuxième festival mondial des arts et de la culture négro-africains, en 1977 à Lagos, Olusegun Obasanjo, alors chef d'État du Nigeria, a exprimé ceci en ces termes : « J'espère que vos recherches vous permettront d'identifier les obstacles mentaux et matériels à un changement d'orientation dans le sens d'une productivité autosuffisante et originale. Vous devez prêter attention à la question du moyen d'expression dans lequel votre processus de pensée est enfermé. Avons-nous perdu nos langues pour toujours ? Devrons-nous toujours penser et travailler dans les langues de l'Europe ? Le choix de sujets d'étude dans l'air du temps, acceptables ou admissibles doit-il nous être dicté par un autre groupe culturellement dominant ? Devons-nous mesurer la qualité de notre performance par rapport à des normes qui sont étrangères ? Jusqu'où nous illusionnons-nous dans la recherche de l'admissibilité ? »

Maintenant considérons notre situation. Utilisons-nous nos propres langues pour le développement sociopolitique et économique des peuples d'Afrique ? Le monde hors Afrique, notamment le monde occidental, a reconnu depuis longtemps la force des langues locales. C'est la raison pour laquelle il a abandonné le latin au profit de ce que l'on appelle maintenant les langues romanes. Les gens pensent et rêvent dans leur propre langue et s'expriment totalement dans ces langues. N'est-ce pas trop demander, en effet, d'exiger originalité et créativité d'une personne qui connaît à peine une langue ? C'est exactement ce que nous faisons quand, pour pousser nos citoyens à agir, nous leur martelons aux oreilles des messages sur des tons incompréhensibles pour eux.

Développons nos langues sur nos territoires et au-delà, faisons leur promotion, accordons-leur la reconnaissance et un statut, utilisons-les dans les sphères sociale, politique et économique et acceptons l'idée que le multilinguisme est enrichissant et ne divise pas nos États en petites principautés rivales. Ce danger existe en effet, si chaque langue, même celles qui ont moins de 1 % de locuteurs sur une population de par exemple 30 millions d'habitants, prétendent au même statut officiel que celles qui ont des pourcentages plus importants de locuteurs. Je reconnais aussi qu'une langue minoritaire peut demander une reconnaissance officielle en proportion de son importance en tant que langue de communication internationale, comme l'anglais dans de nombreux États africains. Chaque cas doit donc être étudié de près. Il faut éviter tout repli sur soi.

Face aux sécheresses récurrentes, à la récession économique mondiale, au niveau élevé de l'inflation, à l'exode rapide des populations des zones rurales vers les zones urbaines, au rétrécissement du monde dominé par des économies mondiales compétitives, l'Afrique doit élaborer des stratégies qui lui permettent d'éviter la stagnation. Les langues sont l'outil le plus important du développement et la langue qui plaît le plus à la totalité de l'individu est celle qu'il ou elle connaît le mieux, c'est-à-dire sa langue maternelle.

J'ai longuement parlé des langues et des politiques linguistiques. Permettez-moi de me tourner maintenant vers l'UNESCO et de lui adresser nos remerciements pour tout ce qu'elle a fait pour les langues africaines à travers ses activités et son soutien. Depuis des décennies l'UNESCO encourage la recherche et la communication dans les langues africaines. En voici quelques exemples :

- (a) 1962 : dans le cadre du programme mondial de lutte contre l'analphabétisme, l'UNESCO a encouragé l'utilisation des langues africaines dans les programmes d'éducation pour adultes.
- (b) 1966 : l'UNESCO a organisé une conférence sur les questions linguistiques à Bamako. Cette conférence a établi la transcription normalisée de certaines langues d'Afrique de l'Ouest.
- (c) 1968 : cette année-là, l'UNESCO a participé à « la préparation, l'adoption et la mise en œuvre du plan décennal pour l'étude systématique des traditions orales et la promotion des langues africaines en tant que vecteurs de la culture et instruments de l'éducation tout au long de la vie. »

La liste est interminable. Je voudrais ajouter que l'UNESCO mérite également d'être félicitée pour le concours apporté à l'*Histoire générale de l'Afrique* éditée par Ali Mazrui, histoire en 8 volumes que l'UNESCO a l'intention, d'après ce que je sais, de faire traduire dans quelques langues africaines comme l'arabe, le swahili, le haoussa et d'autres langues. Qu'il me soit permis de former le vœu que cette histoire soit également traduite en shona et en ndébélé, les deux langues africaines officielles du Zimbabwe.

Mesdames et Messieurs les ministres, chers spécialistes, Mesdames et Messieurs, inutile de vous dire que nous comptons sur vous pour accomplir votre tâche et produire une carte linguistique de l'Afrique qui reflète la situation actuelle du continent.

Les experts ont travaillé sur ce sujet depuis lundi 17 mars 1997. Nous savons que vous serez l'honneur et la fierté de notre continent et que quand vous retournerez au Botswana, en Afrique du Sud, en Namibie, au Malawi, en Zambie, au Nigeria, au Togo, en Éthiopie et dans les nombreux autres pays représentés ici, vous serez les ardents défenseurs des langues africaines.

Permettez-moi de vous encourager vivement à aller de l'avant, à développer les langues africaines par des efforts de recherche et l'application apportée à la résolution des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je ne vois pas de raison convaincante, par exemple, à la non-utilisation de nos langues pour dispenser l'instruction dans nos écoles secondaires, voire dans nos universités. Les non-avertis peuvent prétendre qu'ils manquent de vocabulaire technique mais, comme tous les linguistes me l'ont confirmé, il n'y a pas de langues qui ne soient capables d'exprimer la réalité à laquelle elles sont confrontées. C'est donc avec beaucoup d'impatience et d'espoir que nous attendrons les documents contenant votre décision, décision que nous serons ravis d'étudier et de prendre en compte pour formuler nos politiques linguistiques.

Je vous remercie.

Discours de Son Excellence l'Ambassadeur E. Oluwasegun Akinluyi, Président du Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui pour cette réunion intergouvernementale internationale consacrée à la question importante des politiques linguistiques en Afrique.

Ce n'est pas un hasard si cette réunion se tient sous l'égide de l'UNESCO qui a toujours été un partenaire de l'Afrique. Depuis les années 1960, elle a vu le nombre de ses membres s'accroître considérablement du fait de l'accession des États africains à l'indépendance qui, tous sans exception, ont rejoint l'UNESCO en quête de coopération internationale pour l'établissement de la paix à travers l'éducation, la science et la culture.

Depuis trois décennies et sans relâche, souvent à travers ses organes et activités, l'UNESCO s'est efforcée d'être un allié fidèle de nombre de ses États membres africains dans leurs efforts pour développer leurs sociétés. C'est ainsi que l'UNESCO et plusieurs États membres africains ont travaillé ensemble pour la reconnaissance de l'importance de la dimension culturelle dans la planification et l'exécution des stratégies de développement. Je crois que l'on peut dire que c'est dans une large mesure grâce à cette collaboration et au soutien d'autres États membres partageant les mêmes valeurs que l'on peut affirmer aujourd'hui que la communauté internationale dans son ensemble a enfin accepté le fait que les stratégies de développement qui se limitent aux aspects économiques et ne prennent pas en compte la culture sont pratiquement vouées à l'échec.

Notre présence ici aujourd'hui pour traiter la question de ce véhicule extrêmement important de la culture qu'est la langue, n'est rien d'autre qu'une action logique et importante qui découle du rôle central de la culture dans le développement et de la place cruciale de la langue dans l'accomplissement de ce rôle.

L'une des finalités majeures de cette conférence est la création de politiques linguistiques solides qui permettront, de façon systématique, une exploitation optimale des trésors linguistiques du continent, au grand avantage de celui-ci. Notre état des lieux de la situation actuelle, notre examen critique des faiblesses et des points forts et l'occasion qui nous est offerte de partager les points de vue et les informations, nous aideront à produire des conclusions et recommandations solides et rationnelles à l'intention des États membres qui sont unis par la langue et la culture.

Dans cette tentative, nous avons la chance de recueillir les fruits du travail de nos experts et spécialistes qui ont examiné en profondeur et avec un grand sérieux les questions en jeu.

A ce propos, permettez-moi de féliciter l'UNESCO pour sa décision d'organiser cette conférence à deux niveaux différents, permettant ainsi aux indispensables débats et dialogues de se dérouler non seulement au niveau des experts et des techniciens, mais aussi au niveau ministériel.

Nous remercions le gouvernement et le peuple zimbabwéens pour leur excellent accueil de l'UNESCO à tous égards. Entre autres, le Sommet mondial du solaire récemment tenu à Harare a été

un succès retentissant grâce au soutien actif et appréciable du gouvernement hôte. La conférence de suivi se tient d'ailleurs actuellement à Paris, juste quelques mois après. C'est une initiative louable, tant il est vrai que pour être efficaces, les mécanismes de suivi doivent être rapides.

Au nom du groupe des cinquante-trois pays africains de l'UNESCO, j'exprime mes félicitations et tous mes vœux de succès à cette conférence.

Le Groupe africain, en plus de faire tout son possible pour apporter avec assiduité sa contribution à la vie de l'UNESCO, s'efforce avec détermination et enthousiasme d'examiner et de promouvoir les questions et intérêts africains dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Nous avons également pour politique d'être plus proactifs que réactifs.

Plusieurs d'entre nous, dont mon humble personne, font partie du Comité exécutif auquel la quintessence de ces délibérations sera communiquée. Nous sommes également bien représentés dans plusieurs autres instances intergouvernementales de l'Organisation.

Il est remarquable qu'à l'UNESCO, l'Afrique soit la seule région à avoir un département spécialement créé pour répondre à ses besoins. Ce nouveau département, dirigé par un sous-directeur général lui-même africain (et ceci dit en passant ancien Premier ministre), est devenu un élément central de notre relation avec l'organisation. J'étais récemment au siège de l'OUA à Addis-Abeba pour une campagne UNESCO-OUA de promotion d'une plus grande synergie en Afrique, avec le tout nouveau département comme centre de coordination.

Excellences, ces trois derniers jours j'ai eu le privilège d'assister en tant qu'observateur aux travaux des experts gouvernementaux qui servaient de prélude à cette conférence. Les délibérations et recommandations à facettes multiples qui sont maintenant présentées ici sont le résultat d'une mise en commun des expériences sur le continent et à l'extérieur. Certaines ont été partagées. Il nous a été indiqué ou rappelé que les mécanismes et procédures plurilinguistiques ont atteint des stades divers d'évolution dans nos pays.

Je sollicite votre indulgence pour faire quelques observations d'ordre général :

- il faut faire une distinction claire entre politique et pratique, l'intention exprimée dans la constitution, d'un côté, et la mise en œuvre proprement dite, de l'autre. Il faut accorder la même importance aux deux éléments ;

- les langues nationales doivent être considérées comme une composante essentielle et un levier du développement ;

- la symbiose incontournable entre le développement et la paix doit être soulignée : autrement dit, il ne peut y avoir de développement sans paix et de paix sans développement. Les langues nationales, en tant que droit inaliénable, font partie du développement, le développement de l'intégrité (la totalité) de la personnalité à laquelle elles donnent les moyens de répondre aux exigences de la communauté, de la nation et au-delà. Nous vivons tous dans un village global et il ne doit y avoir ni exclusivité ni étroitesse d'esprit ;

- dans le contexte linguistique, le multilinguisme ou plurilinguisme doit être reconnu comme présupposant le monolinguisme. Par conséquent, le point de départ, la langue maternelle, doit être dûment pris en compte à sa juste valeur ;

- au bout du compte ou parallèlement, nous devons entre autres nous employer à codifier et publier un *Thesaurus Linguarum Africanarum* (« trésor des langues africaines »).

Enfin, permettez-moi de trahir un secret. En lisant l'historique de cette conférence, on est frappé par le nombre de conférences qui ont déjà eu lieu sur le même sujet. Et on en vient inéluctablement à la conclusion qu'il existe d'innombrables recommandations qui n'ont toujours pas été appliquées. Il y a un grand nombre de points qui ont été sciemment ou non reportés de décennie en décennie. Le Plan d'action de 1987 en est la preuve.

Ce que tout ceci nous montre, entre autres, c'est que les exposés, séminaires, colloques et conférences peuvent être considérés comme des jalons sur la voie du progrès, mais qu'ils ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme un progrès substantiel en soi.

Ce qui est en fait rappelé de façon récurrente à l'UNESCO, c'est la nécessité d'une volonté politique des États membres pour mettre en œuvre les recommandations qui leur permettront de progresser. Dans le cas présent, il s'agit de recommandations faites par l'Afrique à l'Afrique et pour l'Afrique. Elles ont donc toutes les chances d'aboutir et d'être mises en œuvre.

Excellences, les bibliothèques du monde entier regorgent de rapports et de livres non seulement sur ce dont l'Afrique déclare avoir besoin, mais aussi sur ce dont le reste du monde estime qu'elle a besoin. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'agir, agir de façon concrète et énergique, pour faire face aux innombrables besoins que nous avons. Notre salut, selon Dieu, est entre nos mains.

Sur le plan linguistique, le point essentiel et le résultat de cette conférence seront ce que l'Afrique dit aujourd'hui vouloir.

- Nous avons besoin de lignes directrices pour guider la politique, la planification et la pratique ; des cadres souples et adaptables à la situation de chaque pays.

- Nous avons besoin d'un minimum irréductible d'actions pour aujourd'hui et d'un programme pour demain.

- Nous avons besoin d'un bond prodigieux de nos efforts multi- et plurilinguistiques.

Mais surtout :

- Nous avons besoin d'un mécanisme de suivi efficace et opportun.

Il est de notre devoir, individuellement et collectivement, vis-à-vis de nous-mêmes et de la postérité, de veiller à ce que tout ce qui est planifié dans la grandeur ne s'affaiblisse pas dans l'exécution.

Le Groupe africain adresse aux ministres ses vœux de succès non seulement pour leurs délibérations, mais aussi pour leurs activités de suivi. Nous vous accompagnons dans votre volonté de promouvoir la vénération de nos richesses culturelles et de considérer le multilinguisme non seulement comme un

facteur critique de développement, mais aussi comme un puissant instrument d'unité dans la diversité.

Je vous remercie.

Discours de Mme L. Arizpe, Sous-directeur général, Secteur de la Culture, représentant le Directeur de l'UNESCO

Monsieur le président de la République,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, aurait aimé assister personnellement à cette conférence, mais d'autres obligations majeures l'en ont empêché. C'est pourquoi il m'a demandé de le représenter et de vous transmettre ses vœux les plus chaleureux. Ceux qui le connaissent savent l'importance qu'il attache aux questions linguistiques.

Permettez-moi d'abord de remercier le gouvernement du Zimbabwe qui, lors de la dernière session de la Conférence générale, non seulement a pris l'initiative d'inviter l'UNESCO à tenir cette conférence, mais a accepté généreusement de l'accueillir ici, à Harare. Cette initiative du Zimbabwe est tout à fait opportune compte tenu de la tendance actuelle de l'évolution du continent africain où une approche démocratique s'impose progressivement et où la nécessité d'abandonner les systèmes fortement centralisés au profit de la décentralisation des décisions au niveau local est généralement acceptée. Cette initiative est également une réponse opportune aux spécialistes convaincus à juste titre que sans politique linguistique précise et réaliste ils ne pourraient aller très loin dans leurs recherches et leurs études. Ils étaient tombés d'accord sur le fait qu'une stratégie cohérente était le seul moyen de mettre fin à la succession de séminaires et réunions répétitifs et non coordonnés, ainsi qu'aux études et publications inutiles.

On peut se demander en quoi l'UNESCO est concernée par la question des langues. L'article 1 de sa constitution condamne toutes les discriminations fondées notamment sur la langue. Fidèle à ce principe, l'UNESCO a depuis sa création élaboré divers programmes et activités dans le domaine des langues. Dans un premier temps, elle a mis l'accent a été mis sur les langues en tant qu'outils d'enseignement. Les concepts de langues vulgaires, de dialectes, de langues nationales, ethniques ou tribales ont été largement débattus par les spécialistes. Avec l'accession à l'indépendance de nombreux pays, notamment en Afrique, le problème de la langue et de la langue maternelle en particulier est devenu une question nationale. Il a été progressivement considéré comme le droit pour tous les citoyens d'accéder librement à l'éducation et de participer au développement de leur pays, ainsi que comme vecteur national de l'authenticité culturelle.

La participation aux diverses sessions du Comité exécutif et de la Conférence générale de délégués de pays ayant nouvellement accédé à l'indépendance a donné une nouvelle impulsion au programme de l'UNESCO, principalement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et des sciences sociales. Les interventions brillantes de Joseph Kizerbo et Amadou Hampâté Bâ sont encore dans toutes les mémoires. Elles ont contribué en particulier à lancer des programmes en faveur des langues et des traditions orales africaines, ainsi que sur l'histoire générale de l'Afrique. Vous connaissez sûrement la fameuse phrase prononcée à l'époque par Hampâté Bâ : « En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ». Depuis, les problèmes de langues font partie intégrante des programmes de l'UNESCO.

Il serait trop long de faire une description même succincte des nombreuses réalisations de l'UNESCO dans le domaine des langues. Je me bornerai à mentionner quelques actions majeures représentatives de ce qui a été accompli jusqu'à présent. Dans les années 1960, l'UNESCO a lancé une série de conférences sur le développement de l'éducation en Afrique. Ces conférences étaient au départ destinées aux ministres de l'Éducation, mais à partir de 1978, les ministres chargés de la planification économique ont été également invités pour des raisons évidentes de coordination du développement de l'éducation et de la planification économique. L'une de ces conférences s'est tenue ici, à Harare, en 1982. En 1972, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté un « Plan décennal pour l'étude systématique des traditions orales et la promotion des langues africaines en tant que véhicules de l'instruction et instrument d'éducation tout au long de la vie. » Ce plan visait à mettre en place une stratégie cohérente d'actions allant de la méthodologie de collecte et d'utilisation de données orales à la participation et la contribution des citoyens à la vie culturelle, en passant par la promotion des langues africaines et la formation permanente.

La décennie 1970-1980 a été consacrée aux conférences sur les politiques culturelles. Les concepts d'identité culturelle, d'identité culturelle et d'unité nationale, d'authenticité culturelle, de coopération culturelle, ont été débattus parmi de nombreux autres thèmes. En tant que moyen de communication et vecteur de la culture, la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique qui s'est tenue à Accra (Ghana), en 1975, a fait la déclaration suivante à propos du problème des langues :

La conférence a unanimement admis que la sauvegarde de la réintégration culturelle et la promotion des langues africaines sont le véhicule irremplaçable de communication sociale et le vecteur de l'héritage culturel des diverses communautés. Cette réhabilitation des langues africaines exigera également leur étude scientifique et objective et leur intégration dans les systèmes éducatifs, sociaux, administratifs et politiques des États. Les délégués ont reconnu le rôle vital et la responsabilité des autorités publiques à cet égard.

Et encore :

Les langues régionales restent un outil puissant de communication et de coopération qui transcende les frontières.

En outre, les langues transactionnelles qui ont de nombreux locuteurs doivent être promues, sans pour autant négliger l'étude et la sauvegarde des langues minoritaires.

A la demande de certains États ou d'un groupe de pays, l'UNESCO a fait diverses interventions pour trouver des solutions à des problèmes pratiques ou techniques.

J'aimerais, avant de conclure ce chapitre, mentionner deux réunions d'experts qui me semblent très étroitement liées à cette conférence. La caractéristique spécifique commune à ces deux réunions est qu'elles dépassent l'aspect linguistique, pédagogique ou culturel de la langue pour considérer le statut et les fonctions de la langue dans tous les secteurs de la vie nationale.

La première réunion, organisée en 1981 à Conakry (Guinée) avait pour titre « Définition d'une stratégie pour la promotion des langues africaines » ; elle a donné un aperçu du statut et des fonctions des langues africaines vingt ans après l'accession à l'indépendance des pays africains. La conclusion

des experts a été que la situation en matière de politique linguistique était dans la plupart des cas la même qu'avant l'indépendance. Ils ont lancé un appel à tous les gouvernements africains concernés, à l'OUA, à l'UNESCO, pour organiser une conférence sur les politiques linguistiques comme moyen d'engager les populations africaines dans le processus de développement. L'un des principaux résultats de la réunion a été l'identification des langues communes à divers pays, avec le nombre de locuteurs, leur statut et leurs fonctions dans chaque pays. La réunion d'experts en 1995 à Addis-Abeba peut être considérée comme le prolongement de la réunion de Conakry, avec quelques différences mineures. Au lieu de mettre l'accent sur les langues africaines, la réunion d'Addis-Abeba a étudié le paysage linguistique mondial, considérant que même la langue des anciennes puissances coloniales s'intègre dans ce paysage. De plus, contrairement à l'enquête mondiale produite à Conakry, la réunion d'Addis-Abeba a insisté sur la nécessité d'effectuer une étude détaillée de chaque pays. Cette étude devait indiquer le statut officiel et les fonctions dans le secteur public de chacune des langues parlées dans le pays considéré. Nous espérons publier ces données pour cette conférence. Cela s'est avéré impossible pour différentes raisons : certaines données ont été reçues très récemment, d'autres doivent être révisées, d'autres n'ont pas encore été reçues. La présence des experts ici nous donne l'occasion de finaliser ces études afin de produire une publication exhaustive.

Comme à Conakry, la réunion d'Addis-Abeba a insisté sur le rôle central que devraient jouer les langues africaines. Des discussions approfondies ont été menées sur le rôle des langues africaines dans l'éducation, les médias, la promotion sociale, la démocratie, la construction d'une nation, la coopération interafricaine et internationale. La conclusion est que « Il est important aujourd'hui de revoir le rôle que les langues africaines devraient jouer dans le développement de l'Afrique à l'aube du troisième millénaire. » D'où l'appel lancé aux gouvernements africains et à leurs partenaires pour qu'ils organisent une conférence au niveau politique afin de résoudre ce problème de politique linguistique qui est de nature politique.

Monsieur le président de la République,
Excellences,
Chers hôtes,
Mesdames et Messieurs,

J'ai peut-être été un peu trop longue dans mon intervention. Mon but était de vous montrer que cette conférence est le point culminant d'un processus engagé il y a plusieurs dizaines d'années. Mon intention était aussi d'attirer votre attention sur les divers appels lancés par les spécialistes et tous ceux qui s'impliquent dans des programmes de développement en Afrique concernant l'urgence d'adopter une politique linguistique claire et, dans la mesure du possible, de conférer aux langues africaines le statut officiel et les fonctions qu'elles méritent. Beaucoup d'Africains, pas seulement les spécialistes, mais des gens ordinaires qui, à cause de la barrière de la langue, ne peuvent participer pleinement au développement de leur pays, attendent anxieusement les décisions de la conférence de Harare.

Monsieur le président de la République,
Excellences,
Chers hôtes,
Mesdames et Messieurs,

Après trois jours de dur labeur, les experts gouvernementaux ont produit un rapport comportant des décisions et des recommandations qui ont été soumises à la Conférence des ministres pour examen. L'UNESCO attend avec impatience les décisions de la conférence. J'aimerais vous assurer que, comme par le passé, l'UNESCO et ses partenaires sont prêts à accompagner vos efforts de mise en œuvre des décisions de cette conférence. Pour nous, à l'UNESCO, ce n'est pas une conférence de plus dans une liste déjà longue de conférences et réunions. Nous sommes convaincus qu'elle est un événement majeur qui sera considérée comme une étape cruciale du développement du continent africain. Comme par le passé, l'UNESCO pourra compter sur ses partenaires. Je suis heureuse de pouvoir affirmer que pour mettre en œuvre les activités et programmes mentionnés précédemment, l'UNESCO a toujours travaillé main dans la main avec l'Organisation de l'unité africaine.

Je salue également la coopération qui, dans le domaine des langues africaines et dans divers autres aspects, a caractérisé les relations entre l'UNESCO et l'ACCT. Enfin, je remercie les experts des autres continents qui ont eu la gentillesse d'accepter de partager avec nous l'expérience de leurs pays, l'Inde et la Suisse.

En conclusion, j'aimerais citer un poète sicilien dont le message peut guider nos délibérations.

« Enchaînez des hommes, dépouillez-les, bâillonnez-les,
ils restent libres ; retirez-leur leur travail,
leur passeport, la table sur laquelle ils mangent,
le lit dans lequel ils dorment, ils restent riches. Les hommes
deviennent pauvres et esclaves quand on les
prive de la langue qu'ils ont héritée de leurs
ancêtres : ils sont alors perdus pour toujours. »

Ignazio Buttitta, *Lingua e Dealetu*

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Monsieur E. Oluwasegun Akinluyi, Président du Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO

Monsieur le ministre,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

De la teneur des discussions des cinq derniers jours, il ressort que toutes ont pour thème central l'un des principaux sujets du rapport de Peres de Cuellar sur la culture et le développement au XXI^e siècle :

« Le moyen le plus durable de s'accommoder de la diversité ethnique est de créer le sentiment que la nation est une communauté civique enracinée dans des valeurs qui peuvent être partagées par toutes les composantes ethniques de la société nationale. Ce sentiment de communauté est plus facile à susciter si le concept de nation est libre de toute exclusivité ethnique. »

J'affirme que le plurilinguisme que nous avons essayé de promouvoir lors de cette conférence est une voie majeure pour atteindre ce but.

Les discussions qui se sont déroulées ici ont montré :

- que nous refusons de contribuer à la marginalisation du paradigme du développement
- que nous croyons à la dimension culturelle du développement
- que l'Afrique est déterminée à faire en sorte que sa diversité linguistique et culturelle puisse - et qu'on lui en donne les moyens - servir d'instrument de réalisation personnelle, de progrès collectif et de force nationale.

Nous arrivons à la fin d'une période d'efforts unidirectionnels intenses visant, une fois de plus, à façonner des stratégies pour la promotion du pluralisme linguistique et du renouveau culturel. Il est indéniable que dans les limites imposées par le temps, des efforts considérables ont été faits pour produire un document suffisamment flexible pour être adopté par les États membres et appliqué de toute urgence.

Une Déclaration comme celle qui a été produite montre que les co-déclarants ont consenti à avancer de façon positive dans la même direction.

Je souhaite attirer l'attention sur quelques propriétés majeures qui semblent conférer une dimension opportune au document que nous avons sous les yeux aujourd'hui :

- i. il est suffisamment flexible pour être appliqué dans chaque État membre *mutates mutandis* ;
- ii. contrairement aux précédents, le plan d'action est délibérément doté d'objectifs circonscrits et d'une démarche en plusieurs étapes pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- iii. il est accompagné d'un calendrier pour que sa mise en œuvre soit efficace et profitable ;
- iv. il semble répondre à quelques-uns des appels lancés dans mon intervention d'hier. Entre autres, il contient « un nombre irréductible d'actions pour aujourd'hui et un programme pour demain » ;

v. il mentionne clairement les organismes chargés de sa mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

ceci est un document de plus produit par nous, un ensemble de recommandations de plus, une déclaration de plus.

Ceci est la dernière d'une série de conférences et séminaires apparentés. Ce qu'il faut maintenant de toute urgence dans chaque État membre, c'est une méthode structurée de mise en œuvre, de suivi et de financement.

En ce qui concerne le financement, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- i. l'UNESCO, tout en continuant à apporter son aide dans la limite des contraintes imposées par des sollicitations concurrentes de fonds limités, attend de chaque État membre qu'il mobilise davantage de fonds pour le projet ;
- ii. il ne faut pas oublier que l'UNESCO n'est pas un fonds ; c'est un catalyseur et un facilitateur. L'aide de l'UNESCO continuera d'être conditionnée par la soumission de demandes clairement formulées, étayées par des preuves de progrès sensibles et bien coordonnés ;
- iii. des demandes de fonds peuvent également être soumises dans le cadre du programme de participation par l'intermédiaire de nos Commissions nationales.

Mesdames et Messieurs,

En soulignant l'importance de ces travaux et en particulier de la mise en œuvre, on se souvient des paroles prononcées en 1981 par le président Ahmed Sékou Touré, lors de la promotion du projet Les langues africaines à l'horizon 2000 :

« Toutes les langues quelles qu'elles soient sont le produit du génie créateur de l'homme. Un individu seul ne crée pas une langue, c'est la nécessité absolue de transmettre un message d'un homme à un autre qui nécessite l'existence de la langue comme moyen de parvenir à cette fin. Par conséquent, plus une nation a de langues, plus il y a de variations subtiles dans sa créativité.

Ce n'est pas la langue qui dresse les hommes les uns contre les autres, ce sont les intérêts contraires. »

Nous félicitons les experts gouvernementaux qui, ces derniers jours ont travaillé d'arrache-pied, donnant l'image d'un groupe de techniciens de haut niveau. Nous les invitons à se considérer comme une composante vitale d'un réseau intra-africain de spécialistes et, en tant que tels, à se consulter de façon formelle ou informelle. Leur travail ne s'arrête pas là. La tâche herculéenne qui vous attend ne doit pas être accomplie de manière isolée.

En ce qui vous concerne, Mesdames et Messieurs les ministres, nous vous félicitons chaleureusement et considérons votre participation et votre déclaration comme symbolisant votre volonté de rendre vos machineries nationales aussi fonctionnelles que possible pour mettre en œuvre de toute urgence le programme convenu et de mobiliser les fonds indispensables pour la mise en pratique de ces recommandations louables.

Encore une fois, nous remercions le gouvernement et le peuple zimbabwéens pour leur soutien indéfectible.

Nous remercions les participants des pays non africains, notamment de l'Inde et de la Suisse, et les autres observateurs.

Nous remercions l'OUA, l'ACCT et les autres partenaires.

Nous remercions le Directeur général de l'UNESCO de son intérêt enthousiaste pour les différents aspects du développement.

Nous remercions le directeur et le personnel du Bureau sous-régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe à Harare pour leur dévouement et nous remercions tous ceux qui ont contribué à faire de cette conférence un succès, les interprètes, les secrétaires et tous les autres membres du personnel.

Pour notre part, en tant que Groupe africain à l'UNESCO, nous sommes prêts à veiller à ce que les acquis de ces derniers jours ne soient pas perdus, mais que des condensés de ceux-ci soient intégrés dans les documents de politique et d'action de l'UNESCO et soumis à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Comité exécutif, pour considération et action.

Mesdames et Messieurs,

N'oublions pas que la libération culturelle, dont la langue est un facteur déterminant, est la suite logique de l'émancipation politique. Il ne fait aucun doute que l'OUA s'attaquera à la question de la libération culturelle avec la même énergie que celle déployée pour assurer l'émancipation politique de quelques-uns de nos États membres.

N'oublions pas que la participation à cette déclaration la rend « volontairement obligatoire », le pouvoir d'être impérative.

Mais le volontarisme devient dangereux quand tout retard dans la mise en œuvre risque, comme dans le cas présent, d'être nuisible.

Quittons-nous donc avec une énergie accrue pour réaliser des progrès majeurs sur ce théâtre d'activité crucial.

Ouvrons de nouvelles perspectives à la recherche, à la documentation et à l'enseignement :

- dans les écoles
- dans les communautés
- dans les médias.

Que l'on dise de nous tous, quand nous quitterons la scène, que nous sommes allés bien au-delà des conférences et des séminaires, que nous avons agi, avec des résultats positifs de grande portée et des effets multiplicateurs sur le développement national.

En effet, « la vie des grands hommes (et femmes) nous rappelle que nous pouvons faire de nos vies quelque chose de sublime et, quand nous partons, laisser derrière nous des empreintes sur le sable du temps. »

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Déclaration de Monsieur A. B. Shankanga
Directeur du Bureau sous-régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe à
Harare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres
Excellences
Mesdames et Messieurs

A l'UNESCO, les conférences, réunions, ateliers, colloques et autres rencontres similaires sont classés selon huit catégories. Ces catégories indiquent dans quelle mesure des délégués représentant des positions politiques gouvernementales participent ou si la réunion concernée est destinée à servir de tribune aux spécialistes, penseurs et chercheurs, désignés collectivement par le terme d'experts, pour délibérer et apporter leurs points de vue et conseils à titre personnel.

La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique a été classée dans la catégorie II. La Conférence générale de l'UNESCO est une réunion de catégorie I. Je signale ce fait pour faire ressortir l'importance que l'UNESCO attache à la tenue de cette Conférence.

Mes collègues de l'UNESCO qui, comme moi, ont eu le privilège de participer à l'organisation de la Conférence sont très impressionnés tout d'abord par le niveau de représentation. Cinquante et un sur les 54 pays du continent africain ont envoyé des experts gouvernementaux et des hauts fonctionnaires et beaucoup de ces pays sont représentés au niveau ministériel. Deuxièmement, nous sommes impressionnés par le niveau et la qualité des débats. Rares sont les conférences qui combinent un niveau d'expertise et de responsabilité politique aussi élevé que celui des participants à cette conférence.

Les médias internationaux, africains et autres, ont suivi avec un réel intérêt les discussions qui se sont déroulées pendant la conférence.

Je pense parler au nom de nous tous en disant que nous partons aujourd'hui avec une meilleure vision des questions linguistiques en Afrique et une nouvelle volonté d'agir dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons de la qualité des discussions, et en particulier de leurs résultats, à savoir le programme d'actions concret que la conférence vient juste de recommander aux gouvernements africains. Ce plan d'action et la volonté d'appliquer ces mesures exprimée lors de la conférence ne peuvent que conforter le rôle de l'UNESCO dans ce domaine aux côtés des gouvernements et en collaboration avec d'autres agences, en particulier pour la mise en place de procédures et de mécanismes et procédés d'élaboration de cadres politiques interdisciplinaires et holistiques intégrés. Nous saluons la décision de créer un groupe spécial pour suivre la mise en œuvre des recommandations de la conférence, en particulier du plan d'action.

Monsieur le Président,

Les États membres africains ont eux-mêmes proposé et décidé de demander au Directeur général d'organiser cette conférence. Ils peuvent se féliciter d'avoir travaillé d'arrache-pied pour en faire ce qu'elle a été : un succès incontestable. J'aimerais vous proposer, dans le cadre du suivi, que la conférence autorise l'un des pays participants, si possible le pays hôte, à faire une déclaration à la prochaine session de la Conférence générale pour rendre compte des résultats de la présente conférence. Il faudrait également évoquer ses conclusions dans les déclarations des autres délégations à la Conférence générale, en session plénière et dans les différentes commissions, en particulier celles qui concernent la culture, l'éducation et les sciences sociales. Nous remercions sincèrement le président du Groupe africain des ambassadeurs à l'UNESCO pour sa participation ; sa contribution aux discussions nous a galvanisés. Cette conférence n'aurait pu trouver de meilleurs avocats, notamment au sein du Comité exécutif, en la personne de Monsieur Akinluyi et du Rapporteur général de la conférence, Monsieur Khati, Secrétaire permanent à l'Éducation du Lesotho, également membre du Comité exécutif.

Monsieur le Président,

Je souhaite remercier les ministres qui ont pris sur leurs emplois du temps très chargés pour être avec nous. Merci à l'OUA et à l'ACCT de leur collaboration en tant que partenaires des experts qui ont travaillé dans les différents comités à des titres divers, plus spécialement les présidents, les rapporteurs et tous ceux qui ont travaillé de longues heures pour produire les rapports et les documents de la réunion.

Je remercie le personnel qui a travaillé dans les coulisses pour faciliter notre travail : les secrétaires, les chauffeurs et tous ceux qui ont travaillé de longues heures,

Merci également aux interprètes et au personnel des divers hôtels.

Monsieur le Président,

Nous exprimons notre reconnaissance à vous-même et au gouvernement du Zimbabwe ; sans votre dévouement et votre sens de l'hospitalité légendaire, la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique n'aurait pas été le succès dont nous sommes témoins ce soir.

Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Directeur général, je vous remercie tous et vous donne rendez-vous pour la prochaine étape de ce voyage, à savoir la mise en œuvre du plan d'action que vous venez d'adopter.

Félicitations et bon voyage !

Discours du Ministre des Sports, des Loisirs et de la Culture du Zimbabwe, Monsieur P. M. Mangwende

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame le sous-directeur de l'UNESCO pour la culture,
Monsieur le directeur du Bureau de l'UNESCO à Harare,
Monsieur le directeur du comité de l'éducation, de la science et de la culture de l'OUA,
Monsieur le représentant du secrétaire général de l'ACCT,
Monsieur le président du Groupe africain d'ambassadeurs à l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique
Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, les délibérations de ces derniers jours ont eu un formidable impact sur nous tous et produiront, à n'en pas douter, une forte impression sur l'ensemble du continent africain et ailleurs. S'agissant du Zimbabwe, je peux dire que cette conférence est arrivée à un moment particulièrement opportun. C'est-à-dire à un moment où le débat sur le rôle et les fonctions des langues locales dans le développement général du Zimbabwe occupe une place importante au Parlement et dans les médias. La conférence nous laisse plus riches et mieux armés pour élaborer et trouver des solutions à nos problèmes de politique linguistique. J'espère que les contacts que nous a permis de nouer la conférence, en tant qu'experts en langues ou en tant que ministres, renforceront sensiblement la capacité de chaque État de produire des politiques linguistiques nationales claires et exhaustives et d'harmoniser les ressources humaines, financières et autres nécessaires.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'établir des liens favorisant la coordination de la recherche de politiques linguistiques concrètes pour une nouvelle Afrique. Les idées exprimées par les orateurs qui se sont succédés sont la preuve de l'importance que l'Afrique attache à ces questions. Je suis sûr, par conséquent, qu'elles seront étudiées de près par tous ceux qui sont responsables de la formulation des politiques linguistiques, des options politiques et des stratégies de mise en œuvre correspondantes.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de constater que la nécessité d'utiliser les langues locales et nationales dans le processus décisionnel ainsi que l'utilisation des langues locales pour promouvoir la compréhension, le pluralisme et la coexistence ont occupé une place majeure dans les délibérations de cette conférence. Il nous reste donc à veiller à l'application systématique et urgente des lignes directrices si bien définies par cette conférence pour la formulation des politiques linguistiques.

Ayant accompli ce progrès décisif sur la voie du développement des langues en Afrique, nous devons continuer à aller de l'avant en prenant des mesures pour mettre fin à toutes les politiques et pratiques de dénigrement des langues africaines.

Mesdames et Messieurs, vous avez déclaré à juste titre que l'Afrique avait besoin d'une nouvelle vision. Je pense que le temps est venu de donner forme à cette vision. Ce dont nous avons besoin de toute urgence, c'est de procéder à une autocritique de nous-mêmes, de nos politiques de développement et, dans le cas présent, de nos politiques linguistiques afin d'utiliser efficacement toutes nos langues locales dans le processus de développement et pour l'expression d'une véritable personnalité africaine.

Nous ne pouvons aller chercher ailleurs les moyens d'atteindre ces objectifs qui nous tiennent tant à cœur. Il nous faut donc coopérer au niveau régional pour mobiliser les ressources humaines, techniques et financières disponibles en vue de formuler des politiques linguistiques efficaces et des stratégies de développement des langues.

Je suis convaincu que la prochaine fois que nous nous réunirons entre ministres africains pour parler de la question des langues, nous nous préoccupons de l'évaluation critique de la mise en œuvre des recommandations formulées ici. Nous n'avons pas les moyens d'engager un nouveau débat sur les concepts, principes, options et stratégies. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre de remettre à plus tard la mise en œuvre du plan d'action linguistique pour l'Afrique et du programme d'action que nous venons d'adopter. Je n'ai aucun doute, de même que mes collègues ici présents, quant à notre capacité de comprendre que nos citoyens attendent de nous que menions à bien les tâches que nous nous sommes nous-mêmes fixées.

En conclusion, j'aimerais remercier sincèrement le Sous-directeur général, Mme Arizpe, pour son excellent exposé de mercredi après-midi ; je la remercie aussi d'avoir représenté le Directeur général et d'avoir engagé l'UNESCO à instaurer un partenariat réel avec l'Afrique pour la formulation de politiques linguistiques et le développement des langues en Afrique. J'aimerais aussi remercier le Bureau régional de l'UNESCO d'avoir si bien guidé la préparation et les travaux de cette conférence.

Les contributions exceptionnelles des ministres pendant ces deux journées de délibérations étaient en effet la confirmation sans équivoque de l'importance des langues dans le programme de développement africain. Cet enthousiasme est de bonne augure pour l'avenir de l'Afrique.

Monsieur le Président, l'énergie et l'efficacité des présidents des sessions des experts et des ministres, ainsi que des rapporteurs, leur mobilisation pour garantir le succès de cette conférence sont un excellent exemple des capacités de l'Afrique de concrétiser la vision de l'Afrique.

Enfin, je voudrais remercier l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT, le gouvernement de la République du Zimbabwe et de nombreuses autres organisations non mentionnées ici pour leur soutien indéfectible au programme africain. Sans leur soutien financier et moral, cette conférence n'aurait pu être ce qu'elle a été.

Je voudrais aussi adresser les remerciements du gouvernement du Zimbabwe à la Commission nationale pour l'UNESCO, au Comité d'organisation national, au Comité linguistique technique et au groupe spécial pour leur énorme travail de préparation de cette conférence.

Enfin, et surtout, je voudrais remercier tous les participants ici présents pour leur travail digne d'éloges. Votre diligence et votre participation active pour amener cette conférence à une conclusion aussi positive font la fierté de notre continent.

Au nom du gouvernement de la République du Zimbabwe et de tous ses citoyens, je vous remercie tous du fond du cœur. Nous vous souhaitons un excellent voyage de retour.

J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de déclarer cette conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique officiellement close.

Je vous remercie.

**Discours de remerciement par le Professor D. Mkandawire,
Minister of Education, Republic of Malawi**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs,

Nous, participants à la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, souhaitons féliciter et remercier le gouvernement du Zimbabwe et ses citoyens d'avoir accueilli cette conférence dans cette ville magnifique. Quand l'occasion nous a été offerte d'entrer en contact avec la population, nous avons pu apprécier la chaleur et l'hospitalité du peuple zimbabwéen.

Nous, ministres et autres chefs de délégations, souhaitons remercier l'UNESCO d'avoir impulsé et organisé cette conférence. Monsieur le Président, comme vous le savez, la mobilisation de l'UNESCO autour de la question centrale des langues en Afrique remonte au début des années 1950, quand un comité d'experts a recommandé que l'enseignement scolaire en Afrique soit dispensé dans les langues maternelles. A l'époque, la majeure partie de l'Afrique était encore sous la domination coloniale. Maintenant qu'il est possible de mettre en œuvre des politiques linguistiques réalistes en Afrique, nous aimerions remercier sincèrement l'UNESCO de nous avoir permis de revenir sur cette question à un moment où les conditions nous permettent d'appliquer cette politique linguistique réaliste.

Nous voudrions également remercier l'OUA pour sa contribution à ce débat. L'OUA a manifesté sa compréhension de l'importance vitale des langues africaines. Nous adressons aussi nos remerciements à l'ACCT pour sa contribution et sa participation à cette conférence.

Monsieur le Président :

Quel est notre espoir pour le futur ?

C'est que les lignes directrices qui ont été adoptées ce soir dans la Déclaration de Harare aident nos gouvernements africains à formuler des politiques linguistiques réalistes. Nous espérons que la mise en œuvre de ces lignes directrices sera envisagée de toute urgence, en raison du lien de cause à effet qui existe entre d'une part les politiques linguistiques nationales et de l'autre le développement durable et la préservation de la démocratie.

Compte tenu de l'ampleur de la représentation gouvernementale à cette conférence, des discussions animées qui ont eu lieu et de la reconnaissance de l'importance des langues africaines dans nos pays, nous espérons et sommes voulons croire que les gouvernements ici représentés seront invités instamment et rapidement à formuler des politiques linguistiques exhaustives qui encourageront la participation des citoyens, comme énoncé dans la Déclaration de Harare.

Enfin, Monsieur le Président, au nom des Ministres, des délégués et de toutes les personnes réunies ici ce soir, j'aimerais encore une fois féliciter et remercier pour le travail accompli toutes les personnes et toutes les organisations qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au succès de cette conférence. Nous quittons Harare avec les meilleurs souvenirs que l'on puisse garder d'une conférence et de son gouvernement hôte. Monsieur le Président, vous avez été un excellent président; nous vous prions de transmettre nos meilleurs sentiments à son Excellence, Monsieur Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, auquel nous souhaitons tous une bonne santé et longue vie.

6^e PARTIE

SELECTION D'AUTRES DOCUMENTS SUR LA PROMOTION DES LANGUES AFRICAINES

PLAN D'ACTION LINGUISTIQUE POUR L'AFRIQUE (1986)

PREAMBULE

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunis en la 22e Session Ordinaire à Addis Abeba, du 28 au 30 juillet 1986

Guidés par

- La Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine ;
- Le Manifeste culturel panafricain d'Alger (1969) ;
- La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique organisée par l'UNESCO à Accra (1975), en coopération avec l'OUA ;
- La charte culturelle de l'Afrique, notamment au Titre I : article 1(a) et (b), article 2(a), Titre III : article 6-1(a), 2(b) et Titre V : articles 17-19 ;
- Le Plan d'Action de Lagos de l'OUA (1980) pour le développement économique de l'Afrique ;
- Le Rapport Final (27 avril 1982) de la Réunion d'Experts de l'UNESCO sur la Définition d'une Stratégie pour la Promotion des Langues Africaines ;

Convaincus

que la langue est l'expression de la culture d'un peuple et convaincus en outre que, conformément aux dispositions de la charte culturelle de l'Afrique, l'émancipation culturelle des peuples africains et l'accélération de leur développement économique et social ne seront possibles que si les langues africaines sont effectivement utilisées ;

Convaincus

que tout comme dans d'autres domaines de la vie nationale, l'Afrique a besoin d'affirmer son indépendance et son identité sur le plan linguistique ;

Conscients

que jusqu'à maintenant, la plupart des Etats membres n'ont pas pris les mesures nécessaires pour donner à leurs langues autochtones, leur rôle officiel légitime conformément à la Charte Culturelle de l'Afrique, au plan d'action de Lagos et à d'autres résolutions pertinentes de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Reconnaissant

que chaque Etat souverain a le droit d'élaborer une politique linguistique qui reflète les réalités socio-économiques de son pays, et qui soit conforme aux besoins et aux aspirations de son peuple ;

Convaincus

que l'adoption et la promotion pratique des langues africaines comme principales langues officielles de l'Etat dépendent surtout de la volonté politique et de la détermination de chaque Etat souverain ;

Convaincus

que l'adoption et la promotion pratique des langues officielles de l'Etat ont certainement plus d'avantage que l'utilisation des langues étrangères et qu'elles démocratisent aussi les processus

d'éducation formelle et la participation des populations africaines aux activités politiques culturelles et économiques de leur pays ;

Conscients

que l'analphabétisme est un frein au développement économique, culturel et social des pays africains et qu'une alphabétisation de masse ne peut bien réussir sans l'utilisation de langues nationales

Conscients

de l'interaction et de l'interdépendance croissantes à tous les niveaux de l'activité humaine et de la solidarité entre les hommes et du fait que la communication de l'Afrique avec le monde extérieur est inévitable et doit se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique linguistique au niveau de chaque Etat souverain ;

Convaincus

que la promotion des langues africaines, surtout celles qui dépassent les frontières nationales est un facteur vital dans la réalisation de l'unité africaine ;

Reconnaissants

qu'en Afrique, la coexistence de plusieurs langues dans presque tous les pays africains est une réalité et que le multilinguisme (maîtrise et l'utilisation de plusieurs langues par une personne dans ses relations avec autrui) est également un fait social important qui devrait inciter les Etats membres à accorder à promotion du multilinguisme une attention particulière dans l'élaboration de leur politique linguistique ;

SOMMES CONVENUS d'adopter le présent Plan d'Action Linguistique pour Afrique.

TITRE I : OBJECTIFS ET PRINCIPES

Les objectifs et principes du présent Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique sont :

- a) Encourager chaque Etat membre à avoir une politique linguistique bien définie ;
- b) Veiller à ce que toutes les langues utilisées à l'intérieur des Etats membres soient reconnues et acceptées comme source d'enrichissement culturel mutuel ;
- c) Libérer les peuples africains de leur dépendance excessive vis-à-vis des langues étrangères comme principales langues officielles de leur pays en remplaçant progressivement ces langues par langues africaines locales judicieusement choisies ;
- d) Veiller à ce que les langues africaines, grâce à une législation appropriée et à une promotion pratique, assume leur rôle légitime comme moyens de communication officielle dans les affaires publiques de chaque Etat membre pour remplacer les langues européennes qui ont jusqu'ici ce rôle ;
- e) Encourager une plus grande utilisation des langues africaines comme véhicules d'instruction à tous les niveaux ;
- f) Veiller à ce que tous les secteurs du système politique et socio-économique de chaque état membres soient mobilisés pour leur permettre de jouer leur rôle et s'assurer que les langues africaines choisies comme langues officielles occupent le plus tôt possible la place qui leur revient ;
- g) Encourager et promouvoir l'unité linguistique nationale, régionale et continentale en Afrique dans le cadre du multilinguisme qui prévaut dans la plupart des pays africains.

TITRE II : PRIORITES

a) FORMULATION DE POLITIQUE

Au niveau national, et continental, choisir dans les meilleurs délais un certain nombre de langues africaines autochtones nationales, régionales ou continentales viables comme langues officielles de l'état, de groupements régionaux ou de l'OUA.

b) APPLICATION ET PROMOTION

Application de la politique linguistique adoptée et incorporation des langues africaines officielles dans la vie politique sociale, culturelle et économique de la nation.

c) MODERNISATION

Modernisation éventuelle, par tous les moyens nécessaires des langues africaines locales choisies comme langues officielles.

d) MOBILISATION DES RESSOURCES

Mobilisation des ressources financières et autres et de toutes les institutions compétences en vue de la promotion pratique des langues officielles choisies.

TITRE III : PROGRAMMES D'ACTION (METHODES, MOYENS)

Pour atteindre les objectifs définis au Titre I, les Etats africains s'engagent solennellement à exécuter le programme d'action suivant :

a) Au niveau continental et comme expression concrète de la volonté de l'OUA dans ce domaine, adoption le plus tôt possible des langues africaines comme langues de travail par l'Organisation de l'Unité Africaine et par les associations, organisations ou institutions régionales affiliées à l'OUA.

b) Encourager les associations, les organisations ou les institutions qui ont le statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine ou celles qui le demandent à adopter les langues africaines locales comme langues de travail.

c) Au niveau régional, adoption par les groupements régionaux des langues africaines régionales viables comme langues officielles ou comme langues de travail.

d) Au niveau national, nécessité impérieuse pour chaque état membre d'élaborer le plus tôt possible une politique linguistique qui place une ou plusieurs langues africaines locales largement utilisées, au centre du développement socio-économique.

e) Pour atteindre l'objectif défini à l'alinéa (d) nécessité pour chaque Etat membre de créer, s'il n'y en a pas, un comité linguistique national ou le renforcer s'il en existe déjà et ce pour permettre l'élaboration d'une politique linguistique nationale appropriée.

f) Nécessité pour chaque Etat membre de donner une importance capitale à l'élaboration d'une politique linguistique appropriée en accordant les moyens financiers et matériels nécessaires, afin de rehausser la ou les langues choisies comme langues officielles à un niveau de modernisation qui réponde aux exigences d'un état moderne.

g) Compte tenu de l'attitude négative généralement observée en Afrique vis-à-vis des langues africaines, il est indispensable que chaque état membre, dans le cadre de son programme national de promotion des langues africaines choisies comme langues officielles, mène une campagne systématique d'éducation ou de ré-éducation de sa population sur l'utilité inhérente ou pratique des langues africaines pour combattre une telle attitude.

h) Etant donné que le système d'éducation formelle joue un rôle primordial dans l'utilisation pratique de toute langue, il est indispensable que chaque état membre oriente tous les secteurs (primaire, secondaire et supérieur) de son système d'éducation nationale vers la promotion pratique des langues africaines choisies comme langues officielles et que soient réformés les systèmes d'éducation.

i) Comme les universités, les instituts de recherche et les autres instituts africains qui s'intéressent à l'étude et à la promotion des langues africaines ont un rôle unique à jouer pour ces langues entrent dans la vie quotidienne des peuples d'Afrique, il est nécessaire que ces instituts établissent un équilibre approprié à l'avenir entre l'étude scientifique des langues africaines et l'utilisation réelle et la promotion pratique de ces langues.

j) Conformément à l'alinéa (i) ci-dessus, il est nécessaire que chaque Etat membre fasse de ses universités et institutions nationales un instrument vital de promotion pratique des langues africaines dans les domaines critiques tels que la compilation de dictionnaires techniques ou généraux, la préparation de manuels sur des sujets d'intérêt, la formation des professeurs de langues, de traducteurs, d'interprètes, de personnel de la radio-télévision et de journalistes, la production de manuels et d'autres types de littérature qui intéressent la vie de l'africain contemporain ainsi que l'utilisation de vocabulaires dans les langues africaines.

k) Etant donné que toute connaissance (spécifique ou autre) se transmet par un véhicule d'instruction ou de communication qui est une langue connue de l'élève, il est absolument nécessaire pour chaque Etat membre d'adopter dans sa politique d'éducation, comme moyens ou véhicules d'instruction, les langues africaines locales qui facilitent le processus d'apprentissage.

l) Etant donné le rôle particulièrement stratégique que joue dans le développement économique d'un pays l'alphabétisation de l'ensemble de la population nationale, et reconnaissant en outre que l'alphabétisation sera largement facilitée et accélérée si les langues familières à la population nationale sont utilisées, il est recommandé aux Etats membres d'utiliser dans leurs campagnes d'alphabétisation les langues africaines autochtones comme véhicules d'instruction.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Réunion internationale sur
"La définition de stratégies relatives à la promotion des langues africaines dans
un contexte multilingue"**

**Addis Abeba (Ethiopie)
21-25 novembre 1994**

RAPPORT FINAL

PREAMBULE

Le spectacle qu'offre l'Afrique en cette fin du vingtième siècle est des plus affligeants. Secouée par une crise économique sans précédent qui traduit la faillite totale des politiques de développement mises en œuvre au cours de ces dernières années, ravagée par des guerres et toutes sortes de fléaux, confrontée à des crises politiques et institutionnelles aigues, l'Afrique est en quête d'un nouveau souffle pour un nouveau départ.

Pourtant des sacrifices importants ont été consentis ces dernières années pour soutenir les économies africaines. Des fonds très importants ont été alloués à de grands projets de développement mis en chantier par certains états africains.

Mais dans de très nombreux cas, ces projets ont échoué parce qu'on n'a pas pris en compte les dimensions culturelles des différents programmes d'action. Aucune disposition pratique n'est prise pour assurer la participation active des populations africaines à la conception et la gestion de ces projets qui sont supposés améliorer leurs conditions de vie.

Pour susciter et obtenir cette participation, il faut bien se résoudre à s'adresser à ces populations dans les langues qu'elles parlent.

En tant qu'instrument privilégié de communication et véhicule de culture, les langues africaines sont des outils indispensables à tout projet de développement en Afrique.

Si l'on a compris cette vérité essentielle depuis quelques années, si de nombreuses résolutions ont été prises en vue de promouvoir l'étude des langues africaines, l'alphabétisation fonctionnelle en langue africaine, il reste que ces actions sont encore loin de donner les résultats attendus.

Dans certains pays, les langues africaines n'ont toujours pas droit de cité dans les écoles ; dans d'autres elles sont accusées de retarder voire d'empêcher l'acquisition des connaissances scientifiques.

Il importe donc aujourd'hui de repenser le rôle que doivent jouer les langues africaines dans le processus de développement de l'Afrique, à l'aube du 3e millénaire. C'est pour mener à bien cette

réflexion que des experts africains mais aussi indiens et suisses ont été invités par l'UNESCO à participer à un colloque international sur « La définition de stratégies relatives à la promotion des langues africaines dans un contexte multilingue ».

Lors de cette importante rencontre, les experts réunis ont choisi de focaliser leur attention sur quatre aspects essentiels de la problématique posée, à savoir :

- I. Inventorier les situations linguistiques qui prévalent dans les états africains pour établir un tableau synoptique et dynamique des langues en Afrique (position géographique, statuts et fonction)
- II. Procéder à une synthèse des politiques et pratiques linguistiques qui ont cours en Afrique
- III. Approfondir les réflexions sur les rapports qui existent entre les langues et le développement économique, social et politique en Afrique
- IV. Proposer des perspectives nouvelles pour les politiques linguistiques en Afrique.

Pour chacun de ces points, les participants ont mené des réflexions très approfondies dont le présent rapport se veut à la fois le résumé et la synthèse.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au Siège de la Commission économique pour l'Afrique.

M. Musa, Directeur du Bureau de l'UNESCO à Addis Abeba a souhaité la bienvenue aux participants et remercié d'une part la Commission Economique pour l'Afrique qui a généreusement mis ses locaux à la disposition de la réunion et, d'autre part, les experts qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO et du Secrétaire général de l'OUA.

Dans son allocution, le Ministre de la Culture et des Sports, Son Excellence M. Leule Selassie Temamo a, au nom du Gouvernement et du peuple éthiopien, souhaité aux experts la bienvenue en Ethiopie. Il a ensuite remercié l'OUA et l'UNESCO d'avoir choisi l'Ethiopie pour accueillir la réunion. Après avoir brièvement retracé la longue tradition de l'Ethiopie d'utilisation des langues nationales, le Ministre a rappelé la politique du Gouvernement actuel qui, en plus de l'amharique, langue de l'unité nationale, fait une large part aux langues des différentes régions du pays.

M. Sarr, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission Economique pour l'Afrique, a marqué l'intérêt de la CEA pour le thème de la réunion dont les résultats seront pris en considération dans les programmes futurs.

En qualité de représentant du Secrétaire général de l'OUA, M. Albert Ekue a présenté à la fois la position de l'OUA sur la question des langues africaines et les décisions déjà prises par l'Organisation panafricaine. Il a conclu son allocution en invitant les experts à formuler non seulement des recommandations précises mais également des projets concrets.

Enfin, Madame M. Gobeil, représentante du Directeur général, a précisé que c'est à l'initiative de délégations africaines que la 27ème session de la Conférence générale de l'UNESCO avait décidé l'organisation de cette réunion dont le thème est dicté par l'évolution politique actuelle de l'Afrique. Elle a ensuite précisé les objectifs de la réunion dont les résultats seront versés au dossier des Assises de l'Afrique et seront pris en considération dans l'élaboration des prochains programmes de l'UNESCO. Invités à titre personnel, les experts dont la liste est jointe en annexe ont pris part à la réunion. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a délégué à la réunion quatre experts dont deux (MM. Oumarou et Takassi) ont pris une part active aux travaux.

Le Secrétariat de l'UNESCO était représenté par :
Madame M. Gobeil, Directeur, Division des arts et de la vie culturelle
Monsieur A. Gatera, spécialiste de programme, Division des arts et de la vie culturelle
M. A. Mariro, Division de l'Education de base
M. L. Mbuyamba, Conseiller culturel pour l'Afrique australe et orientale, Bureau de l'UNESCO à Harare
Mme M. Camous, Division des arts et de la vie culturelle.

Le Secrétariat de l'OUA était représenté par :
M. Albert Ekue, Directeur de la Division Education, Science et Culture
M. Marcel Diouf, chargé de programme, Division Education, Science et Culture.

Les observateurs dont la liste est jointe en annexe ont participé aux travaux de la réunion.

Après l'ouverture de la réunion, les experts ont procédé à la désignation du Bureau qui se compose comme suit :
Président : M. Melesse Delelegne
Vice-Présidents : Prof. A. Ndinga-Oba et M. H. Chimhundu
Rapporteurs : Mrs S.C. Baguma et Prof. B. Akoha.

L'ordre du jour ci-joint en annexe a été adopté par les experts.

LA REUNION

Point 1 : Tableau synoptique et dynamique des langues en Afrique

Après la présentation du tableau synoptique élaboré à l'issue de la rencontre des linguistes à Conakry en 1981, des propositions de mise à jour ont été formulées. Par ailleurs, il a été souhaité que soit poursuivie l'élaboration d'un atlas sociolinguistique de l'Afrique. Le concours de l'UNESCO a été sollicité à cet effet.

Point 2 : Synthèse des politiques et pratiques linguistiques en Afrique

Les participants ont pris connaissance du document préparé pour le colloque qui indique la pratique linguistique dans les documents politiques de près de 30 pays.

Après la présentation du document, les participants ont fait des commentaires et observations. Les participants ont félicité l'initiative ainsi que l'auteur du document. Souhaitant par ailleurs qu'un

recensement complémentaire soit fait des pratiques linguistiques dans l'ensemble des Etats ainsi que par les ONGs et les OIGs opérant en Afrique, ils ont suggéré qu'une mise à jour périodique soit faite et que, dès à présent, après les amendements proposés, il soit diffusé.

Point 3 : Langues et développement en Afrique

Le constat a été fait de l'importance cruciale d'une utilisation judicieuse des langues nationales dans les différents secteurs de la vie nationale en vue d'assurer un développement réel et intégré des populations. Aussi les participants ont-ils été invités à réfléchir successivement sur les relations entre les langues et l'éducation, la littérature, les media, la promotion sociale et la démocratie, la construction de l'Etat et la coopération régionale et internationale. Une attention particulière a été accordée au cas posé par les langues minoritaires et les langues menacées.

1. LANGUES ET EDUCATION

Compte tenu de l'importance des langues dans l'acquisition par l'enfant des mécanismes de raisonnement et dans la transmission des connaissances, le problème de l'introduction des langues maternelles dans l'enseignement a retenu l'attention des participants. Rappelant les débats initiés au niveau de chaque Etat et se référant aux réunions antérieures de l'UNESCO sur l'éducation en Afrique (MINEDAF), ils ont recommandé l'élaboration des matériels éducatifs ainsi que la formation des maîtres chargés de l'enseignement de ces langues.

2. LANGUES ET LITTERATURE

Les participants ont constaté d'une part que les grandes œuvres de la littérature mondiale sont inaccessibles aux masses africaines et que, d'autre part, la production littéraire en langues africaines ne bénéficie pas d'une diffusion suffisante. C'est ainsi qu'ils ont recommandé le soutien à la créativité et à la diffusion en langues africaines, la traduction en langues africaines des grandes œuvres de l'humanité ainsi que la diffusion interrégionale des œuvres majeures dans les différentes langues africaines des différentes régions. Par ailleurs, la formation des traducteurs et interprètes en langues africaines a été ressentie comme une nécessité urgente de même que le souhait a été formulé de voir introduit à divers niveaux l'enseignement des littératures orales africaines.

3. LANGUES ET MASS MEDIA EN AFRIQUE

Ce point de l'ordre du jour a suscité un débat très animé. De nombreuses et riches interventions enregistrées, il ressort la nécessité de faire, au niveau de l'analyse des faits, une nette distinction entre la presse audio-visuelle (radio, télévision) et la presse écrite.

Au niveau de la radio et de la télévision

Les intervenants ont montré que ces organes sont en général dominés par les langues des anciennes puissances coloniales. Dans la plupart des pays, le temps d'antenne que ces organes centraux accordent aux langues africaines sont plutôt dérisoires. Dans certains pays africains, les programmes importés représentent 65 à 70% du programme réalisé et les quelques rares programmes émis en direction des paysans ne sont pas favorisés par les grilles horaires.

On note cependant une dynamique nouvelle de création de radios privées ou communautaires, souvent régionales, qui émettent beaucoup plus dans les langues africaines. Si cette tendance est porteuse d'espoir, il faut néanmoins veiller à éviter tout dérapage et mettre un accent sur rôle éducatif de ces radios (rurale ou privée). Les intervenants ont aussi proposé de faire une action en direction des radios africaines de grande audience comme Africa n° 1 pour qu'elles prennent sur les temps qu'elles consacrent à la musique pour diffuser des émissions de promotion des langues et cultures africaines. Enfin l'OUA pourrait saisir ces opportunités pour mettre en oeuvre une politique et un programme de promotion des langues et cultures africaines.

Au niveau de la presse écrite

La presse écrite a particulièrement retenu l'attention des intervenants sans doute parce qu'elle promeut les langues et cultures africaines qu'elles valorisent l'écriture des langues africaines.

Les intervenants proposent une meilleure formation des journalistes. Il s'agira de former les journalistes qui écrivent dans les langues des anciennes puissances colonisatrices pour qu'ils soient à même de lire et écrire les langues africaines. Mais il s'agira aussi de former les journalistes qui écrivent en langues africaines pour qu'ils maîtrisent mieux les techniques modernes de communication.

4. LANGUES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL EN AFRIQUE

Pour introduire les discussions sur ce thème, l'accent a été mis sur les obstacles qu'il faudra lever pour permettre le développement (endogène) en Afrique par la promotion des langues africaines.

Pour cela, un accent particulier doit être mis sur :

- la traduction
- le travail des équipes de terminologie
- la maîtrise des différents aspects de l'industrie culturelle
- l'introduction des langues dans le système éducatif formel en commençant par l'université pour contourner les réticences
- créer et faire fonctionner un institut national pour le développement des langues africaines qui prenne à cœur la résolution correcte des problèmes de terminologie et de transfert de technologie.

5. LANGUES ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Un pays démocratique, c'est un pays dans lequel les citoyens participent à la gestion transparente de la chose publique ; où les citoyens en toute connaissance de cause désignent leurs dirigeants au moyen d'élections libres et transparentes ; où les dirigeants rendent compte à leurs mandants. La démocratie va de pair avec la décentralisation qui est objectivement un transfert du pouvoir d'Etat à la base. Pour toutes ces raisons, les langues que parlent les citoyens doivent être traitées avec beaucoup de soin en vue d'assurer une bonne communication entre l'Etat, son administration d'une part et ses administrés d'autre part, entre les dirigeants et leurs électeurs. Vue sous cet angle, la question linguistique est au cœur du fonctionnement de toute démocratie.

Le processus de démocratisation en cours en Afrique a mis subitement en relief l'importance de la promotion des langues africaines.

A cet égard, les participants ont insisté sur :

- la nécessité de gouverner les citoyens dans les langues qu'ils comprennent.
- la complémentarité dynamique qui doit exister désormais entre les langues africaines et les langues de grande diffusion internationale.

Par ailleurs, le fait que dans de nombreux pays africains, les ONG et la société civile prennent le relai de l'Etat dans le secteur clé de la promotion des langues a particulièrement retenu l'attention des participants.

6. LANGUES MINORITAIRES ET LANGUES EN DANGER

Les participants ont écouté à ce sujet M. J. Costa i Roca qui a présenté la situation que connaissent les langues de minorité en Europe et dans certaines autres parties du monde.

Après avoir considéré la langue comme véhicule de culture et comme façon spécifique de percevoir le monde, il a signalé que les langues sont souvent menacées par les Etats-nations, les sociétés de consommation et l'inconscience des hommes. Défendre une langue, c'est défendre les locuteurs de cette langue, la délimitation du territoire de la langue et l'alphabétisation sont les moyens les plus efficaces pour assurer la défense d'une langue. Il termine son intervention en recommandant aux Africains la création d'un observatoire des langues africaines.

7. LANGUE ET CONSTRUCTION DE L'ETAT EN AFRIQUE

La question posée est la suivante, pour circonscrire les réflexions, de quelle type d'Etat l'Afrique a-t-elle besoin? Si l'Afrique opte pour un Etat véritablement démocratique, elle doit promouvoir les langues des populations en vue de leur assurer une participation pleine et entière à la gestion de la chose publique.

Les participants ont ainsi renouvelé les mêmes arguments développés à propos des rapports que la promotion des langues africaines entretient avec la démocratie. Dans tous les cas, la préservation et la promotion des langues en présence exigent un contrat social entre les différents partenaires.

8. LANGUES ET COOPERATION INTER-AFRICAINE ET INTERNATIONALE

Partant des faits relevés dans le tableau synoptique des langues africaines, les participants ont distingué les langues africaines maternelles de faible diffusion appelées "langues vernaculaires" des langues véhiculaires de grande expansion qui sont souvent utilisées dans plusieurs Etats à la fois.

L'existence de ces langues de grande expansion présente cinq intérêts majeurs :

- elles assurent une fonction de compréhension entre les peuples; ce sont donc des langues d'unification régionale.
- elles représentent un avantage certain pour les objectifs de développement.
- leur développement rapide est facilité par leur utilisation dans plusieurs pays;
- leur étude est moins coûteuse pour la communauté.

Afin de mettre à profit tous ces atouts, une série de propositions ont été formulées :

- créer des institutions de gestion commune de ces langues entre les Etats.
 - assurer la formation des chercheurs, des journalistes, des interprètes et des traducteurs pour ces langues.
 - procéder à l'aménagement terminologique pour enrichir ces langues et en faire des véhicules des sciences et de la modernité. Sur ce point précis, il faudra s'inspirer des aspects positifs des expériences faites dans certains pays d'Afrique.
 - procéder à l'aménagement orthographique.
 - organiser l'utilisation de ces langues dans les médias.
- A ce sujet, il faudra étudier la possibilité de spécialiser les médias des Etats africains pour la promotion des langues et cultures africaines en concédant la promotion des langues des anciennes puissances coloniales aux chaînes de télévisions étrangères qu'on peut désormais facilement capter en Afrique grâce au satellite.
- donner toute son importance à la résolution des problèmes liés à l'édition d'ouvrages dans ces langues.
 - procéder donc à un aménagement linguiste en Afrique.

Il ressort de toutes ces réflexions la nécessité de prendre en compte toutes les langues africaines mais de préciser désormais les fonctions que chacune d'elles doit assumer pour éviter les conflits.

Si une volonté politique est nécessaire pour gérer la cohabitation harmonieuse entre les langues africaines à l'intérieur des Etats, la promotion de ces langues doit être désormais perçue comme le fruit du travail des chercheurs, des ONG et de la société civile en priorité. Il est donc urgent de se donner des perspectives claires et d'élaborer si possible un calendrier de travail. Le besoin de structures de coopération a été ressenti en vue de négociation avec les organismes internationaux comme l'UNESCO, l'ACCT, l'OUA. Tout aussi importante est la mise en place rapide d'une ou de plusieurs institutions spécialisées dans la traduction et l'interprétariat pour les langues africaines. Ces institutions peuvent être nationales ou sous-régionales.

9. TROIS ETUDES DE CAS : L'INDE, LA SUISSE ET L'AFRIQUE DU SUD

L'Afrique n'a pas le monopole de la diversité linguistique. C'est pourquoi le colloque a prévu d'associer à la réflexion sur les stratégies relatives à la promotion des langues africaines des spécialistes de l'Inde et de la Suisse. L'Afrique du Sud qui vient d'inaugurer une politique particulière d'aménagement linguistique a été invitée à justifier son choix et les méthodes d'action qu'elle envisage.

L'INDE (par M. Annamalai)

L'expérience indienne est particulièrement intéressante pour l'Afrique parce que l'Inde est une ancienne colonie. Plusieurs langues sont par ailleurs parlées dans cet Etat.

Dans un texte clair et précis, l'orateur a présenté l'expérience indienne d'aménagement linguistique. A l'indépendance, les Indiens ont opté pour la construction d'une nation ayant plusieurs langues et plusieurs religions.

Ce choix stratégique a développé des courants d'idées positives dont les plus importantes peuvent être formulées comme suit :

- développer l'Inde avec plusieurs langues mais un seul esprit
- maintenir et consolider la démocratie en permettant à tout le monde de participer à la gestion du pays
- développer l'économie par la promotion des langues locales.

A partir de ces idées, toutes les langues indiennes sont indistinctement appelées « langue nationale ». On encourage d'autre part très fortement le bilinguisme et le multilinguisme pour faciliter la communication.

Des langues sont cependant choisies comme langues officielles. Dans la Constitution, il est mentionné 18 langues dont l'anglais. L'ambition affichée est d'arriver rapidement à réduire l'importance de l'anglais. Mais ces objectifs n'ont pas été atteints, de nombreuses difficultés subsistent et l'anglais continue d'assumer un rôle important. Toutefois, l'Hindi, une des langues nationales et officielles de l'Inde, gagne chaque jour du terrain.

LA SUISSE (par M. Schweizer, Ambassadeur de Suisse)

La taille de la Suisse fait penser à certains Etats africains; on y parle officiellement quatre langues, mais contrairement à l'Inde et à l'Afrique, la Suisse n'a jamais été colonisée par une puissance quelconque.

La Suisse fonctionne très bien avec quatre langues distinctes spécialisées par canton, une situation assez coûteuse.

L'AFRIQUE DU SUD (par P.G. Qokweni)

L'Afrique du Sud tente de résoudre ses problèmes linguistiques. La politique de l'apartheid a été cruelle pour les langues et cultures africaines; c'est en substance ce qui se dégage premièrement de la longue intervention de M. Qokweni. Il a montré ensuite que l'Afrique du Sud a opté pour le multilinguisme. La Constitution de l'Afrique du Sud accorde le statut de langue officielle à 11 langues. Ce choix a été fait après de longues et laborieuses négociations avec les différentes forces en présence. Dans l'application concrète sur le terrain, les nouveaux dirigeants procèdent à un nouveau découpage administratif dont l'objectif primordial est de démanteler les ghettos ethniques instaurés par le système de l'apartheid. Il est encore trop tôt pour apprécier cette option faite par l'Afrique du Sud mais il faut tout de même reconnaître que l'anglais et l'afrikaner ont les faveurs de la population dans le domaine de l'éducation. Le Parlement lui-même a tendance à utiliser plus souvent l'anglais.

Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé de ces 3 cas de figure, les intervenants ont tous exprimé leur satisfaction. La leçon qui se dégage de ces exemples précis est le caractère incontournable du

rôle de l'Etat dans la mise en œuvre de toute stratégie de promotion des langues. Il est donc nécessaire, voire indispensable que la volonté politique soit clairement affirmée en Afrique.

Un accent doit enfin être mis sur la complémentarité nécessaire entre les langues africaines et les langues des anciennes puissances coloniales; l'objectif étant la promotion d'un bilinguisme voire d'un multilinguisme qui prenne en compte les données sociolinguistiques de chaque pays. Les participants rejettent toute conception de bilinguisme qui confinerait les langues africaines dans les seconds rôles en réservant par exemple les sciences et techniques aux langues des puissances colonisatrices. Le bilinguisme à promouvoir est un bilinguisme culturel où les langues africaines doivent progressivement jouer pleinement toutes les fonctions. Enfin, les participants recommandent à l'OUA de tout mettre en œuvre pour aider les Etats africains qui n'ont pas encore une politique linguistique à prendre la décision de s'en donner une et de la mettre en application.

Point 4: LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE - PERSPECTIVES NOUVELLES

La mise au point des stratégies nouvelles relatives à la promotion des langues africaines dans un contexte multilingue dominé par les langues des anciennes puissances coloniales, exigent comme préalable un bilan, une analyse critique de nos pratiques sur le plan linguistique mais aussi sur le plan culturel et socio-économique. Le moment est d'autant plus propice pour procéder à ce bilan que l'on observe actuellement des changements profonds en Afrique. On observe par ailleurs que les partenaires de l'Afrique sont désormais plus réceptifs à l'idée de la promotion des langues africaines dans la perspective d'une complémentarité avec les langues des anciennes puissances colonisatrices. Plusieurs points ont alors été abordés :

1. De l'Etat

Les participants ont estimé que, d'une façon générale, le rôle et les capacités de l'Etat ont été surestimés en Afrique ces trente dernières années. En effet, l'Etat ne peut pas tout faire; il n'est même pas bon qu'il fasse tout, qu'il régente tout, car dans ces conditions, les citoyens, éternels assistés, ne peuvent que tout attendre de l'Etat et cultiver la passivité. Il faut par contre désormais encourager et promouvoir les initiatives à la base dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Sur le plan de la promotion des langues africaines, cela veut dire que les linguistes et autres experts doivent multiplier les initiatives personnelles autant qu'ils le peuvent avant de requérir l'aide de l'Etat ou des organismes internationaux. Cela veut dire aussi que les actions qui mènent concrètement à la base les ONG, les associations, la société civile, doivent être valorisées et encouragées.

2. Des systèmes éducatifs

On a cru que les savoirs et les savoir-faire modernes ne pouvaient être enseignés en Afrique que dans les langues des puissances colonisatrices. On a longtemps pensé - et certains continuent de penser - que les langues africaines étaient incapables de véhiculer la modernité et qu'elles ne pouvaient pas résister à l'essor de l'anglais et du français; double erreur ! Il est aujourd'hui évident, et toutes les études sérieuses l'attestent, que la trop grande place qu'occupent les langues des puissances colonisatrices dans les programmes d'éducation explique en grande partie l'échec de nos systèmes éducatifs. Les participants estiment qu'il faut donner aux langues africaines la place qui leur revient de droit dans l'éducation, la presse et l'administration en Afrique, ouvrir les écoles africaines à l'enseignement des langues africaines, créer des

presses en langues africaines et recréer un environnement pictural favorable à la lecture et à l'écriture des langues africaines.

Les efforts doivent tendre vers la promotion d'un mode d'éducation bilingue (non diglossique) qui forme des agents productifs compétents et aptes à se prendre en charge dans le cadre d'une initiative privée.

Jusqu'ici les écoles africaines ont surtout formé des fonctionnaires pour les administrations laissant pour compte les paysans, les artisans, les commerçants et privant ces derniers des savoirs et savoir-faire modernes qui doivent améliorer leur productivité. Lorsqu'on sait la place qu'occupent ces catégories socioprofessionnelles dans les économies africaines, on mesure d'autant les conséquences de l'échec de ce type de formation.

3. Des langues

Les langues africaines font preuve d'un dynamisme et d'une efficacité remarquable dans l'éducation non formelle des paysans, des artisans et des commerçants. Ces langues africaines assument des fonctions de communication sociale de plus en plus variées.

Les participants ont estimé que cette nouvelle situation interpelle les décideurs politiques, les chercheurs, les éducateurs, etc. Aux politiques, elle rappelle l'urgence des décisions qui doivent être prises pour conférer un statut officiel à ses langues et pour assurer leur promotion. Quant aux chercheurs et éducateurs, ils doivent se concerter pour entreprendre diligemment et efficacement les tâches qu'implique l'introduction de ces langues dans le système éducatif formel: phonologie, grammaire, lexicologie, dictionnaire, recueil de textes, aménagement orthographique, aménagement terminologique, etc. A ce sujet, il a été suggéré la création d'un observatoire des langues africaines qui serait une structure permanente chargée de suivre la dynamique linguistique en Afrique et de faire des propositions concrètes aux décideurs en matière d'aménagement linguistique.

4. De la culture

La culture joue un rôle essentiel dans le processus de développement. Malheureusement, l'Afrique n'a pas toujours accordé à la culture la place qu'elle mérite dans ses programmes de développement.

Les participants ont souligné l'inefficacité des déclarations d'intention qui ont couronné jusqu'ici les nombreuses réunions qui ont abordé la question de la culture africaine. Ils ont déploré par ailleurs la léthargie qui sévit actuellement au niveau des structures spécialisées que sont le CERDOTOLA, le CELTO et l'EACROTANAL et ont souhaité leur dynamisation.

Les Etats africains pris individuellement doivent aussi concevoir et mettre en application des politiques culturelles et linguistiques qui facilitent les brassages ethniques et qui valorisent leur patrimoine historique.

Hier, la culture en Afrique signifiait uniquement pour le commun des chants, des danses, des masques, du théâtre. Aujourd'hui, la culture est presque comme productrice de développement. C'est la preuve d'une prise de conscience du fait que la culture peut notamment générer des industries : une attention particulière devra être accordée à l'implantation des industries de la langue.

5. De la coopération

Les participants ont estimé que les échanges internationaux, la coopération économique et technique doivent être revus afin de favoriser davantage les échanges entre les Etats africains et l'intégration de leurs programmes économiques et culturels. A cet égard, les langues communes à plusieurs Etats pourraient jouer un rôle de premier plan. Sur le plan international, il serait souhaitable que les accords de coopération soient établis sur la base d'un véritable partenariat.

Enfin, les différents intervenants ont souhaité que toutes ces analyses et prises de position donnent naissance à des projets concrets réalisables immédiatement ou à court, moyen et long terme. Allant dans le même sens, certains participants ont fait part au colloque des projets qu'ils ont déjà mis en chantier ou qu'ils envisagent de soumettre à différentes instances en vue d'obtenir leur financement.

Fait à Addis Abeba
le 26 novembre 1994

Réunion ministérielle panafricaine
«Problèmes et perspectives de l'utilisation des langues africaines dans les
systemes éducatifs »

Accra, Ghana,
26-30 August 1996

CHARTRE
pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation

Préambule

1. Attendu que depuis plus de 150 ans des efforts sont faits par les Africains eux-mêmes et d'autres personnes et institutions intéressées pour le développement des langues africaines en vue de leur utilisation dans l'éducation et comme outils du développement matériel et culturel des peuples d'Afrique, comme en témoignent notamment les accords suivants :

- la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (1963)
- la Déclaration de l'UNESCO sur les principes de la coopération culturelle internationale (1966)
- la Charte culturelle pour l'Afrique de l'OUA (1976)
- le Plan d'action de Lagos de l'OUA (1980)
- la Déclaration sur les aspects culturels du Plan d'action de Lagos (1985)
- le Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'OUA (1986)

2. Et attendu que ces efforts ont été soutenus au fil des années et que des contributions majeures ont été apportées, par des études et la promotion des langues africaines, à la détermination d'universaux linguistiques, à la compréhension de l'homme et à son développement en général ;

3. Attendu que l'importance des langues africaines est aujourd'hui universellement reconnue non seulement pour les buts ci-dessus, mais surtout comme facteurs déterminants de l'émancipation sociale et économique totale, ainsi que du développement culturel et spirituel des peuples africains ;

4. Attendu qu'il y a actuellement une conscience quasi générale de la valeur de l'utilisation des langues africaines dans l'éducation ; et attendu que presque tous les États africains s'emploient à faire un usage maximum de leurs langues dans l'éducation ;

5. Notant toutefois que malgré ce qui a été fait dans ce domaine, il reste encore beaucoup plus à faire et que la tâche est extrêmement urgente compte tenu des crises socio-économiques continues qui secouent les nations africaines depuis 15 ans ;

6. Notant en outre le caractère nécessaire des langues des citoyens comme outil de communication et comme facteur déterminant de la réhabilitation des populations déracinées et déplacées par les guerres civiles qui sévissent dans de nombreux pays africains ;

7. Notant le rôle important de l'étude et de la connaissance des langues pour l'établissement de la paix et la compréhension mutuelle, non seulement entre les nations mais aussi et surtout entre les groupes et les peuples à l'intérieur des nations, et leur pertinence, particulièrement pour les pays d'Afrique déchirés par la guerre ;

8. Conscients que les bénéfices de l'utilisation des langues qui sont évoqués ci-dessus ne peuvent être apportés par les langues étrangères mais uniquement par l'utilisation systématique des langues des peuples africains, en particulier pour atteindre l'objectif de l' « éducation pour tous » ;

9. Conscients aussi que partout dans le monde les langues ont toujours été cruciales pour le développement de la personnalité, de la conscience de groupe et de la conscience nationale, ainsi que pour le développement de la culture des groupes et de la culture nationale ;

10. Conscients du principe universel selon lequel on apprend mieux dans sa langue maternelle ou dans la langue que l'on connaît le mieux, mais que ce principe est depuis longtemps ignoré dans toute l'Afrique, particulièrement au détriment de l'éducation africaine ;

11. Conscients également de la nécessité permanente de changer les attitudes négatives vis-à-vis de l'enseignement et de l'apprentissage des langues africaines ;

I. Principes

Nous, ministres africains et responsables de l'éducation dans les États africains, réunis ici à Accra en République du Ghana, du 26 au 30 août 1996,

Tenant compte du fait que les pays africains sont en plein développement et que l'éducation figure parmi les priorités de leurs stratégies de développement ;

Tenant compte également du fait que l'éducation repose en grande partie sur la transmission du savoir et que la langue est l'instrument indispensable de cette transmission,

Devons affirmer solennellement ce qui suit :

1. la dignité et la valeur de nos langues maternelles et leur caractère totalement inévitable en tant qu'instruments du développement de l'éducation, de la culture et de la personnalité africaines ;

2. la place centrale de ces langues en tant qu'instruments de communication nationale à partir du niveau local, et par conséquent de tout développement économique et social national ;

3. l'aptitude à lire et à écrire, ainsi que la compréhension de ces langues nationales, est un droit auquel chaque individu doit pouvoir accéder grâce à un système éducatif multilingue adapté à la situation socioéconomique et sociolinguistique du pays. A cet égard, nous affirmons également :

- le droit de tout africain à l’alphabétisation et à l’éducation dans sa langue maternelle, celle-ci étant définie comme étant la langue maternelle de l’individu ou la langue qui domine dans sa communauté immédiate,
- le droit à la connaissance et à une compréhension aussi parfaite que possible de la langue véhiculaire et d’autres langues importantes de son pays, dans un but d’unité, de coopération, de développement mutuel et de libre circulation de l’information au sein de la nation,
- le droit des peuples africains d’utiliser leurs langues pour atteindre tous les objectifs du développement transnational, sous-régional et régional, sans préjudice de l’acquisition et de l’utilisation de certaines langues étrangères pour des besoins tels que la religion, les affaires internationales et la compréhension internationale,
- le droit à l’autonomisation linguistique de tous les Africains pour leur permettre de participer pleinement aux processus démocratiques dans leurs pays ;

4. La nécessité que les gouvernements africains et leurs agents prennent des mesures spécifiques pour l’exercice, la jouissance, la préservation et la protection de ces droits.

II. Buts et orientations

Le but principal de cette charte est de promouvoir l’utilisation des langues africaines dans toutes les situations et fonctions normales et spécialisées. Les initiatives à cet effet seront orientées vers :

1. les campagnes de sensibilisation nationales pour lutter contre les préjugés et susciter des attitudes positives à l’égard de l’enseignement et de l’apprentissage des langues maternelles africaines, et de leur utilisation aux niveaux local et national ;
2. l’utilisation de la langue véhiculaire nationale et des langues locales principales dans toutes les activités commerciales nationales et dans l’administration, ainsi que dans toutes les autres sphères de la vie nationale, que ce soit l’information, les débats nationaux et la législation, le théâtre, la musique ou les autres activités de loisirs ;
3. la qualité de l’éducation formelle et non formelle dans la langue locale à tous les niveaux, et l’acquisition de la langue véhiculaire nationale, sans préjudice de l’apprentissage et de l’utilisation des langues internationales adoptées au niveau national ;
4. l’alphabétisation à grande échelle de chaque groupe linguistique dans sa propre langue et de toute communauté dans sa langue la plus courante ;
5. l’alphabétisation à grande échelle de chaque communauté dans la ou les langues véhiculaires nationales, ainsi que dans les principales langues locales du pays ;
6. l’utilisation générale des langues dans les journaux et les revues, à la radio et à la télévision, et le développement du journalisme en langue rurale ;

7. la préservation des traditions orales ainsi que le développement rapide des littératures nationales dans ces langues ;

8. le développement de la publication d'ouvrages dans la langue nationale et le développement et la réglementation du secteur national de l'édition à cet effet ;

9. le développement des traductions dans les langues locales et de la formation des traducteurs afin de faciliter la libre circulation de l'information entre les différents groupes linguistiques à l'intérieur de la nation ;

10. l'élaboration d'un programme planifié et progressif réaliste pour atteindre les buts susmentionnés, en tenant compte des ressources qui sont disponibles ou qui peuvent être mises à la disposition de la nation.

III. Actions

Si elles n'ont pas déjà été prises, les mesures suivantes devront être prises :

1. l'établissement d'une cartographie des langues pour identifier les langues d'un pays, leur étendue et les populations dont elles sont les premières et secondes langues ; et d'autres études linguistiques débouchant sur la description de toutes les langues et la production de grammaires et dictionnaires modernes ;

2. pour augmenter les chances de succès, la sensibilisation de tous les agents et autres acteurs concernés par le développement des langues maternelles, au moyen de réunions publiques, de conférences, séminaires et ateliers, représentations théâtrales et autres moyens similaires ;

3. l'adoption de politiques linguistiques nationales claires pour le développement. Toute politique doit inclure toutes les langues d'un pays, qu'il s'agisse des langues principales ou minoritaires, énoncer le rôle et le statut de chaque langue, préciser quelles langues doivent être utilisées pour la communication au niveau national, au niveau local et pour l'alphabétisation de ceux dont elles sont la langue maternelle ;

4. la mise en place d'institutions pour l'étude et la motivation, l'orientation et la coordination de tous les aspects ou d'aspects spécifiques des actions en faveur des langues, comme des académies nationales des langues, des associations de défense des langues, et des universités et autres institutions pour l'enseignement et la formation ;

5. l'élaboration de dispositions institutionnelles pour la préparation des programmes, la conduite des examens et autres activités d'évaluation et la délivrance de diplômes aux enseignants et aux étudiants qui quittent les établissements d'enseignement pour entrer sur le marché du travail ;

6. la formation de journalistes, de traducteurs/interprètes et du personnel d'éducation et d'alphabétisation, ainsi que de critiques littéraires pour encourager et suivre la production littéraire ethnique ;

7. le choix des langues qui doivent être enseignées comme matières ou utilisées pour l'enseignement dans le système éducatif national et à quels niveaux, sans préjudice de l'apprentissage des langues internationales adoptées par le pays ;

8. la création de bibliothèques avec accès facile aux livres en langue maternelle, la mise à disposition de revues, livres, bulletins d'information et documents gouvernementaux, et d'une grande quantité de matériel post-alphabétisation et d'éducation permanente, le tout gratuit ou à faible coût, pour encourager la pratique de la lecture ;

9. la mise en place de structures et de mécanismes de gestion et de coordination efficaces de l'action linguistique au sein des ministères de l'Éducation, ces structures et mécanismes s'occupant de coordonner également la participation des partenaires de l'action éducative, ainsi que de la supervision, du suivi et de l'évaluation.

10. la coordination et la gestion efficaces des efforts d'alphabétisation et d'éducation élémentaire dans le cadre du même programme, pour tout ce qui concerne l'élaboration du contenu et la méthodologie, la formation et l'affectation du personnel, la structure des carrières, l'utilisation des espaces, infrastructures et équipements ;

11. la mobilisation et la formation des enseignants et du personnel d'alphabétisation pour l'enseignement des et dans les langues maternelles, l'amélioration de leur statut d'enseignants et la mise en place d'incitations ;

12. l'encouragement et le développement de la production locale par des éditeurs et autres entreprises privées afin de fournir aux élèves et aux professeurs de la documentation générale pour l'enseignement de la langue maternelle. S'inscrivent dans cette action la traduction dans les langues maternelles et la publication d'œuvres littéraires provenant d'autres sources africaines ou d'œuvres du monde entier.

IV. Mesures de soutien

En matière de soutien, les mesures suivantes d'imposent si elles n'ont pas déjà été prises :

1. mettre en place des fonds pour le programme linguistique échelonné, à partir de revenus nationaux et de sources non gouvernementales ;

2. augmenter la contribution des gouvernements à leurs programmes linguistiques nationaux ;

3. compte tenu de l'ampleur de l'action linguistique, mobiliser des sources privées ainsi que les communautés linguistiques elles-mêmes pour obtenir leur soutien notamment financier au développement et à l'utilisation de leurs langues ;

4. adopter le cas échéant la législation nécessaire pour mettre en place sans délai la politique linguistique nationale, en évitant toute bureaucratie inutile lors de la mise en œuvre ;

5. adopter également une législation garantissant l'utilisation des langues maternelles comme instrument principal des activités gouvernementales et de l'administration dans les pays ;
6. encourager les partenaires à poursuivre l'action linguistique, à travers la coopération internationale et/ou bilatérale et avec les ONG, et utiliser leurs efforts de façon planifiée et coordonnée ;
7. faire participer des linguistes et spécialistes des langues nationaux à toutes les questions politiques touchant les langues, tant les langues nationales que les langues étrangères d'adoption ;
8. réviser régulièrement, suivre et actualiser les dispositions de la politique linguistique ;
9. prendre des mesures juridiques pour réglementer l'industrie du livre, notamment en faveur des livres en langues maternelles, pour protéger les droits d'auteur, pour lutter contre le plagiat, le piratage des livres et autres formes de violation des droits d'auteur ;
10. respecter rigoureusement les conventions internationales autorisant les exemptions de droits de douane et les taxes sur les approvisionnements de papier et de matériel d'impression pour la production de livres éducatifs ;
11. développer la coopération interafricaine et autre, le cas échéant, dans des domaines comme :
 - la normalisation, dans toute la mesure du possible, de l'orthographe des langues communes afin de permettre un accès plus facile au matériel éducatif et en particulier aux documents écrits,
 - l'échange de savoir-faire en matière d'enseignement des langues et en langue maternelle,
 - l'approvisionnement en papier et la création d'une industrie du papier.

V. Conclusion

En conclusion, nous reconnaissons et apprécions le rôle de l'UNESCO, depuis sa création et jusqu'à ce jour, ainsi que celui de l'OAU, d'autres agences internationales et bilatérales et des ONG dans l'action en faveur des langues des États africains, que ce soit à travers des études, des actions de stimulation, le soutien technique et matériel ou l'aide au financement, et nous recommandons que l'Organisation continue à jouer ce rôle et se dote du personnel nécessaire à cet effet.

Enfin, comme condition préalable à toute action linguistique, et dans la mesure de nos possibilités, nous ne relâcherons pas nos efforts pour garantir les libertés individuelles et collectives dans les sociétés pacifiques, justes et démocratiques que toute l'Afrique s'emploie actuellement à bâtir.

7^e PARTIE

LISTE DES PARTICIPANTS

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION

Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique
Intergovernmental Conference on Language Policies in Africa
Harare (Zimbabwe)
17-21 March 1997

**Liste des participants/
List of participants**

La liste des participants est reproduite dans l'ordre alphabétique français des pays.
The list of participants is reproduced in the French alphabetical order of the respective countries.

1. ETATS MEMBRES / MEMBER STATES

Afrique du Sud/South Africa

Dr S. M. BEUKES
Deputy-Director: Language Planning
State Language Services
Private Bag X195
0001 PRETORIA

Mr T. W. D. MOHAPI
Deputy Director: Sotho Languages
State Language Services
Private Bag X195
0001 PRETORIA

Mr P. W. N. MTHEMBU
Assistant Director: African Languages
National Terminology Service
Department of Arts, Culture, Science & Technology
Private Bag X894 0001 PRETORIA

Ms H. L. MOYANE
Department of Education
Private Bag X195
0001 PRETORIA

Mr WJA Van TONDER
Department of Education
Private Bag X 195
0001 PRETORIA

Algérie/Algeria

S. Exc. M. Rabach BOUCHOUCHA
Ambassadeur de l'Algérie
HARARE, Zimbabwe

M. Ahdehamid RAHMANI
Conseiller
Ambassade d'Algérie
HARARE, Zimbabwe

Angola

Madame Amelia Arlete MINGAS
Technicienne Supérieure de l'Institut National des Langues
c/o Commission nationale angolaise pour l'UNESCO
LUANDA

Benin

S. Exc. M. Timothée ZANNOU
Ministre de la Culture et de la Communication
COTONOU

Monsieur Akanni Mamoud IGUE
Directeur, Centre national de Linguistique Appliquée,
Département des Sciences du langage et de communication, Université nationale du Bénin
B. P. 526
COTONOU

Botswana

Mrs H. S. MOGAMI
Ministry of Education
GABORONE

Dr J. TSONOPE
c/o Botswana National Commission for UNESCO
Ministry of Education
Private Bag 005
GABORONE

Burkina Faso

Monsieur Gerard KEDREBEOGO
Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST),
Institut de recherche en Sciences Sociales et Humaines
03 B. P. 7047
Ouagadougou- 03

Burundi

Professeur Philippe NTAHOMBAYE
Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université du Burundi
B. P. 5142
BUJUMBURA

Cameroun

Monsieur Louis Martin ONGUENE ESSONO
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé
B. P. 1332
YAOUNDE

Cape Verde

Monsieur Manuel VIEGA
Institut National de Culture
B. P. 76
PRAIA

Comores

Monsieur Ahmed Ben Said JAFFAR
Directeur General Adjoint,
Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS),
Musée National des Comores
B. P. 169
MORONI

Congo

M. Antoine LIPOU
Ministère de l'Education nationale, Université Marien NGOUABI,
Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de linguistique et langues africaines
B. P. 2642
BRAZZAVILLE

Côte d'Ivoire

Monsieur François ADOPO ASSI
Directeur de l'Institut de Linguistique Appliquée (I. L. A.), Université de Cocody
08 B. P. 887
ABIDJAN 08

Djibouti

Monsieur SILAH-EDDINE A. SAMAD
Directeur du CRIPEN (Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale), Ministère de l'Education nationale
B. P. 65
DJIBOUTI

Egypte/Egypt

Dr A. ETMAN
Director of the Centre for Comparative Linguistic and Literary Studies,
Faculty of Arts, Cairo University
c/o Egyptian National Commission for UNESCO
17 Kuwait Street (ex Shareh Ismail Abu Le Fotooh St)
Dokki, Guizeh
P. O. 12311
CAIRO

Eritree/Eritrea
Mr Tesfamichael GERAHTU
Director, Department of National Pedagogy, Ministry of Education
ASMARA

Ethiopie/Ethiopia
Dr Haile-Michael AREGGA
Associate Professor of Linguistics & Ethiopian Languages
Department of Ethiopian Languages and Literature, Institute of Language Studies, Addis Ababa
University
P. O. Box 30038
ADDIS ABABA

Gabon
S. Exc. Madame Paulette MISSAMBO
Ministre d'Etat chargée de l'Education nationale et de la Condition féminine
LIBREVILLE

Monsieur KOUENZI MICKALA
Docteur d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines
Professeur de Linguistique, Université Omar Bongo
B. P. 6365
LIBREVILLE

M. E. Dodo BOLJNGUENZA
Conseiller, Ministère de l'Education nationale
LIBREVILLE

M. P. NOUGIANA DAOUDA
Faculté des Lettres, Université Omar Bongo
LIBREVILLE

M. G. INANGA
Journaliste, Radio-Télévision gabonaise
LIBREVILLE

M. A. NDONUGOU
Journaliste, Radio-Télévision gabonaise

LIBREVILLE

Gambia/Gambia

Mr Emmanuel WILLIAMS
Assistant Director, Non-Formal Education Services
c/o Gambia National Commission for UNESCO
Ministry of Education, Youth, Sports and Culture
15 Marina Parade
P. O. Box 1133
BANJUL

Ghana

Ms Georgina QUARSHIE
Current Chairperson of the UNESCO Social Sciences Committee
Director of the Regional Centre for the Study of French
c/o Ghana National Commission for UNESCO
Ministry of Education
P. O. Box 2739
ACCRA

Guinée équatoriale/Equatorial Guinea

Monsieur Crispin Onva Ondo ONGUENE
c/o Commission nationale de Guinée équatoriale auprès de l'UNESCO
Ministère de l'Education et des Sciences
MALABO

Guinée Bissau

Monsieur Alexandrino GOMES
Directeur de l'Institut pour le Développement de l'Education (INDE), Ministère de l'Education nationale
C. P. 353
BISSAU

Kenya

Prof. Okoth OKOMBO
Department of Linguistics and Literature, University of Nairobi (Kikuyu Campus)
P. O. Box 30197
NAIROBI

Mr L. NYAMBURA
African Publishers Network
HARARE

Mr G. OKODE
Kenya Broadcasting Company
NAIROBI

Lesotho

Dr. T. G. KHATI
Principal Secretary; Ministry of Education and Manpower Development
P. O. Box 47
MASERU 100
Mr Lesao LEHOHLA
Ministry of Education
MASERU

Liberia

Hon. Moses K. Kabah
Minister of Education
MONROVIA

Mr Syvanus TUCKER
Director, Liberian Languages, Ministry of Education
MONROVIA

Ms Hawala Gell KETEHI
Secretary-General, Liberian National Commission for UNESCO
MONROVIA

Madagascar

Monsieur William RATREMA RAKOTOARIVIA
Chef de Service, c/o Commission nationale malgache pour l'UNESCO
11, rue Naka Rabemanantsoa - Behoririka
B. P. 331
ANTANANARIVO (101)

Malawi

H. Exc. Dr. Danton S. J. MKANDAWIRE
Minister of Education
ZOMBA

Dr Andrew Tilimbe KULEMEKA
University of Malawi
Chancellor College
P. O. Box 280
ZOMBA

Mali

Monsieur Moussa DIABY
Chef de la Division Recherche Linguistique et Pédagogique, Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (DNAFLA), Ministère de l'Éducation de Base
B. P. 62
BAMAKO

Maroc/Morocco

Monsieur Abderrafi BEN HALLAM
Professeur de Linguistique et d'Anglais à la Faculte de Lettres de Rabat
Directeur de l'Institut "Langue et Communication"
c/o Commission nationale marocaine pour l'éducation, la culture et les sciences
B. P. 420
10000 RABAT

Maurice/Mauritius

Mr V. BISSOONDOYAL
Director, Mahatma Gandhi Institute
MOKA

Mauritanie/Mauritania

Monsieur HAROUNA TIREIRA
Institut des Langues Nationales, Ministère de l'Education nationale
c/o Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture
B. P. 5115
NOUAKCHOTT

Mozambique

Dr Gregorio Domingos FIRMINO
c/o Mozambique National Commission for UNESCO
45 rua Dr Egas Moniz
C. P. 3674
MAPUTO

Namibie/Namibia

Mrs Angelika TJOUTUKU
Senior Education Officer of African Languages
National Institute for Educational Development
c/o Namibia National Commission for UNESCO
Ministry of Higher Education, Vocational Training, Science and Technology
Private Bag 13391
Windhoek

Niger

Monsieur Oumarou ISSOUFI ALZOUMA
Chef, Département de linguistique, Université Abdou Moumouni
NIAMEY

Nigeria

M. Emmanuel O. AKINLUYI
Président du Groupe Africain

Dr Ismail JUNAIDU

Director, Language Development Centre of the Nigerian Educational Research and Development Council (NERDC)
c/o Nigerian National Commission for UNESCO, Federal Ministry of Education
14 Broad Street
P. M. B. 2823
LAGOS

Ouganda/Uganda

Mrs Gerald Nakatumba BUKENYA
Assistant Specialist, Mother Tongue, National Curriculum Development Centre
P. O. Box 7002
KAMPALA

République centrafricaine/Central African Republic

Monsieur Désiré Faustin TEGUEDERE
c/o PNUD
P. O. Box 872
BANGUI

Rwanda

Professeur Laurent NKUSI
Université Nationale du Rwanda
c/o Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture
B. P. 624
KIGALI

Saô Tomé et Principe

Madame Antonia DAIO
c/o Commission nationale de Saô Tome et Principé
Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
C. P. 41
SAÏO TOMÉ

Senegal

Monsieur Mamadou Lamine GASSAMA
Conseiller Technique auprès du Ministre Délégué,
Chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales
c/o Commission nationale pour l'UNESCO
87 rue Carnot Bayeux
DAKAR

Seychelles

Mrs Marie-Therese CHOPPY

Sierra Leone

Dr Morie K. MANYEH
Head of Department of Linguistics, Faculty of Education, Njala University College, University of
Sierra Leone
Private Mail Bag
FREETOWN

Soudan/Sudan

Prof. Dr. Yousif E I Khalifa ABU BAKR
Khartoum International Institute
c/o Sudanese National Commission for Education, Science and Culture
P. O. Box 2324
KHARTOUM

Swaziland

Mr Solomon DLAMINI
Permanent Secretary
Ministry of Education
MBABANE

Ms Sibongile DLAMINI
Senior Inspector Siswati, Ministry of Education
P. O. Box 39
MBABANE

Tanzanie/Tanzania

Mr E. S. MATTERU
Acting Director of Culture and Languages Department
c/o UNESCO National Commission of the United Republic of Tanzania
Ministry of Science, Technology and Higher Education
Jengo la Umoja wa Vijana, Morogoro Road
P. O. Box 20384
DAR-ES-SALAAM

Mrs Mariam HAMDAN
Deputy Principal Secretary, Ministry of Information, Culture, Youth and Tourism
ZANZIBAR

Tchad/Chad

Monsieur Kilma SAULTIDIGUE
c/o Commission nationale tchadienne pour l'UNESCO
Ministère de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
Rond Point Fontaine de l'Union, avenue Mobutu Sesse Seko
B. P. 731
N'DJAMENA

Togo

Monsieur Abdourahmane Samya GNON-KONDE

Directeur de la Formation permanente de l'Action et de la Recherche Pédagogique (DIFOP)
BP 1306
LOME

Tunisie/Tunisia

Monsieur Najib AYED
Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE)
c/o Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO
22, rue d'Angleterre
B. P. 1280 R. P.
1000 TUNIS

Zaire

Professeur MUKASH KALEL
Secrétaire Permanent de l'Observatoire des Langues
c/o Commission nationale zairoise pour l'UNESCO
B. P. 14
KINSHASA 1 Gombe G. C.

Zambia

Hon. Dr. Syainukayumbu SYAMUJAYE
Deputy Minister of Education
LUSAKA

Mr George SILILO
c/o Zambia National Commission for UNESCO
Ministry of Education
P. O. Box 50619
LUSAKA

Zimbabwe

Hon. Dr I. CHOMBO
Minister of Higher Education

Hon. Dr. G. MACHINGA
Minister of Education

Hon. Mrs J. MUJURU
Minister of Information, Posts and Telecommunications

Dr MAMBO
Deputy Chairman, Zimbabwe National Commission for UNESCO,
Ministry of Higher Education
Old Mutual Centre, Union Avenue
P. O. Box U. A. 275
HARARE

Hon. Dr. S. NDLOVU
Deputy Minister of Higher Education

Hon. Dr. W. P. MANGWENDE
Minister of Sports, Recreation and Culture

H. Exc. M. CHIGWEDERE
Ambassador

Mr Stephen CHIFUNYISE
Permanent Secretary, Ministry of Youth, Sports, Culture and Recreation
Dr H. CHIMHUNDU
Dean, Faculty of Arts, University of Zimbabwe

Mrs M. G. TAKUNDWA
Acting Secretary General, Zimbabwe National Commission for UNESCO

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

1. Organisations internationales gouvernementales

M. Marcel DIOUF
Chef de la Division Education, Science et Culture, Organisation de l'Unité africaine (OUA)
BP 3243
ADDIS ABEBA

M. B. DOUMBIA
Spécialiste de programme, Agence de la Francophonie (ACCT)/The Francophone Agency
13 quai André Citroën
75015 PARIS

2. Etats/States

Allemagne/Germany
Dr Reinhold Meyer
Afrique/Moyen Orient, Langues africaines, Deutsche Welle
50968 Köln

Dr Kurt Komarek
GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH)
Postfach 5180
65726 Eschborn

France
M. Michel Lafon, CNRS (based in Mozambique)
M. Bernard Bourgeois

M. Bernard Hoarau,
Chef, Service de Coopération culturelle
c/o Ambassade de France
HARARE

Grande Bretagne/United Kingdom
Dr Thelma Henderson
University of Warwick

Mr Neil Howcroft
Deputy Director, The British Council
23 Jason Moyo Avenue
P.O.Box 664
HARARE

Inde/India
Dr Omkar N. KOUL
Professor cum Deputy Director, Central Institute of Indian Languages
Ministry of Human Resource Development, Department of Education
MANASAGANGOTRI MYSORE 570 006

Saint Siege/Holy See
S. Exc. Paul Peter Prabhu
Nonce Apostolique au Zimbabwe,
Chef de la Délégation d'Observation

Monsieur Francis Chikasha
expert

Suisse/Switzerland
Monsieur Jacques-André TSCHOUMY
Directeur honoraire de l'Institut romande de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP)
Cassarde 8
Boite postale 54
CH-2000 Neufchatel

3. Organisations internationales non gouvernementales

Association des Universités africaines
Mrs Ines MACHUNGO
P. O. Box 5744
ACCRA North (Ghana)

Association panafricaine des Ecrivains/Panfrican Writers' Association (PAWA)
M. Atukwei OKAI
Secretary General

PAWA House, Roman Ridge
P. O. Box C 456 Cantonments
ACCRA (Ghana)

Dr John R. WATTERS
Africa Area Director, Summer Institute of Linguistics
Nairobi (Kenya)

Prof. Maurice TADADJEU
Professor of African Languages and Linguistics, University of Yaoundé (Cameroun)
YAOUNDE

4. UNESCO SECRETARIAT

Mrs Lourdes ARIZPE
Assistant Director-General for Culture, Representative of the Director-General

Mr A B SHANKANGA
Director, UNESCO Subregional Office for Southern Africa

Secretary General of the Conference

M. L. MBUYAMBA
UNESCO Representative in Angola and Regional Cultural Adviser

M. Augustin GATERA
Programme Specialist, Sector of Culture

Drafting Committee

Secretariat
M. Joseph POTH
Programme Specialist
PARIS

M. Augustin MARIRO
Regional Adviser for Technical and Vocational Education, BREDA,
DAKAR

Credentials Committee

Secretariat
Mr A B SHANKANGA
Director and Representative, UNESCO Harare

Mass Media

Secretariat
M. D. BOMBOTE
Regional Information Officer BREDA, Dakar

Technical Services, Logistics and Documents Centre

Secretariat

Mr D. DIJAKOVIC

Assistant Programme Specialist in Culture

Assisted by

T. G. BHOWA

Documentalist

Advisors

UNESCO Harare

Mr M. MBAMBA, Programme Specialist

Dr I. INSA, Programme Specialist

Secretaries

Ms Afra Chideme

Ms Elizabeth Mupako

Ms Felicia Madigan